

École
nationale
des
chartes

Rapport du jury
sur le concours d'entrée
MMXV

**RAPPORT DU JURY
SUR LE CONCOURS
D'ENTRÉE 2015**

**ÉCOLE NATIONALE DES CHARTES
7 DÉCEMBRE 2015**

CONCOURS D'ENTRÉE EN PREMIÈRE ANNÉE.....	9
Épreuves écrites de la section A.....	9
Composition française.....	9
Histoire du moyen âge.....	12
Histoire moderne.....	15
Version latine.....	21
Thème latin.....	27
Version grecque.....	37
Version anglaise (Lve 1).....	41
Version allemande (Lve 1).....	44
Version espagnole (Lve 1).....	48
Épreuves écrites de la section B.....	53
Composition française.....	53
Histoire moderne.....	53
Histoire contemporaine (épreuve d'histoire de la Bel).....	55
Lve 1 : commentaire et traduction (épreuve de la Bel).....	55
Version latine.....	56
Version grecque.....	56
Géographie de la France.....	56
Histoire des arts.....	59
Histoire du moyen âge.....	61
Version anglaise (Lve 2).....	64
Version allemande (Lve 2).....	68
Version espagnole (Lve 2).....	71
Version italienne (Lve 2).....	75
Version portugaise (Lve 2).....	78
Épreuves orales des sections A et B.....	79
Histoire du moyen âge (section A).....	79
Histoire du moyen âge (section B).....	82
Histoire moderne (sections A et B).....	84
Histoire contemporaine (sections A et B).....	86
Histoire des arts (section B).....	90
Géographie (section B).....	92
Version latine (sections A et B).....	93
Version grecque (section B).....	94
Anglais (sections A et B).....	95
Allemand (sections A et B).....	101
Espagnol (sections A et B).....	102
Italien (section B).....	105
CONCOURS D'ENTRÉE EN DEUXIÈME ANNÉE.....	106
TABLEAUX STATISTIQUES.....	109
Candidatures aux concours antérieurs.....	110
Notes obtenues aux épreuves écrites.....	114
Notes obtenues aux épreuves orales.....	117
Concours d'entrée en deuxième année.....	120

INTRODUCTION

La session 2015 du concours d'entrée de l'École des chartes s'est déroulée dans la continuité. Aucune modification n'est intervenue par rapport à l'année antérieure, ni dans ses épreuves, ni dans son déroulement.

Le nombre de postes de fonctionnaires stagiaires ouverts au concours 2015 a été fixé à 20, par arrêté du 22 avril 2015. Ces 20 postes se répartissaient comme suit :

- concours d'entrée en première année : 19 postes, à savoir 12 postes en section A et 7 postes en section B ;
- concours d'entrée en deuxième année : un poste.

I. CONCOURS D'ENTRÉE EN PREMIÈRE ANNÉE

Organisation des épreuves

Les épreuves écrites d'admissibilité spécifiques au concours d'entrée en première année ont eu lieu les 30 avril et 4-7 mai 2015 dans dix centres en France (Paris, Bordeaux, Dijon, Lille, Lyon, Nîmes, Poitiers, Rennes, Strasbourg, Toulouse). Aucun candidat ne s'est inscrit en 2015 au centre de Basse-Terre.

Les candidats de la section B ont par ailleurs passé les épreuves communes de la BEL, le 14 avril (pour la composition d'histoire) et le 17 avril 2015 (pour la version et le commentaire en LVE1), alors que l'épreuve de langue ancienne, commune avec l'ENS de Paris, est intervenue le 21 avril 2015.

Les épreuves orales d'admission ont eu lieu à Paris du 15 juin au 26 juin 2015.

Évolution du nombre de candidats

Après une progression continue depuis 2010, puis une baisse en 2014, le nombre de candidats s'est stabilisé en 2015. En effet, 223 candidats se sont inscrits en 2015 au concours d'entrée en première année, alors qu'ils étaient 224 en 2014, 268 en 2013, 246 en 2012 et 207 en 2011. Cette permanence se retrouve

en section A (69 candidats en 2015, contre 68 en 2014, 84 en 2013, 64 en 2012 et 65 en 2011), comme en section B (154 candidats, contre 156 en 2014, 184 en 2013, 182 en 2012 et 142 en 2011). Il semble donc bien que l'étiage normal en section A se situe entre 65 et 70 candidats, alors que 150 candidats peuvent être attendus chaque année en section B.

Si l'on retranche les candidats inscrits qui n'ont pas concouru (4 en section B) et ceux qui n'ont concouru en section B qu'au titre des épreuves BEL (17 personnes), 202 candidats ont passé les épreuves écrites propres de l'École des chartes : 69 en section A et 133 en section B. 199 avaient concouru dans les mêmes conditions en 2014 (66 en section A et 133 en section B). Sur les 133 candidats présents aux épreuves propres en section B en 2015, 104 étaient issus d'une classe Chartes B (contre 105 en 2014).

Admissibilité et admission

En section A, 24 candidats ont été déclarés admissibles ; le dernier admissible a obtenu une moyenne de 11,50 à l'issue des six épreuves écrites. En section B, le jury a retenu 22 admissibles ; le dernier admissible avait une moyenne de 12. Les sous-admissibles ont été respectivement au nombre de 4 en section A (dont les moyennes s'échelonnaient entre 11,33 et 10,83) et de 11 en section B (pour des moyennes allant de 11,75 à 11,25).

En section A, les résultats ont été nettement plus ouverts que les années précédentes, puisque les lycées Henri IV (Paris) et Pierre de Fermat (Toulouse) ont fait pour ainsi dire jeu égal, avec respectivement 6 et 5 admis, alors que le lycée Fustel-de-Coulanges (Strasbourg) a fait intégrer l'un de ses élèves. Les résultats sont d'autant plus remarquables pour le lycée Pierre-de-Fermat, qu'il ne comptait que 7 candidats admissibles, contre 15 pour le lycée Henri IV, un pour le lycée Fustel-de-Coulanges et un candidat libre.

En section B, les résultats confirment la très bonne tenue des lycées qui assurent une préparation spécifique à ce concours : 18 des 22 admissibles étaient issus d'une préparation Chartes B ; on notera que les deux candidats libres admissibles avaient fréquenté une classe préparatoire Chartes B les années précédentes. Les classes Chartes B obtiennent 85% des postes, avec 6 lauréats sur 7, selon la répartition suivante : deux lauréats pour le lycée Faidherbe (Lille) ; un lauréat pour les lycées Carnot (Dijon), Chateaubriand (Rennes), Fustel-de-Coulanges (Strasbourg) et Pierre-de-Fermat (Toulouse).

La session 2015 a moins souri aux khâgneux candidats en section B, même si on enregistre, comme l'année dernière, le succès d'une lauréate qui préparait par ailleurs le concours de l'ENS Ulm. En effet, ils n'étaient que 2 admissibles sur 22 (5 admissibles sur 23 en 2014). Tous deux étaient issus d'une khâgne A/L parisienne (lycées Janson-de-Sailly et Sainte-Marie, à Neuilly-sur-Seine) et avaient suivi la préparation aux deux épreuves spécifiques du concours de l'École (histoire médiévale et histoire moderne) que dispense le lycée Henri IV pour les lycéens franciliens. La lauréate khâgneuse vient du lycée Janson-de-Sailly, à Paris.

Répartition des classes d'origine des candidats à la section B en 2015

CLASSES	INSCRITS		PRÉSENTS AUX ÉPREUVES PROPRES		ADMISSIBLES		INTÉGRÉS	
Chartes B	104	67,53%	102	76,69%	18	81,82%	6	85,71%
Ulm A/L	19	12,34%	13	9,77%	2	9,09%	1	14,29%
ENS Lyon	25	16,23%	14	10,53%	0	0,00%	0	0,00%
Autres	6	3,90%	4	3,01%	2	9,09%	0	0,00%
Total	154	100,00%	133	100,00%	22	100,00%	7	100,00%

Candidats boursiers

La session 2015 confirme la place grandissante des boursiers au concours d'entrée de l'École des chartes : ils ont représenté entre 40% à 50% de l'effectif à chaque étape de la sélection. Leur nombre parmi les inscrits continue à augmenter, un admissible sur deux est boursier et près de la moitié des lauréats (47,36%), comme en 2012.

Part des boursiers au concours d'entrée en première année

	INSCRITS	ADMISSIBLES	INTÉGRÉS
2015	43,49%	50%	47,36%
2014	41,07%	36,95%	33%
2013	39,17%	40,38%	19,04%
2012	38,21%	40,82%	47,37%
2011	32,88%	32,07%	33,33%*
2010	34,92%	30,64%	31,03%

* Le lauréat du concours d'entrée en 2e année étant lui-même boursier, les boursiers représentaient, en 2011, 36% des nouveaux élèves.

Une analyse plus fine fait apparaître un décalage entre les deux sections, déjà présent les années précédentes. En 2015, la section A accueille une majorité de boursiers : 54,68% chez les inscrits ; 58,33% chez les admissibles et les admis. Les données correspondantes montrent une moindre présence des boursiers en section B : 40,25% parmi les inscrits ; 40,90% chez les admissibles et 28,57% chez les admis. On pourrait en conclure que la coloration disciplinaire des épreuves de section A, qui privilégie l'histoire et les langues anciennes, serait plus favorable à un élargissement social du recrutement, que ne le seraient des épreuves de la section B, plus diversifiées. Seul un examen dans la durée de la répartition par section permettra de valider cette hypothèse.

Origine géographique des candidats

Les données géographiques fournies lors de l'inscription au concours d'entrée, qui se limitent au département de naissance du candidat et à son adresse au moment du concours, ne permettent pas de donner une mesure correcte de leur origine. Le principal biais tient au fait que des candidats donnent comme adresse leur lieu d'hébergement dans la ville de leur lycée de préparation, et non le foyer parental.

La mesure peut donc seulement être faite à l'entrée de l'École. La répartition des académies d'obtention du baccalauréat des 19 lauréats du concours 2015 donne 84,21% de provinciaux (16 lauréats issus des académies d'Amiens, Caen, Dijon, Grenoble, Nantes, Orléans-Tours, Poitiers, Rennes, Strasbourg, Toulouse) et 15,78% de franciliens (3 lauréats issus des académies de Créteil et Versailles). En 2014, la ventilation était de 76,47% pour la province et 23,52% pour l'Île-de-France.

Parcours antérieur des candidats

Les données fournies par les candidats au moment de l'inscription au concours portent sur le baccalauréat (série, année d'obtention et mention obtenue).

L'examen des séries montre un recrutement égal entre les séries L littéraire et S scientifique (8 reçus pour chacune d'elle), alors que la série ES Économique et social a livré trois lauréats. Il n'y a pas de différence notable entre les deux sections.

	INSCRITS	ADMISSIBLES	ADMIS
ES Économique et social	18,39%	8,70%	15,79%
L Littéraire	49,78%	52,17%	42,11%
S Scientifique	30,94%	36,96%	42,11%
Autre	0,90%	2,17%	0,00%

Sans surprise, l'essentiel du recrutement bénéficie aux titulaires d'un baccalauréat avec mention Très bien (17 lauréats) ; deux titulaires d'une mention Bien (l'un en section A et l'autre en section B) complètent l'effectif des lauréats. Une analyse par section fait apparaître, au niveau des admissibles, un taux de mentions « Très bien » et « Bien » plus élevé en section A (100 % des admissibles) qu'en section B (81,82%), qui a compté deux titulaires d'une mention « Assez bien » et deux titulaires du baccalauréat sans mention au rang des admissibles.

	INSCRITS	ADMISSIBLES	ADMIS
Très bien	55,61%	73,91%	89,5%
Bien	27,35%	17,39%	10,5%
Assez bien	13,45%	4,35%	0,0%
Sans	3,59%	4,35%	0,0%

Les données sur l'année d'obtention du baccalauréat doivent être rapprochées du tableau statistique sur le nombre de candidatures, qui figure en annexe du présent rapport : les deux séries de données se recouvrent en effet très largement. Les lauréats se partagent pour ainsi dire à égalité entre « cubes » (10 lauréats) et « carrés » (9 lauréats). Là aussi, un décalage entre les deux sections peut s'observer : les deux tiers des admis en section A sont des « cubes », alors que les « carrés » sont nettement majoritaires parmi les lauréats de section B (71 %). Les redoublements de la 2^e année sont donc plus nombreux en section A qu'ils ne le sont en section B.

	INSCRITS	ADMISSIBLES	ADMIS
BAC>4	0,90%	4,35%	0,00%
BAC+4	2,24%	2,17%	0,00%
BAC+3	28,25%	50,00%	52,63%
BAC+2	68,61%	43,48%	47,37%
BAC+1	0,00%	0,00%	0,00%

II. CONCOURS D'ENTRÉE EN DEUXIÈME ANNÉE

L'épreuve d'admissibilité du concours d'entrée en deuxième année, en l'occurrence l'examen des dossiers des candidats, a eu lieu le 6 mai 2015 et l'épreuve d'admission le 3 juin 2015.

Quinze personnes ont concouru. On se situe dans l'étiage habituel des inscriptions : 17 en 2014, 20 en 2013, 14 en 2012, 15 en 2011. Cinq candidats ont été admissibles et un a été reçu. Comme les années antérieures, la qualité des candidats, particulièrement sensible lors des oraux, et la diversité de leurs parcours antérieurs ont confirmé l'intérêt pour l'établissement de maintenir cette voie d'accès, même limitée à un poste.

CONCOURS D'ENTRÉE EN PREMIÈRE ANNÉE

I. ÉPREUVES ÉCRITES DE LA SECTION A

1. COMPOSITION FRANÇAISE

Programme : Cette épreuve, commune aux sections A et B, est spécifique au concours d'entrée de l'École des chartes et ne relève pas de la Banque d'épreuves littéraires (BEL). Elle ne fait officiellement l'objet d'aucun programme. Toutefois, le jury du concours de l'École des chartes veille à choisir un sujet en rapport avec l'un des thèmes mis au programme des ENS pour l'épreuve de composition française de la BEL.

Sujet : « *Se retourner pour saisir le passé objectif, c'est Orphée se retournant pour voir Eurydice...* ». En vous référant à des œuvres précises, vous commenterez cette remarque de Jean Starobinski dans le chapitre de son livre sur Rousseau qu'il consacre aux « problèmes de l'autobiographie »

JEAN-JACQUES ROUSSEAU. LA TRANSPARENCE ET L'OBSTACLE, 1974.

On pouvait, bien sûr, commencer par rappeler le mythe – et certains candidats l'ont très bien fait – selon lequel Orphée obtint de Perséphone et d'Hadès l'autorisation de ramener Eurydice sur la terre à la condition qu'il ne se retournerait pas avant d'être sorti des Enfers ; il ne put respecter jusqu'au bout cette condition et perdit Eurydice pour toujours (Ovide, *Les Métamorphoses*, X, 50-52). Comme Orphée, l'autobiographe part à la recherche d'un passé révolu qu'il voudrait « saisir », mais il n'y parvient pas ou, plus exactement, ce passé que l'écrivain, selon Starobinski, prétend évoquer objectivement cesse d'être « objectif » dès qu'on prétend en faire un livre, et se trouve remodelé, subjectivisé par celui qui voulait le saisir. L'exemple de Rousseau dans ses *Confessions* demeure incontournable : « En déformant son image – écrit Jean Starobinski – il

Jury :

Mme Isabelle DIU, conservateur général des bibliothèques (bibliothèque littéraire Jacques-Doucet) ;

M. Martin MÉGEVAND, maître de conférences à l'université Paris VIII Vincennes-Saint-Denis ;

M. François de SAINT-CHÉRON, maître de conférences à l'Université Paris IV-Sorbonne.

révèle [...] l'impossibilité où il est de se saisir autrement qu'en se déformant». Rousseau en fut d'ailleurs conscient, lui qui écrivait à dom Deschamps : «Je suis persuadé qu'on est toujours très bien peint lorsqu'on s'est peint soi-même, quand même le portrait ne ressemblerait point.» (*Jean-Jacques Rousseau. La Transparence et l'obstacle*, éd. de 1982, Gallimard, coll. «Tel», p. 236-237). Si la qualité du portrait n'est donc pas subordonnée à la ressemblance avec son modèle, on peut soutenir que l'impossibilité de «saisir le passé objectif» n'est pas un si grand dommage ou, pour le moins, qu'elle ne disqualifie pas complètement l'entreprise autobiographique. Il suffirait d'admettre qu'une autobiographie ne doit pas forcément être une photo d'identité (laquelle, d'ailleurs, est le plus souvent peu ressemblante...)

Certains auteurs, cependant, ont tenté d'offrir au lecteur un autoportrait ressemblant et, pour cela, de restituer leur passé le plus rigoureusement possible, en s'efforçant de parler d'eux-mêmes «avec le maximum de lucidité et de sincérité», pour reprendre les termes de Michel Leiris dans *De la littérature considérée comme une tauromachie*. De même, quoique par de tout autres moyens que l'auteur de *L'âge d'homme*, Nathalie Sarraute s'est efforcée dans *Enfance*, avec une rigueur dont il paraît difficile de mettre en cause la sincérité, de parvenir au maximum d'«objectivité» à l'égard du passé qu'elle évoque. Plusieurs candidats connaissaient ces œuvres et les ont citées à bon escient.

On pourrait observer aussi, afin de nuancer l'assimilation de l'autobiographe à Orphée, que non seulement le premier ne transgresse pas un interdit mais encore qu'il parvient à faire survivre quelque chose de lui-même à travers le récit de sa vie. Sans doute ne saisit-il pas «le passé objectif», mais il lui substitue un passé en partie vécu, en partie recréé ou rêvé, ce qui lui permet, grâce à la littérature, de soustraire au néant, même si elles n'en sont pas des photographies très ressemblantes, quelques images de sa vie : n'est-ce pas ce qu'ont voulu faire Chateaubriand dans ses *Mémoires d'outre-tombe* ou Malraux dans ses *Antimémoires* ? D'abord irrité par les fabulations de Malraux, Julien Gracq s'accusait ensuite de «mesquinerie biographique» et lui reconnaissait le droit de préférer au «*curriculum vitae* trivial» des fiches d'état civil, une existence «à demi conduite, à demi rêvée» (*En lisant en écrivant*, José Corti, 1980, p. 260-261).

Finalement c'est en ceci que l'autobiographe peut être comparé à Orphée : par l'art des mots, il semble chercher, plus qu'à «saisir» un passé objectif, à transmettre la vision qu'il a de son existence : c'est donc – pour citer

ici la formule de l'un des candidats – «en tant que poète qu'Orphée peut être rapproché de la figure de l'autobiographe».

Venons-en aux copies. Les meilleures ont clairement délimité l'autobiographie comme genre voisin mais distinct des autres formes de l'écriture de soi – mémoires, journal intime –, et en ont dégagé les singularités, exploitant, par exemple, les travaux de Philippe Lejeune et de Serge Doubrovsky. Quelques candidats ont également fait référence à la psychanalyse comme outil qu'exploitent les auteurs afin de faire retour sur leur passé (Michel Leiris) en cédant l'initiative aux mots. Le jury apprécie une culture personnelle – qui implique des citations précises – et la variété des références (littéraires, plastiques – nous avons lu de bons passages sur les autoportraits de certains peintres – et cinématographiques). Une exploitation d'*Aurélia* était particulièrement bien venue, pour relier l'entreprise autobiographique à l'aventure intérieure, qui peut conduire aux limites de la folie. Ont été appréciées, enfin, les copies dans lesquelles l'exercice de la dissertation est maîtrisé, notamment par l'effort de récapitulation à la fin de chaque partie.

Les copies les moins bonnes sont marquées par la récitation d'un cours que le candidat ne s'est pas suffisamment approprié ; par une insuffisante maîtrise des références, ou par des références hors de propos, celles qui, par exemple, ont confondu l'autobiographie et la biographie ; par des erreurs grossières (*Le page disgracié* de Tristan Bernard ou *Les Minimes* de Velasquez) ; par une orthographe ou une syntaxe régulièrement fautives : on a trouvé jusqu'à vingt ou trente fautes dans certaines copies, ce qui est inadmissible pour un concours de recrutement dans une grande école. Rappelons à ce propos que le mot mémoires, dans le sens qui nous occupait, est un mot masculin. Enfin, les candidats doivent faire un effort pour rendre leur écriture lisible, la lecture de certaines copies étant un exercice franchement pénible.

Trois qualités sont particulièrement prisées : précision, clarté, construction. Ajoutons que les meilleures copies ne sont pas forcément les plus longues et que, pour cette raison, certains candidats doivent se défier de leur tendance au délayage et à la prolixité. Le jury les encourage à un effort de synthèse, à proscrire les redites (parfois mot pour mot à quelques pages de distance), à conserver du temps pour relire leur copie. La longueur est toujours au détriment de la force de l'écriture et de la clarté de la démonstration.

S'agissant de la section A, 69 candidats ont concouru. La moyenne de

l'épreuve est de 11,46/20. Les notes s'échelonnent de 5 à 18/20. 15 candidats ont obtenu une note supérieure ou égale à 15 ; 33 copies sont comprises entre 10 et 14 ; 21 candidats se situent entre 5 et 9.

En section B, le jury a corrigé 133 copies. La moyenne de l'épreuve est de 9,54/20. Les notes s'échelonnent de 0 à 19/20. 11 candidats ont obtenu une note supérieure ou égale à 15 ; 55 copies sont comprises entre 10 et 14 ; 59 candidats se situent entre 5 et 9 ; 8 candidats n'ont pu obtenir la note de 5.

Jury :

Mme Anne-Marie HELVETIUS,
professeur à l'Université de Paris VIII-
Vincennes-Saint-Denis ;

Mme Danielle JACQUART,
directrice d'études à l'École pratique
des hautes études ;

M. Laurent MORELLE,
directeur d'études à l'École pratique
des hautes études.

2. HISTOIRE DU MOYEN ÂGE

Programme : Structures ecclésiastiques et pratiques religieuses, de la Gaule à la France (IV^e-XV^e siècle).

Sujet : Les chrétiens et la mort (IV^e-XV^e siècle) (Note du jury : le sujet s'entend dans l'espace géographique défini par le programme, à savoir la Gaule, puis la France)

Le nombre de copies corrigées (69) est légèrement plus élevé que l'année dernière (65), loin cependant d'atteindre celui de 2013 (81). La moyenne des notes s'établit à 9,75, en hausse notable par rapport aux deux années précédentes (9,14 en 2014 et 9,4 en 2013), si bien qu'on approche le résultat de 2012 (9,8). Le nombre de copies notées en dessous de 10 a sensiblement baissé, passant de 38 (58 %) en 2014 à 32 (46,37%). Cette amélioration d'ensemble profite néanmoins assez peu au contingent des copies notées de 0 à 6 – 12 (17,4%) contre 13 (20%) en 2014 – ; elle n'étoffe pas suffisamment non plus le petit groupe de copies notées 14 ou plus – 8 (11,6%) contre 6 (9,2%) en 2014. En revanche, il est heureux que les copies médiocres, notées de 7 à 9, soient en net recul : leur nombre passe de 25 (38,4%) en 2014 à 20 (29%). La médiane de l'ensemble des notes relevées se situe entre 9 et 10, et c'est la note 12 qui a été le plus souvent attribuée (12 copies). Une copie a reçu la note 15 (2 en 2014), deux celle de 16 (2 en 2014), une la note 17 et le jury a connu cette année le plaisir d'attribuer un 19. Ces copies de qualité n'ont pas forcément assuré le succès de leurs auteurs : deux des cinq candidats ayant obtenu plus de 14 à l'écrit n'ont pas été admis au concours.

Pour la quatrième année consécutive, le tirage au sort, opéré en

réunion plénière du jury, avait assigné l'exercice de la dissertation à l'épreuve d'histoire médiévale. Étant donné le programme d'histoire médiévale, le sujet proposé, « Les chrétiens et la mort », ne pouvait surprendre aucun candidat. De fait, les données statistiques qu'on vient de détailler témoignent d'une préparation menée sérieusement dans l'ensemble : peu d'éclats certes, mais peu de désastres.

Le sujet était vaste : conceptions et valeur de la mort, préparation à la mort, économie de la mort, présence physique et mémoire des morts. Il appelait une information diversifiée relevant d'un large éventail de disciplines ; une bibliographie récente – notamment sur les sépultures, les cimetières, les rituels funéraires – permettait de renouveler l'approche du livre fameux de Philippe Ariès, source d'inspiration directe ou indirecte de bien des candidats. Ces derniers ont souvent saisi, voire creusé, l'épaisseur du sujet, sans être toujours en mesure de traiter ses différentes facettes de façon équilibrée. Plusieurs, faisant feu de tout bois, n'ont pas craint de tordre le sujet en proposant un panorama, souvent convenu et fastidieux, de la piété des fidèles (incluant bien sûr l'inévitable énumération des sacrements !), au prétexte que celle-ci était entièrement tournée vers le bien mourir. Quelques-uns ont tenté de tirer avantage de connaissances, parfois très fournies, destinées à nourrir d'autres devoirs... Mais le sujet n'était pas « l'église et le meurtre », ni « l'église et la guerre », ni même « la sainteté et le martyr ».

Dans l'ensemble, une plus grande attention a été portée au salut de l'âme (avec l'inévitable Purgatoire) après la mort, à l'au-delà, qu'aux rituels concrets ou aux formalités accompagnant le décès ou y préparant, tels que les testaments. Le sujet de la mortalité (qui n'était pas, il est vrai, induit par le programme spécifique, mais pouvait affleurer au niveau de l'information générale sur la période) est pratiquement inexistant. De même l'émergence d'une médecine, de plus en plus visible à la fin du Moyen Âge dans les villes, l'équilibre qui s'instaure entre le rôle du prêtre et le rôle du médecin, ne sont pas pris en compte. Pourtant, cette évolution donna lieu à des débats dans les milieux ecclésiastiques, dès la fin du XII^e siècle. Les épidémies successives à partir de 1348 réactivèrent ce débat en de nouveaux termes. Le sujet de la mort aurait dû inciter davantage à poser la question des liens entre le corps et l'âme, entre vie terrestre et espérance en l'au-delà. Mais ces aveuglements ne font que refléter

ceux de l'historiographie la plus courante.

Une difficulté était de conduire une réflexion dans la longue durée. Les derniers siècles du Moyen Âge – Guerre de Cent ans et Peste noire obligent – s'en sont souvent trouvés valorisés, mais l'Antiquité tardive a eu aussi ses amateurs ; par commodité, ces candidats spécialisés ont alors généralement choisi un plan chronologique, au risque de livrer des siècles entiers à leur imagination ou à l'anachronisme. Le jury a regretté que les IX^e-XII^e siècles aient été souvent peu ou mal couverts, y compris la question des fonctions mémorielles assurées par les communautés monastiques. Le sujet se prêtait malheureusement aux généralités « hors du temps » : maintes copies n'ont pas su éviter cet écueil, confinant pour les moins informées au bavardage de comptoir.

Il est évident qu'un tel sujet ne pouvait être traité dans toutes ses facettes. Le jury a valorisé les efforts de construction, la cohérence de la démarche, une pensée mise en ordre et clairement formulée, des connaissances sûres, des exemples maîtrisés et correctement exploités. À cet égard, il faut répéter qu'il ne sert à rien de saturer une copie d'exemples livrés sans commentaire en pâture au correcteur.

Comme l'an dernier – les lecteurs se reporteront au rapport de 2014 –, le jury s'inquiète des déficiences formelles. Elles touchent à la technique de la dissertation (introductions trop courtes ou trop longues, avec des questionnements en salve ; absence de conclusions intermédiaires, transitions inexistantes ou trop insistantes), à la conduite de l'exposé (depuis la « partie » jusqu'au paragraphe), ou tout simplement à l'expression française. Les candidats doivent viser la sobriété et l'expression juste, se ménager un temps de relecture, où ils vérifieront que ce qu'ils ont écrit a un sens et ne verse pas dans l'amphigouri (« monumentalisation de la conception de la mort », « vision cadavérique de la mort ») ou l'absurde (« la mort, malgré des débuts difficiles, s'inscrit progressivement dans les mœurs des chrétiens »). Dernier point : si l'orthographe des mots « techniques » semble s'être améliorée (sauf dans les copies très faibles), le jury observe avec préoccupation que des copies honorables et même bien rédigées sont gâtées par des fautes récurrentes.

3. HISTOIRE MODERNE

Programme : Contestations, complots et révoltes en France, de François I^{er} à Napoléon I^{er}.

Sujet : commentaire de document

*LES GRANDES REMONTRANCES DU PARLEMENT
DE PARIS (9 AVRIL 1753)*

Sire,

L'intérêt le plus essentiel du Souverain est de connaître la vérité. Votre parlement est chargé par état de la porter au pied du trône. Mais ce devoir ne fut jamais plus étroitement lié avec celui de la fidélité inviolable qu'il vous a jurée. Il s'agit aujourd'hui des droits les plus précieux de la Religion et de la conservation de l'État. L'un et l'autre sont également menacés par le schisme éclatant qui a excité notre zèle, et ce schisme, trop longtemps négligé, a jeté de si profondes racines et fait chaque jour des progrès si rapides, que bientôt il ne connaîtra plus de barrières capables de l'arrêter.

Déjà, Sire, le cours ordinaire de la justice est interrompu, les formes les plus nécessaires sont violées, les peuples vexés, les coupables enhardis, leurs juges avilis, intimidés, traversés, ou même réduits à l'inaction. Déjà les secousses violentes que le schisme cause parmi nous font découvrir une domination qui se renouvelle dans le sein de vos états, domination arbitraire qui ne reconnaît ni lois, ni souverain, ni magistrats, pour qui la Religion n'est qu'un prétexte, l'autorité du prince qu'un instrument qu'elle ose employer ou rejeter suivant ses intérêts, les lois fondamentales de l'État qu'un joug incommode, la liberté légitime des citoyens qu'un titre imaginaire.

[...] C'est l'unique objet, Sire, qui nous occupe, c'est le principe de cette activité infatigable qui depuis si longtemps fournit à votre parlement des forces qu'aucun autre intérêt ne soutient, de cette fermeté inébran-

lable qu'il oppose aux entreprises de plusieurs ecclésiastiques, de cette persévérance à sacrifier son repos et ses veilles au bien du Royaume. C'est enfin le même esprit qui conduit votre parlement aux pieds du trône, pour représenter à V.M. que l'unique ressource de l'État consiste dans la manutention des lois fondamentales de la Monarchie.

Un ouvrage, composé et imprimé par les ordres de votre auguste bisaïeul, établit que: La loi fondamentale de l'État forme une liaison réciproque et éternelle entre le Prince et ses descendants, d'une part, de l'autre, par une espèce de contrat qui destine le Souverain à régner et les peuples à obéir [...] engagement solennel dans lequel ils se sont donnés les uns aux autres pour s'entraider mutuellement.¹ [...]

1. *Traité des droits de la Reine sur divers états de la monarchie d'Espagne, édition de 1667, in-12, p. 169.*

Que d'heureuses conséquences naissent de ce principe ! Nous y voyons, Sire, la souveraineté du Prince, son autorité sur tous ses sujets indistinctement, l'obéissance des peuples, leur liberté légitime. Nous y voyons ces différents devoirs s'unir intimement entre eux, et par leur réunion former l'idée d'une juste monarchie, où les sujets, soumis sans contrainte, trouvent dans l'autorité souveraine du Prince leur force et leur sûreté, où le Prince, assuré du cœur et de la foi des peuples, trouve dans leur liberté légitime sa gloire et son bonheur; où tout enfin concourt au bien général de l'État. [...]

Quels hommages n'exige pas des peuples une autorité qu'ils doivent regarder comme sacrée ! Leur obéissance, suivant l'expression d'un de nos plus grands hommes, est une espèce de religion due à la seconde majesté.² C'est par cette obéissance que les sujets deviennent membres vivants de l'État, que chacun d'eux, recevant du chef et communiquant aux autres membres des mouvements dirigés par sa sagesse au bien général, devient lui-même le principe de la conservation du chef, des autres membres et du corps entier. Rompre cette heureuse dépendance c'est cesser d'être membre de l'État, ou plutôt s'en déclarer l'ennemi. [...]

2. *Bossuet, Politique tirée de l'Écriture sainte.*

C'est ainsi que votre autorité, Sire, est le plus ferme appui de la liberté légitime de vos sujets, liberté qui vous les soumet plus sûrement que la contrainte, qui vous les attache par des liens plus puissants que ceux

de la force, liberté qui, également opposée à la licence et à la servitude, caractérise le gouvernement monarchique. C'est cette liberté qui fait aimer le Prince comme un bien public, comme le salut de tout l'État ; qui assure la prompte exécution de tous les ordres dictés au Souverain par son attention pour ses peuples ; qui est enfin le gage le plus certain de la stabilité du trône, de la sûreté du Prince et de la conservation de son autorité.

Les lois sont le nœud sacré et comme le sceau de cet engagement indissoluble. Le Roi, l'État et la Loi forment un tout inséparable. Affermir le trône des rois et rendre leur souveraineté inviolable, maintenir la subordination et la tranquillité parmi les sujets, assurer leurs droits et leur liberté légitime, en un mot rendre un état immortel, formidable au dehors, heureux au dedans, tels sont les fruits de l'exacte observation des lois. Formées sur les réflexions et l'expérience des plus grands princes et des hommes les plus consommés, dictées par l'unique vue du bien de l'État et des véritables intérêts du Prince, elles seules mettent le souverain à l'abri des surprises, inspirent la confiance publique et arrêtent tous ceux qui seraient capables de troubler l'État, de quelque rang et de quelque dignité qu'ils soient. Jamais on n'a vu de révolution dans les états, qui n'ait été préparée par l'altération des lois. Comme il n'est point, Sire, de principe plus essentiel, il n'en est point de plus généralement reconnu. Politiques, jurisconsultes, magistrats, souverains eux-mêmes, tous ne se sont formé l'idée d'un royaume florissant, qu'en réunissant et l'obéissance des sujets au souverain et celle du souverain à la loi.³

[...] Nous avons, Sire, dans les ordonnances multipliées de rois, vos prédécesseurs, des monuments authentiques de leur attention à assurer aux lois cet empire souverain, le plus sûr garant de l'autorité royale. Vous serez frappé, Sire, lorsque nous aurons l'honneur de vous les remettre sous les yeux, de la force de leurs expressions, du tableau qu'elles font des surprises auxquelles le Prince est exposé, et du détail qu'elles présentent des maux que produirait un gouvernement arbitraire.

3. . *Traité des droits...*, op. cit., p. 205.

4. Ordonnance du 15 août 1389.

5. 1^{er} avril 1600, M. de Bellière.

6. Ordonnance du 21 octobre 1467.

7. Discours de François I^{er} au Parlement, 30 juin 1535.

8. 19 juin 1604.

De là l'établissement nécessaire à la monarchie, de magistrats chargés par état, engagés plus étroitement encore par serment, de garder et faire observer toutes les lois et maximes du Royaume, et d'y conformer la police générale dont ils ont la manutention. C'est un dépôt sacré dont les ordonnances chargent la conscience de votre parlement⁴ et dont il doit rendre compte à Dieu et à V.M., suivant ce que lui disait en 1600 un Chancelier de France⁵. C'est en votre nom, Sire, que votre Parlement veille à la conservation de l'État ; son autorité n'est autre que la vôtre, mais c'est votre autorité devenue inaccessible aux surprises, employée uniquement au bien public, conduite et éclairée par les lois. Il en est, Sire, le ministre essentiel, suivant l'expression d'un de nos rois, qui chargea son parlement de l'acquitter du serment qu'il avait prêté à son sacre de maintenir les lois du Royaume. En lui consiste la direction des faits par lesquels est entretenue et policée la chose publique de votre royaume⁶. Ce n'est point altérer ni partager votre souveraineté, c'est l'affermir ; c'est être essentiellement chargé de représenter à vos sujets la personne même de V.M.⁷, et de leur répondre de la justice et de l'utilité de toutes ses lois, de représenter vos sujets aux yeux de V.M., et de vous répondre de leur fidélité et de leur soumission. Votre parlement s'est toujours fait gloire de leur donner l'exemple de l'obéissance. [...] Mais il est des cas où son attachement inviolable aux lois et au bien public semble ne pouvoir s'allier avec une obéissance sans bornes, alors il serait criminel envers vous et envers l'État d'oublier [...] ce qu'il disait lui-même en 1604 au Souverain : Si c'est désobéissance de bien servir, le Parlement fait ordinairement cette faute, et quand il se trouve conflit entre la puissance absolue du Roi et le bien de son service, il juge l'un préférable à l'autre, non par désobéissance, mais pour son devoir, à la décharge de sa conscience⁸.

JULES FLAMMERMONT (ÉD.), LES REMONTRANCES DU PARLEMENT DE PARIS AU XVIII^e SIÈCLE, 3 VOL., T. 1, PARIS, 1888, P. 521-529.

Comme il s'était engagé à le faire, le jury n'a pas fait le choix d'un document iconographique. L'épreuve consistait donc, comme les années précédentes, dans un classique commentaire de texte. Or le jury a été surpris par le

fait que, dans un trop grand nombre de cas, le « commentaire » de document ne relevait pas réellement du genre du commentaire. Pratiquement aucune copie n'échappe aux deux écueils classiques de l'exercice : la paraphrase et la dérivation vers la dissertation. Deux défauts qui sont rédhibitoires. Il y a, de toute évidence, un gros effort méthodologique à fournir. Le jury rappelle que la nature de l'épreuve, commentaire ou dissertation, est choisie par tirage au sort. Il faut que les candidats soient également prêts à affronter les deux types d'exercice. Pour le jury, le commentaire de texte suppose que ce dernier soit contextualisé, puis que les développements de la copie s'articulent étroitement avec le document en ne se contentant pas de le paraphraser. Une copie qui n'apporte aucune autre information que celle qui est fournie par le texte n'est pas sérieuse, pas plus que ne l'est une copie qui ne fait plus mention que de loin en loin du document prétendument commenté.

Dans l'ensemble, les copies se sont rapprochées plutôt de dissertations plus ou moins bonnes sur l'institution même des parlements. Trop souvent, du reste, ce sont en réalité des fragments de cours plus ou moins habilement combinés, et parfois hors sujet.

Par ailleurs, des points fondamentaux font défaut : le titre même de « Grandes remontrances » n'est pratiquement jamais explicité, le statut des magistrats n'est pas évoqué. Le terme de « schisme » est le plus souvent prudemment passé sous silence, et lorsqu'il est commenté, il fait l'objet d'un faux-sens.

Remarques communes aux épreuves écrites de deux sections

Le jury relève la présence de quelques copies blanches et de copies très brèves, ce qui n'est pas anormal. Ce qui l'est en revanche, c'est que certaines de ces copies font montre d'une ironie déplacée, d'autant plus déplacée que le correcteur est avancé dans la correction de son paquet de copies.

On relève, au fil de la lecture, des erreurs factuelles parfois très grossières. Rappelons, entre autres, que Montesquieu n'est pas l'auteur du *Contrat social* et qu'il n'est pas un contemporain d'Érasme ; que Jansenius n'a rien publié au XVI^e siècle et que l'abbé de Saint-Cyran n'a pas collaboré à l'*Augustinus* ; qu'il n'y a pas de parlement à Strasbourg sous l'Ancien Régime ; que le Vingtième n'est pas ainsi nommé parce qu'il aurait été institué dans les années 1720 ; que Calvin n'est pas originaire d'Allemagne ; que le Premier Empire ne prend pas fin en 1805 ; que le Tiers État ne se constitue pas en « Assemblée générale » ; que

Jury :

M. Frédéric BARBIER,
directeur de recherche au CNRS (IHMC) et
directeur d'études à l'École
pratique des hautes études ;

M. Sylvio de FRANCESCHI,
directeur d'études à l'École pratique
des hautes études ;

M. Bernard HOURS, professeur
à l'Université Jean Moulin - Lyon 3.

l'édit de Nantes n'est pas aboli en 1589 ; que le Siècle des Lumières ne se limite pas aux années 1789-1815 ; que l'Affaire des Placards n'a pas lieu en 1519, etc...

Un minimum d'esprit critique s'impose, et certaines idées toute faites n'ont pas à être reprises sans discussion : par exemple, la sacralité de la monarchie serait transférée à la nation en raison de la « nature débauchée » de Louis XV ; ou encore, la Révolution serait provoquée par le caractère supposé « fourbe » et « manipulateur » de Louis XVI.

Le jury s'étonne enfin de fautes et impropriétés en quantité beaucoup trop grande : « prendre du poids » ; « en difficulté » ; « s'échigner » ; « après examination » ; « sa majesté » ; « un certains nombre » ; « enjoindre le roi » ; « Bocasse » (Boccace), etc...

Le jury est convaincu de ce qu'une réflexion plus aboutie s'appuie sur une expression française de qualité : dans certains cas, la médiocrité de la formulation fait que les copies sont réellement à la limite de l'intelligibilité. Il faut que les candidats gardent du temps pour se relire avec attention, ce qui leur permettrait de corriger un nombre non négligeable d'erreurs, et de se rendre compte que certaines de leurs assertions n'ont aucun sens (par exemple : « Ce communiqué se présente comme un écrit produit de son temps »). Enfin, la graphie rend parfois la lecture des copies plus que problématique, aux risques et périls des candidats.

4. VERSION LATINE

DISCOURS FICTIF D'UN EMPEREUR IDÉAL

« *Egone ex omnibus mortalibus placui electusque sum, qui in terris deorum uice fungerer? Ego uitae necisque gentibus arbiter : qualem quisque sortem statumque habeat, in mea manu positum est ; quid cuique mortalium Fortuna datum uelit, meo ore pronuntiat ; ex nostro responso laetitiae causas populi urbesque concipiunt ; nulla pars usquam nisi uolente propitioque me floret ; haec tot milia gladiatorum, quae pax mea comprimit, ad nutum meum stringentur ; quas nationes funditus excidi, quas transportari, quibus libertatem dari, quibus eripi oporteat (...) quae ruant urbes, quae oriantur, mea iuris dictio est. In hac tanta facultate rerum non ira me ad iniqua supplicia compulit, non iuuenilis impetus, non temeritas hominum et contumacia, quae saepe tranquillissimis quoque pectoribus patientiam extorsit, non ipsa ostentandae per terrores potentiae dira, sed frequens magnis imperiis, gloria. Conditum, immo constrictum¹, apud me ferrum est, summa parsimonia etiam uilissimi sanguinis ; nemo non, cui alia desunt, hominis nomine apud me gratosus est. Seueritatem abditam, at clementiam in procinctu habeo² (...) : alterius aetate prima motus sum, alterius ultima ; alium dignitati donauit, alium humilitati ; quotiens nullam inueneram misericordiae causam, mihi peperci. »*

SÉNÈQUE, DE CLEMENTIA, 1, 1

Les premières lignes du *De clementia* de Sénèque offrent au lecteur un discours fictif de Néron, procédé grâce auquel le précepteur de l'empereur flatte les bonnes dispositions manifestées par son protégé lors des premières années de son principat.

Ego ne ex omnibus... fungerer ?

La principale difficulté de la phrase – dont il convenait d'abord de bien noter qu'il s'agit d'une interrogation directe – tenait à la juste analyse de la proposition relative introduite par *qui* : il fallait noter le mode du verbe *fungerer*, et rendre en conséquence à la relative au subjonctif son sens final. Le verbe

1. *constringo, is, ere, constrinxi, constrictum* : enchaîner, contenir, réprimer

2. *in procinctu aliquid habere* : tenir quelque chose prêt, disponible

Jury :

Mme Pascale BOURGAIN,
directrice d'études à l'École nationale
des chartes ;

M. Pierre DESCOTES,
enseignant-chercheur à l'École normale
supérieure de Paris ;

M. Frédéric DUVAL,
directeur d'études à l'École nationale
des chartes.

fungor, au sens de « s'acquitter de », se construit avec l'ablatif *uice*.

Un certain nombre de candidats ont été enclins à faire porter le génitif *deorum* sur le substantif *terris* – ce qui posait un double problème : d'une part, on ne voit pas ce que pourrait signifier l'expression : « terre des dieux » ; d'autre part, cela rendait impossible la compréhension de *uice* – auquel il convenait de donner le sens de « rôle, fonction, office », et non celui de « tour, alternative ».

Dès cette première phrase, les temps verbaux ont posé problème à bien des candidats. C'est là une tendance qui s'est vérifiée tout au long de la version.

Ego uitae necisque ... pronuntiat.

Il convenait tout d'abord de rétablir le verbe *sum* sous-entendu, afin de faire de l'expression *arbiter uitae necisque* un attribut du sujet *ego*, non un apposé qui rendait la traduction française particulièrement gauche.

La difficulté des deux phrases comportant des interrogatives indirectes était que celles-ci n'avaient pas la même fonction. La première (*qualem... habeat*), à l'origine de nombreuses erreurs, est sujet de *positum est* ; la seconde (*quid... uelit*) est complément de *pronuntiat*, dont le sujet est *Fortuna* (et non, comme certaines traductions le proposaient, probablement d'ailleurs plus par maladresse qu'en raison d'une mauvaise analyse, *meo ore*).

De nouveau, c'est un génitif qui a posé problème à nombre de candidats : *mortalium* n'a guère de sens s'il complète *Fortuna* – il est complément du pronom *cuique*.

Autres points:

- De nombreuses erreurs sur le sens du pronom indéfini *quisque*, dont la morphologie (*cuique* ne peut être qu'un datif) comme la syntaxe doivent être revues : on le trouve ici, selon la règle, après l'adjectif interrogatif *qualem* (qui qualifie à la fois *sortem* et *statum*), puis après le pronom interrogatif *quid*.
- Tout comme, plus loin dans la version, une méconnaissance de *fero* a provoqué des constructions fantaisistes, le subjonctif présent de *uolo* (*uelit*) a troublé plus d'un candidat. Ces verbes irréguliers doivent être bien connus.
- Rappelons enfin qu'il n'était pas nécessaire de conférer aux subjonctifs *habeat* et *uelit* un sens conditionnel. Le subjonctif est simplement le mode de l'interrogative indirecte.

Ex nostro responso... stringentur.

La construction de la première partie de la phrase ne posait pas de difficultés, tant que l'on distinguait bien le sujet (*populi urbesque*) du COD (*laetitiaie causas*). De même, l'identification de l'ablatif absolu *uolente propitioque me*, introduit par *nisi*, permettait de construire la seconde proposition sans encombre.

Autres points :

- L'usage de *usquam* s'expliquait par la présence de l'adjectif *nullus*, qui contient déjà une idée négative. Deux négations (*nulla... nusquam...*) se seraient annulées et auraient équivalu à une affirmation. Attention, par ailleurs, à bien distinguer *nusquam* (« ne... nulle part ») de *numquam* (« ne... jamais »).
- *gladiorum* ne pouvait venir que de *gladium*, et certainement pas du substantif *gladiator*, tant pour des raisons morphologiques évidentes que pour le sens de la phrase.
- Il faut prêter la plus grande attention au temps verbaux : *comprimit* ne peut être un parfait ; quant à *stringentur*, il ne peut s'agir que d'un futur (l'analyse de cette forme du verbe *stringo* était d'autant plus aisée que les temps primitifs de son composé *constringo* étaient donnés en note !).
- Le sens de l'expression difficile *ad nutum meum* a été bien compris par de nombreuses copies : *nutus* signifie le hochement de tête par lequel on fait connaître une volonté.

Quas nationes... iuris dictio est.

La construction de la première partie de la phrase était rendue difficile par l'omission du verbe *oporteat*, commun aux quatre premières interrogatives indirectes. Au prix d'un bel effort, un certain nombre de copies sont parvenues à rétablir le sens de cette partie du texte en constatant qu'il fallait nécessairement suppléer un verbe conjugué dans les subordonnées – les infinitifs passifs *excidi*, *transportari*, *dari* et *eripi* étaient en effet les verbes de propositions infinitives complétant *oporteat*. Enfin, il fallait comprendre que le substantif *libertatem* était sujet de *dari* comme d'*eripi*.

De nouveau, le subjonctif des verbes *ruant* et *orientur* s'expliquait par leur présence dans des interrogatives indirectes – nul besoin de les traduire par des conditionnels, donc.

Autres points :

- *funditus* est un adverbe, et non le nominatif d'un substantif.
- Le verbe *orior*, au sens de « naître, se lever », doit être bien connu des candidats. De manière générale, les verbes employés par Sénèque dans cette phrase ont posé problème à nombre de copies, alors qu'ils n'étaient pas particulièrement rares.

In hac tanta... gloria.

Cette phrase posait davantage de difficultés. Il fallait tout d'abord éviter de surtraduire le *non* par une périphrase du type : « ce n'est pas... », qui provoquait inmanquablement un contre-sens sur l'ensemble de la phrase.

Le verbe *inpulit* avait plusieurs sujets : *ira*, *impetus*, *temeritas*, *contumacia* et finalement *gloria*. La proposition relative introduite par le pronom *quae* avait pour antécédent *contumacia* – jusque-là, la construction était relativement simple. La difficulté majeure tenait au dernier groupe sujet, qui s'étendait de *non ipsa* à *gloria*. Il fallait distinguer d'une part les deux adjectifs qui qualifiaient le substantif : *dura* et *frequens* (dont le complément était *magnis imperiis*) ; et d'autre part le groupe au génitif *ostentandae potentiae* : il fallait repérer ici la substitution de l'adjectif verbal au gérondif, et comprendre que l'auteur évoquait la « vanité » (sens souvent méconnu de *gloria*) de faire montre de sa puissance (*potentiae ostentandae* au lieu de **potentiam ostentandi*). Ce mécanisme de substitution (facultatif d'ailleurs au génitif du gérondif), extrêmement fréquent, doit être bien connu des candidats – rappelons que, dans ce cas, l'adjectif verbal perd son sens d'obligation (il n'est pas question de la vanité de « devoir montrer son pouvoir », ce qui n'aurait strictement aucun sens).

Autres points :

- Il fallait traduire l'expression *facultas rerum* de manière à ce que le français ait un sens : « faculté de choses », « pouvoir de choses » ne veut rien dire.
- De nouveau, attention aux temps verbaux : *compulit*, *extorsit* sont au parfait et ne sauraient en conséquence être traduits au présent.
- On ne peut traduire *contumacia* par « contumace », qui ne donne aucun sens à la phrase française : ce terme désigne l'obstination déraisonnable, l'opiniâtreté. Condamner quelqu'un « par contumace », c'est le condamner en son absence, parce qu'il a refusé de se présenter devant le tribunal.
- *quoque* est placé immédiatement après le mot qu'il souligne, ici le superlatif

tranquillissimis : la patience a quitté même les cœurs les mieux disposés.

- ostentare a un sens plus fort que ostendere : il ne s'agit pas seulement de « montrer », mais de « faire étalage de » sa puissance.
- imperiis ne saurait venir de imperator, et ne pouvait signifier « chefs » ou « généraux ».

Conditum... gratiosus est.

L'adverbe *immo* a été source de bien des méprises : dans un discours, il sert à corriger ce qui vient d'être écrit. Il ne s'agissait donc pas d'opposer *conditum* et *constrictum*, mais de bien voir que le second participe précisait le sens du premier. Contrairement à *quoque*, vu plus haut, *etiam* porte sur le terme qui le suit : il s'agissait « du sang, même le plus vil ». Le sens de la seconde partie de la phrase n'était pas évident : l'auteur ne prétendait pas que tout accusé, même le plus vil, était « redevable du nom d'homme » à l'empereur – même pour flatter Néron, Sénèque ne serait probablement pas allé jusque-là ! Il fallait comprendre que c'est grâce à ce nom d'homme (*hominis nomine*) que tout accusé trouvait grâce auprès de son juge ; *gratiosus* signifie en effet « qui a de la faveur, du crédit » auprès de quelqu'un (ici, *apud me*).

Autres points :

- Le sens de l'adjectif *summus* : « le plus haut, le plus élevé » a souvent été, de manière étonnante, méconnu.
- Les superlatifs (*uilissimi* ici, mais également plus haut *tranquillissimis*) ont eu tendance à disparaître des traductions. Nous conseillons donc aux candidats de porter une attention particulière aux degrés de l'adjectif.
- Il est rigoureusement inconcevable de voir dans *ferrum* une forme de *fero*. La conjugaison de ce verbe irrégulier doit être maîtrisée par les futurs candidats.
- Oublier la double négation (*nemo non*) revient à faire dire au texte le rigoureux contraire de son sens.
- Il est indispensable de maîtriser la déclinaison du pronom relatif : *cui* ne peut être que son datif, en aucun cas un nominatif pluriel, comme certaines copies semblent l'avoir compris. Le datif était appelé par le verbe *desum*, dont c'est la construction naturelle.

Seueritatem abditam... mihi peperci.

L'expression *in procinctu habeo* était expliquée en note. Il restait toutefois à bien voir l'opposition entre *seueritatem abditam* et *clementiam in procinctu*. Dans la proposition suivante, le balancement rhétorique des deux génitifs *alterius... alterius...* permettait d'opposer la jeunesse (*aetate prima*) de certains accusés à la vieillesse (*aetate ultima*) de certains autres.

La construction du verbe *donare* était plus délicate à saisir : il ne s'agissait pas de rendre un accusé à la dignité, et un autre à l'infamie (ce qui va à l'encontre du sens général du texte, puisque Néron se fait gloire de pardonner tous les accusés), mais de gracier l'un pour sa noblesse, et l'autre pour son humilité.

Enfin, il fallait bien identifier *quotiens* comme un relatif (en corrélation avec *totiens* sous-entendu) au sens de «toutes les fois que». Une nouvelle fois, rappelons la nécessité de bien respecter les temps verbaux : tant *inueneram* que *peperci* (parfait de *parco*) sont à un temps du passé, et ne sauraient en conséquence être traduits par des présents.

En résumé, pour revenir sur les erreurs les plus fréquemment commises, nous engageons les candidats à bien prêter attention aux temps et modes verbaux – c'est sur une analyse précise des formes verbales que peut être appuyée une construction syntaxique rigoureuse. Dans la même perspective, la plupart des contresens constatés provenaient d'une mauvaise délimitation des propositions ; il importe donc de bien repérer les différentes conjonctions de subordination et de connaître leur sens, ainsi que de maîtriser la morphologie des pronoms relatifs et des interrogatifs indirects.

Ces remarques ne font pas oublier aux correcteurs un certain nombre de très bonnes copies, qui ont su témoigner d'une solide maîtrise de la syntaxe latine et d'une réelle élégance de traduction.

La moyenne est de 9,21, soit le même niveau qu'en 2014. Les notes s'échelonnent de 0 à 18,5. La distribution des notes est la suivante : 7 notes égales ou supérieures à 15 ; 19 entre 10 et 14,5 ; 24 entre 5 et 9,5 et 13 inférieures à 5.

5. THÈME LATIN

MANŒUVRES D'UN FOURBE CONSEILLER POUR PERDRE SES RIVAUX¹

Il se déguise en ami pour haïr avec plus de sûreté. Et, afin qu'il soit cru charitable dans le moment même qu'il assassine, il ne tue personne dont premièrement il ne fasse l'oraison funèbre. « Tous les yeux, dit-il au prince, sont tournés sur lui². Les soldats l'appellent leur père, et le peuple pense que c'est son intercesseur envers Votre Majesté. Il ne tient qu'à lui qu'il ne se prévale de³ cette faveur universelle et que, de la possession de tant de cœurs, il ne forme un parti qui porte son nom. Je crois néanmoins qu'il ne voudrait pas manquer à son devoir. Les astrologues et les poètes lui promettent bien un royaume, mais c'est peut-être un royaume d'outre-mer ; il doit peut-être l'aller conquérir aux dernières extrémités de la terre. Cependant il y a de l'apparence qu'il se contentera de la place que Votre Majesté lui donne après elle. Son ambition sera plus sage et plus modeste que celle des autres ambitieux. Il se peut, Sire, que ses desseins respecteront⁴ la couronne de son maître et les lois de sa patrie. »

GUEZ DE BALZAC, ARISTIPPE OU DE LA COUR (1658).

Le jury a examiné 59 copies, soit dix de plus qu'en 2014 (le nombre de candidats ayant choisi le thème latin retrouve ainsi à peu près son niveau de 2013). Il les a notées de 00,5/20 à 19,5/20. Il en a noté douze entre 15/20 et 19,5/20, dix-neuf entre 10/20 et 14,5/20, quinze entre 05/20 et 09,5/20, et treize entre 00,5/20 et 04,5/20. La moyenne s'établit à 10,3/20. Parmi les vingt-huit candidats de la section A déclarés admissibles et sous-admissibles, vingt-deux avaient choisi le thème latin pour option, et seul un d'entre eux y a obtenu une note inférieure à 10/20. Cette année encore, le thème a donc été une discipline discriminante pour l'admissibilité.

Comme à son habitude, le jury avait choisi un sujet marqué par un grand classicisme, permettant d'évaluer dans un premier temps les connaissances grammaticales des candidats et, dans un second temps, leur familiarité

1. Ne pas traduire le titre.

2. Désigne le rival du fourbe conseiller.

3. « Qu'il ne se prévale de » : qu'il ne tire avantage de.

4. Il était possible, au XVII^e siècle, de faire suivre la locution « il se peut que » de l'indicatif futur : en français contemporain, on trouverait un subjonctif.

Jury :

M. Jean-Paul BRACHET,
maître de conférences à l'Université de Paris IV-Sorbonne ;

M. Cédric GIRAUD,
maître de conférences à l'Université de Nancy II ;

M. François PLOTON-NICOLLET,
maître de conférences à l'Université d'Orléans

avec la langue latine, ce qui lui a permis de faire émerger un bon peloton de tête, constitué de traductions correctes à défaut d'être élégantes. On s'est félicité, cette année, que peu de copies aient été incomplètes : il manquait seulement une ligne à l'une d'elles et quatre à une autre.

Ouvrons ce rapport sur un conseil de méthode. L'exercice de thème latin consiste à traduire le texte, tout le texte, rien que le texte. L'ensemble des candidats semble avoir maintenant compris qu'à moins d'y être expressément invité, il convenait de ne pas traduire le titre, ajouté par le jury à seule fin de fournir un bref éclairage sur le texte français. Mais, dans le même registre, signalons que les notes de bas de page procèdent de la même intention. Il était à cet égard malvenu — et peu respectueux envers l'auteur — de traduire « tous les yeux [...] sont tournés vers lui » comme s'il y avait eu « tous les yeux [...] sont tournés vers le rival du fourbe conseiller ». Et que dire de ceux qui ont compris « tous les yeux sont tournés vers le fourbe conseiller » ? ce qui constituait un contresens. De la même manière, on a mal compris pourquoi, alors que la première phrase avait pour sujet un pronom personnel, d'aucuns se sont crus autorisés à introduire un groupe sujet du type *uir consiliarius fallaxque* (sic !), ce qui constituait à la fois un effort inutile et un ajout du plus mauvais effet, qui a été dûment sanctionné : il suffisait de maintenir un verbe à la troisième personne du singulier sans sujet exprimé !

Compréhension du texte français

Dans l'ensemble, le texte n'offrait guère de difficultés d'interprétation, et les candidats ont bien surmonté les quelques traits de langue classique qu'il comportait et qui posaient d'autant moins de problèmes qu'il s'agissait le plus souvent de latinismes. Ainsi de la finale conjonctive « afin qu'il soit cru charitable », à rendre par *ut* suivi d'un subjonctif, ou de la tournure restrictive « il ne tue personne dont », que l'on pouvait essayer de traduire par *neminem occidit cuius*. La compréhension de la formule « il y a de l'apparence que » (= « il semble bien que ») était facilitée par les lexiques. Le jury avait indiqué en note le sens de l'expression « se prévaloir de », encore utilisée de nos jours, notamment dans la langue juridique. Seuls quelques détails semblent donc avoir gêné les candidats : dans la phrase « les astrologues et les poètes lui promettent bien un royaume, mais c'est peut-être un royaume d'outre-mer », l'adverbe « bien » n'a d'autre fonction que d'annoncer l'opposition introduite par la conjonction « mais » ; il

équivalait donc à «certes», et cette corrélation pouvait parfaitement se traduire à l'aide du couple *quidem... tamen...* (*certe* était maladroit ; *prorsus* et, *a fortiori*, *bene* faisaient faux-sens). Quant à l'expression «se déguiser en ami», elle s'entendait évidemment au sens figuré. Or le latin, plutôt qu'*induere uestem* emploie plus volontiers une autre image, tirée du lexique du théâtre : *personam induere* ou *personam gerere* («porter le masque de l'ami», cf. Cic., *Off.*, 1, 124 ; 3, 43).

Morphologie

Morphologie nominale. Les barbarismes commis sur des formes nominales ont été assez peu nombreux cette année. La plupart d'entre eux s'expliquent par une confusion entre les différents types de déclinaison (*patrum* pour *patrem*, **ocules* pour *oculi*, *miles* pour *militēs*) ou par l'imposition de désinences masculines à des substantifs neutres (**nominem*, **cordes*, *consilii* pour *consilia*). — *Mar* pour *mare* est un hispanisme (et donc un barbarisme) ; quant à la séquence *trans marem* (pour *trans mare*), elle évoque plaisamment, et avec quelque approximation, un titre de Nietzsche : *Par-delà (le bien et) le mâle...* — Signalons la légère irrégularité du substantif *cor*, dont le pluriel est *corda* aux cas directs, mais *cordium* au génitif (cette dernière forme étant par ailleurs très mal attestée à l'époque classique). — Toujours au sujet du genre neutre, rappelons la nécessité de maîtriser la morphologie des noms grecs. *Diadema* est neutre en grec et dans la langue latine classique ; son accusatif est donc *diadema* ; la forme *diademam*, qui suppose un vertement dans la première déclinaison et un passage au genre féminin, est ou bien archaïque ou bien post-classique.

Morphologie adjectivale. On encourage vivement les candidats à vérifier systématiquement la forme que prennent les degrés des adjectifs et des adverbes, et ce dans le dictionnaire de Gaffiot — non dans celui d'Édon dont l'information est souvent imparfaite. À titre d'exemple, l'adjectif *modicus* ne reçoit de superlatif synthétique (*modicissimus*) que dans la langue (très) tardive ; le comparatif **modocior*, que l'on a trouvé ici ou là, est tout simplement non attesté. En l'absence de comparatif synthétique, il convenait d'écrire *magis modicus*. Mais, à l'inverse lorsque que le comparatif synthétique existe (*prudentius*), il est malvenu d'employer une tournure périphrastique comme on l'a vu parfois (*magis prudenter*). *Extremus* étant déjà un superlatif (celui d'*exterior*), il était peu heureux de tenter un superlatif du superlatif comme *extremissimus* (la forme ne reçoit

qu'une attestation, chez Tertullien, *Apol.*, 19). Rappelons enfin que les comparatifs synthétiques en *-ior*, *-ius* sont épïcènes : la forme *modestiora* employée au féminin singulier, quoiqu'elle semblât constituer un solécisme (puisqu'il s'agit de la forme de neutre pluriel), représentait en fait un barbarisme et a été comptabilisée comme tel.

Morphologie pronominale. Comme tous les ans, les pronoms-adjectifs démonstratifs et indéfinis ont été la source de bien des *margaritae* : **illem*, *illae* (pour *illi*), *illum studium*, *aliquem regnum*. — De manière plus surprenante, on a lu **eus* (pour *eius*) et *quum* pour *quem* (signalons en passant l'inutilité de la coquetterie qui consiste à écrire *quum* plutôt que *cum* en tête d'une proposition de temps). — *Nemo*, pour être défectif, n'en est pas moins pourvu d'une déclinaison et fait *neminem* à l'accusatif.

Morphologie verbale. Les verbes ont été globalement la catégorie nominale la plus maltraitée cette année dans les copies. À côté de formes proprement aberrantes (**promittint*, **haburum* pour *habiturum*, **polliceuntur*), la plupart des erreurs ont consisté en confusions entre les différents groupes de conjugaison (**pollicantur*, **uidatur*, **uiditur*, **scribeat*, **obseruebunt*), notamment entre la III^e conjugaison et la mixte (**conuertunt*, **uertuntur*, **utiatur*, **parciant*, **neglegiat*, **uoluiat*, **expetiet* et, à l'inverse, **coniicuntur*, **coniicent*). — Une erreur particulièrement fréquente consiste dans la confusion du présent et du futur en -e- des verbes de la III^e conjugaison : *uertentur* (pour *uertuntur*), *intendentur* (pour *intenduntur*). — Les fautes portant sur les verbes irréguliers sont toujours aussi nombreuses et toujours aussi scandaleuses, qu'elles portent sur un verbe défectif comme *odisse* (**odiat*, **odeat*, **odiendum*, **odiuerit*, **odiiit*) ou sur les verbes auto-paradigmatiques : à côté du traditionnel *non uelle* (employé peu à propos et tarifé comme un solécisme), on a relevé, *non sine magno horrore*, des formes comme **non uolle*, **nolere*, *uolante* (clairement perçu comme un participe de *uelle*), *non *uulturum esse*, **noliturum esse*, **poteret*. — Les verbes déponents ont parfois été traités comme des actifs (*uerere* pour *uereri*, **reueant*). — Rappelons encore cette évidence que les verbes intransitifs ne peuvent recevoir de forme passive (**parcantur*), sauf à la troisième personne du singulier, lorsqu'ils sont employés au passif impersonnel. — Signalons enfin la différence qu'il y a entre deux verbes apparentés : *pendo*, *-is*, *-ire* signifie « pendre » au sens actif (autrement dit « suspendre ») ; *pendeo*, *-es*, *-ēre* signifie pour sa part « pendre » au sens neutre (= « être suspendu »).

Syntaxe

Comme chaque année, la question de la réflexivité, touchant les pronoms personnels et les déterminants possessifs de troisième personne, a été la source de bien des erreurs, et le jury ne peut qu'encourager une nouvelle fois les candidats à en acquérir une parfaite maîtrise. On s'attendait à ce que ce point fût discriminant dans des passages comme «le peuple pense que c'est son intercesseur envers Votre Majesté» ou «il ne tient qu'à lui qu'il [...] ne forme un parti qui porte son nom». Dans l'un et l'autre énoncé, on se trouve face à un cas de réflexivité indirecte: le premier présente une proposition infinitive de type déclaratif ; il convient donc d'employer, pour renvoyer au sujet du verbe introducteur («le peuple») une forme du réfléchi *suus, -a, -um* accordée avec le substantif par lequel on aura traduit le mot «intercesseur» (par exemple: *plebei eum patronum suum apud te esse putant*). Le second passage était bien plus délicat: on se trouve dans une subordonnée relative (proposition où la règle de la réflexivité indirecte ne s'applique généralement pas), mais celle-ci se trouve au subjonctif en français, car elle développe les intentions du sujet du verbe introducteur («il ne forme un parti»); et la réflexivité est de mise dans ce genre de cas (*quin eas partes constituat quae suo ipsius nomine nominentur*).

On a, en revanche, été très surpris de voir qu'une phrase comme «les soldats l'appellent leur père» était susceptible de poser problème. Le possessif représente «les soldats», sujet de la proposition ; il est donc à rendre, sans la moindre hésitation par le réfléchi *suus, -a, -um* (*milites eum patrem suum uocant*, et non *milites eum patrem *eorum uocant*, ce que l'on a lu trop souvent). Plus grave, certains candidats semblent ignorer que les adjectifs possessifs *meus, tuus, suus, uester* et *noster* s'accordent en cas, genre et nombre avec le substantif qu'ils qualifient: de manière très surprenante, on a trouvé dans beaucoup de copies des énoncés du type *milites eum patrem *sui* (ou **suorum* !) *uocant*, ce qui, pour être un hellénisme, n'en est pas moins un solécisme !

La proposition infinitive a été aussi à l'origine d'erreurs multiples. Rappelons, en particulier, que, si le sujet s'y exprime généralement, ce n'est pas le cas dans le tour *Homerus dicitur caecus fuisse* (*ut *se credatur benignus esse* faisait solécisme). Ce tour suppose aussi que l'attribut du sujet, s'il y en a un, se trouve au nominatif (*ut uideatur *benignum uirum esse* était aussi un solécisme), alors que,

dans le cas général, il est à l'accusatif (*simulat se *amicus esse* était encore un solécisme).

La proposition finale, pour sa part, s'introduit normalement par *ut*, mais, lorsqu'elle comporte un comparatif, il convient d'utiliser la forme *quo* (*quo maiore benignitate uti uideatur*). *Ut* a été toléré en raison de quelques attestations cicéroniennes (ainsi *Arch.*, 28: *ut id libentius faciatis*), mais son emploi pouvait passer pour une provocation à l'égard du jury !

Pour ce qui touche l'emploi des cas, rappelons que la préposition *ab* introduit un régime à l'ablatif. La postposition *causa* suit son régime au génitif (malgré une opinion trop souvent répandue, elle ne signifie pas «à cause de», mais «en vue de» et marque donc le but). Le verbe *parcere* régit un complément au datif, mais le verbe *uti* un complément à l'ablatif.

Au sujet du genre grammatical, il ne semble pas inutile de signaler que les substantifs de III^e déclinaison en *-or*, *-oris* sont à quelques exceptions près du genre masculin ; c'est, en particulier, le cas de *fauor* (bien que «faveur» soit féminin en français).

On ne saurait, pour finir, trop encourager les candidats à s'entraîner à traduire quelques gallicismes qui constituent les plus célèbres épines du thème latin. Il en va ainsi de la locution conjonctive «sans que» suivie du subjonctif, que l'on ne peut certainement pas traduire par *sine* directement suivi d'un subjonctif: c'est ainsi que quelqu'un, pensant bien faire a rendu «il ne tue personne dont premièrement il ne fasse l'oraison funèbre» (= il ne tue personne sans auparavant faire son oraison funèbre) par *neminem occidit *sine antea laudationem funebrem eius recitauerit*. En l'espèce, des tournures comme *neminem... nisi...* ou *neminem... cuius... non...* tendaient les bras au traducteur (*neminem occidit cuius antea laudationem funebrem non recitauerit*).

La fin du texte recelait un autre gallicisme, avec une occurrence de l'expression «celui / celle de»: «Son ambition sera plus sage et plus modeste que celle des autres ambitieux». Dans ce genre de cas, il est impossible de procéder à un décalque faisant intervenir une forme pronominale (*ea*, *illa*) suivie d'un génitif. La phrase étant de type comparatif, et donc naturellement elliptique, un simple génitif pouvait suffire: il convenait à tout le moins d'écrire *ambitio eius prudentior modestiorque quam ceterorum ambitiosorum erit*, à défaut de trouver une tournure plus élégante.

Lexique

Le jury ne peut que se réjouir de voir les candidats suivre ses conseils en recherchant des expressions idiomatiques plutôt que de décalquer maladroitement le français. Et il réitère ses encouragements en ce sens. Encore faut-il s'assurer du sens précis des tournures ainsi relevées : *per aliquem stat quin* (ou plutôt *quominus*) signifie « il dépend de quelqu'un d'empêcher que » et non pas « de faire que » ; le double datif *odio esse alicui* signifie « être haï de quelqu'un » et non « haïr quelqu'un » ; il en va de même de l'expression *odium habere* (susciter la haine et non l'éprouver) ; *fidem facere alicui* (au datif) signifie « faire croire à quelqu'un que », tandis que « faire croire à quelque chose » se dit *fidem facere alicuius rei* (au génitif).

Pour le reste, on ne peut ici que se borner à signaler quelques erreurs de lexique parmi les plus graves et les plus récurrentes. Le « peuple » dont il était question ici était, par opposition à l'aristocratie, le commun des mortels, qui a besoin d'un intercesseur auprès du souverain. Il méritait donc de se traduire par *plebs*, non par *populus*, qui revêt généralement un sens institutionnel (= les habitants d'un État constitué ou d'une cité), ni par *gens* (ethnie, tribu), qui était pire encore. — *Bono animo esse* signifie avoir du courage ; « avoir des dispositions amicales » sera plutôt *amico animo esse* (cf. Cic., *Phil.*, 7, 5). — Dans l'expression « la possession de tant de cœurs », le mot cœur désigne le siège des sentiments, ce qui, en prose classique, se traduit par *animus* ; *cor* était un poétisme. — Comme on l'a déjà signalé (voir notre rapport de 2013), il convient de bien observer le sens du mot « maître » : en dépit de son étymologie, *magister* désigne, en langue classique, un maître d'école, non un souverain, qui devait se rendre plutôt par *dominus*. — Dans la phrase « il se contentera de la place que Votre Majesté lui donne après elle », traduire le mot place par *oppidum* (= « place forte ») n'avait guère de sens : c'est le mot *locus* qu'emploie le latin dans ce genre de cas. — *Contio* désigne une harangue, un discours, mais non pas à proprement parler une « oraison (c'est-à-dire un éloge) funèbre », qui se dit *laudatio funebris*. — En français, quand il s'agit de « respecter la couronne » d'un souverain, le terme s'entend de manière figurée et désigne la royauté à travers l'un de ses symboles. Or la *corona* latine n'est pas à proprement parler une marque de royauté dans le monde ancien. Il convenait donc d'avoir recours à un autre emblème du pouvoir (comme *sceptrum*, à la rigueur *diadema*, qui est plutôt une réalité grecque) ou, mieux, de remplacer le symbole par la réalité qu'il désigne, à savoir la royauté (= *regnum*).

Le jury invite aussi les candidats à être attentifs au sens des verbes, notamment préfixés, et à se méfier des faux-amis. *Obtinere* signifie «détenir», et non «obtenir». — En prose classique, *aestimare* signifie «estimer» au sens d'«évaluer», «donner un prix à» quelque-chose ou lui donner «du prix». Mais quand le verbe français «estimer» prend le sens de «penser que», il correspond au latin *existimo*. — Le verbe *spondeo* signifie «promettre de donner» quelque chose, ce qui n'était pas le sens ici : les astrologues annoncent seulement à l'ambitieux la possession d'un royaume ; aussi convenait-il d'employer plutôt un verbe comme *praedicere*.

Il convient enfin de maîtriser parfaitement les nuances dont sont porteuses les prépositions latines et françaises. Dans la phrase «c'est son intercesseur envers Votre Majesté», «envers» est employé dans un sens classique (= auprès de) : la meilleure traduction passait donc par *apud*, tandis qu'*erga* traduira «envers» lorsqu'il s'agira d'éprouver un sentiment envers quelqu'un (= à l'égard de quelqu'un). — La préposition *secundum*, quant à elle, traduit bien le français «selon» au sens de «conformément à» («agir selon la loi», par exemple), mais ne peut servir à introduire un point de vue («selon moi, il se trompe»).

Stylistique

Signalons, pour commencer, une évidence : s'il est bienvenu de chercher à coordonner les phrases entre elles selon l'usage de la prose classique, il est absurde de coordonner la première phrase du texte, car on voit mal avec quoi elle serait coordonnée. Pour la même raison, on ne commence pas un discours direct sur une coordination, non plus qu'on ne peut ouvrir un texte sur un pronom comme *is*, à moins de lui attribuer une valeur cataphorique.

On le sait, il convient, en thème latin, de se limiter à l'usage de la prose, et le lexique résolument poétique est à bannir, à moins que la copie ne soit entièrement versifiée (ce que le jury ne défend point... mais préfère déconseiller). Pour cette raison, il convenait d'éviter le mot *lumina* pour désigner les «yeux», ou encore l'emploi du verbe *fari ad aliquem* (malgré une attestation cicéronienne en *Tim.*, 40).

Il faut être attentif à l'emploi des conjonctions de coordination. Dans un contexte marqué par la négation ou par la virtualité, le latin répugne à coordonner par *et*, *ac* ou *–que*. Si l'on souhaitait ainsi traduire «il ne tient qu'à lui que» par *nihil obstat quin* — ce qui était fort bienvenu — on ne pouvait, dans la dépendance de cette principale traduire «et» par une conjonction de ce type.

En latin d'époque classique, seules les conjonctions *aut* et *uel* sont propres à ce genre d'usage : *Qua e gratia communi nihil obstat quin commodum capiat uel e tot animis [...] partes constituat.*

Des conjonctions de coordination et autres adverbes de phrase il convient encore de respecter la place usuelle, et le jury renvoie, sur ce point, aux excellentes pages consacrées à ce sujet dans la *Stylistique latine* d'E. Berger. La place normale de *tamen* est en seconde position dans la phrase. C'est aussi celle qu'occupe *igitur* le plus souvent. À l'inverse *ergo* ne se place pas en deuxième position, sauf si la phrase a été interrompue. Placer *autem* ou *enim* en première position est carrément un solécisme et a été sanctionné comme tel. Quant à *equidem*, si sa place est plus libre, il convient d'avoir présent à l'esprit qu'il représente la contraction d'*ego quidem* ; et, pour cette raison, il ne peut, en prose classique, que se trouver dans l'environnement d'un verbe à la première personne : dans tous les autres cas, on utilisera simplement *quidem*. On veillera enfin à éviter les cascades de clitiques (**igitur enim, *autem igitur* etc.) : ces mots atones sont normalement non combinables entre eux.

L'emploi des prépositions *ab, ex* et de leurs allomorphes *a* et *e* n'est pas tout à fait aléatoire : un usage scolaire recommande d'employer *a* et *e* devant consonne, *ab* et *ex* devant voyelle ; dans la pratique, on lit souvent dans les textes *ab* et *ex* devant consonne, mais *a* et *e* devant voyelle constituent un hiatus que les auteurs classiques évitaient systématiquement. On ne pouvait donc pas écrire *a eius uoluntate* ou *e illa*.

La question de la substantivation des adjectifs nous semble mériter quelques commentaires. En dehors de quelques cas dont il conviendra de vérifier l'attestation, le latin substantive peu ses adjectifs au masculin singulier ou au féminin. Pour cette raison, on ne peut suivre sur ce point l'usage du français (« un ambitieux »), et il convient d'écrire en latin « un homme ambitieux » (*ambitiosus uir*). En revanche, au masculin pluriel, la substantivation est beaucoup plus courante, et l'on n'hésitera pas à écrire *ambitiosi* pour désigner une catégorie de personnes (« les ambitieux »). Écrire *ambitiosi homines* ou *ambitiosi uiri* n'est pas une faute, mais quand le procédé est récurrent, il s'en dégage une sorte de lourdeur désagréable.

Le latin use plus fréquemment de l'adverbe de manière que le français. Le complément de manière « avec plus de sûreté » se rendait ainsi parfaitement par une forme synthétique comme *tutius*. Avoir recours à un substantif abstrait

n'était pas une faute grave, mais était en fait peu conforme à l'usage classique.

Pour finir, le sujet comportait deux traits stylistiques, face auxquels le jury entendait évaluer la réaction des candidats. Comment s'adresser à un roi en thème latin, c'est-à-dire en prose classique ? Le titre d'appel spécifique « Sire » n'a pas vraiment d'équivalent latin. On pouvait la traduire par *rex* ou, éventuellement, par *domine* (bien attesté, par exemple, chez Pline le Jeune). Quant à la formule de traitement « Votre Majesté », que la langue de cour française a empruntée au latin de chancellerie du Bas-Empire, elle n'a aucun équivalent en prose classique, et le vousoiement y est tout aussi inconnu : on s'adresse au roi à la seconde personne du singulier, ce qui demandait ici une adaptation du jeu des pronoms personnels. Un énoncé comme « il y a de l'apparence qu'il se contentera de la place que Votre Majesté lui donne après elle » se traduira comme si l'auteur avait écrit « il y a de l'apparence qu'il se contentera de la place que tu lui donnes après toi ».

Enfin, l'essentiel du sujet était constitué d'un discours rapporté au style direct. D'aucuns, afin de montrer leur maîtrise syntaxique, ont souhaité le traduire au style indirect. Démonstration de virtuosité bien inutile à la vérité, et d'autant plus dangereuse qu'elle posait un délicat problème d'adaptation ! Comment, en effet, traduire « Sire » au début de la dernière phrase, sachant que le vocatif est exclu du discours indirect. Les moins ferrés en ont maintenu un (*Fieri posse, *Domine, ut...*) — ce qui, dans ce contexte, constituait un non-sens. Les moins malhabiles ont ajouté un verbe introducteur (*Dicit regi fieri posse ut...*), ce qui était lourd. Il était en fait bien plus avantageux de conserver le style direct. Encore fallait-il veiller à l'introduire élégamment. Le verbe *dico* se trouve rarement en incise. Les verbes *inquam* et *aio* y sont beaucoup plus fréquents, mais y sont rarement accompagnés de leur sujet ou de leur complément au datif, qui sont généralement rejetés avant le début du discours direct : *Iste principi: «Omnibus, inquit, in oculis ille uersatur...»*.

Les copies de thème latin du concours de 2015 n'étaient pas scandaleusement mauvaises. Les meilleures d'entre elles manifestaient une bonne maîtrise de la morphologie et de la syntaxe latines. Le jury ne peut qu'encourager les candidats à poursuivre leurs efforts en s'imprégnant des textes classiques et en se familiarisant avec les idiomatismes qu'on y rencontre.

6. VERSION GRECQUE

ÉLOGE D'UN HOMME POLITIQUE ET STRATÈGE ACCOMPLI, PHILIPPE DE MACÉDOINE

Ἐνθυμοῖ δ' ὅτι μάλιστα τούτους τιμῶσιν ἅπαντες καὶ θαυμάζουσιν, οἷτινες ἀμφοτέρωθεν δύνανται καὶ πολιτεύεσθαι καὶ στρατηγεῖν. Ὅταν οὖν ὄρῳ τοὺς ἐν μίῃ πόλει ταύτην ἔχοντας τὴν φύσιν εὐδοκιμοῦντας, ποίους τινὰς χρὴ προσδοκᾶν τοὺς ἐπαίνους ἔσσεσθαι τοὺς περὶ σοῦ ῥηθησομένου, ὅταν φαίνη ταῖς μὲν εὐεργεσίαις ἐν ἅπασιν τοῖς Ἑλλησι πεπολιτευμένος, ταῖς δὲ στρατηγίαις τοὺς βαρβάρους κατεστραμμένος; Ἐγὼ μὲν γὰρ ἠγοῦμαι ταῦτα πέρας ἕξειν· οὐδένα γὰρ ἄλλον ποτὲ δυνήσεσθαι μείζω πράξαι τούτων· οὔτε γὰρ ἐν τοῖς Ἑλλησι γενήσεσθαι τηλικούτου ἔργου, ὅσον ἐστὶν τὸ πάντα ἡμᾶς ἐκ τοσοῦτων πολέμων ἐπὶ τὴν ὁμόνοιαν προαγαγεῖν, οὔτε τοῖς βαρβάρους εἰκόσ ἐστι συστήναι τηλικαύτην δύναμιν, ἣν τὴν νῦν ὑπάρχουσαν καταλύσης. Ὡστε τῶν μὲν ἐπιγιγνομένων οὐδ' ἦν τις τῶν ἄλλων διενέγκη τὴν φύσιν, οὐδὲν ἕξει ποιῆσαι τοιοῦτον. Ἀλλὰ μὴν τῶν γε προγεγενημένων ἔχω μὲν ὑπερβαλεῖν τὰς πράξεις τοῖς ἤδη διὰ σοῦ κατειργασμένοις, οὐ γλίσχρωσ ἄλλ' ἀληθινῶς·

ISOCRATE

Les candidats devaient traduire un passage (c. 140-142) qui se situe dans la dernière partie du *Philippe*, l'un des discours politiques d'Isocrate, écrit par ce dernier alors qu'il avait quatre-vingt-dix ans et dans lequel l'on retrouve les convictions sur l'avenir des Grecs qu'il avait développées quelques décennies auparavant dans le *Panegyrique*. L'orateur, après la ratification à Athènes au printemps 346 de la paix avec le roi de Macédoine, s'adresse à Philippe pour l'inviter

Jury :

M. Philippe HOFFMANN,
directeur d'études à l'École pratique
des hautes études ;

Mme Brigitte MONDRAIN,
directrice d'études à l'École pratique
des hautes études.

La proportion des candidats qui ont choisi la version grecque a considérablement baissé cette année ; seuls 10 étudiants sur les 69 qui ont composé ont choisi la version grecque, soit un peu moins de 15% de l'ensemble, alors que le quart des candidats avait effectué ce choix dans les années précédentes.

Cette constatation attristée, qui correspond peut-être à un apprentissage moins fréquent du grec dans l'enseignement secondaire, a une contrepartie : à part deux copies très faibles qui ont été notées 0,5/20 et 2,5/20, la qualité générale était très bonne et la moyenne de l'épreuve est de 11,75/20. Cinq copies ont ainsi obtenu les notes de 19/20 (une copie), 17/20 (une), 16/20 (une), 15/20 (une) et 14,5/20 (une). Les trois autres ont été notées 12/20, 11/20 et 10/20.

La moitié des candidats qui avaient choisi la version grecque a été admissible.

7. VERSION ANGLAISE (LVE 1)

THE PERFORATED SHEET

I was born in the city of Bombay... once upon a time. No, that won't do, there's no getting away from the date: I was born in Doctor Narlikar's Nursing Home on August 15th, 1947. And the time? The time matters, too. Well then: at night. No, it's important to be more... On the stroke of
5 midnight, as a matter of fact. Clock-hands joined palms in respectful greeting as I came. Oh, spell it out, spell it out: at the precise instant of India's arrival at independence, I tumbled forth into the world. There were gasps. And, outside the window, fireworks and crowds. A few seconds later, my father broke his big toe; but his accident was a mere trifle when set beside
10 what had befallen me in that benighted moment, because thanks to the occult tyrannies of those blandly saluting clocks I had been mysteriously handcuffed to history, my destinies indissolubly chained to those of my country. For the next three decades, there was to be no escape. Soothsayers had prophesied me, newspapers celebrated my arrival, politicians ratified my
15 authenticity. I was left entirely without a say in the matter. I, Saleem Sinai, later variously called Snotnose, Stainface, Baldy, Sniffer, Buddha and even Piece-of-the-Moon, had become heavily embroiled in Fate – at the best of times a dangerous sort of involvement. And I couldn't even wipe my own nose at the time.

20 Now, however, time (having no further use for me) is running out. I will soon be thirty-one years old. Perhaps. If my crumbling, over-used body permits. But I have no hope of saving my life, nor can I count on having even a thousand nights and a night. I must work fast, faster than Scheherazade, if I am to end up meaning – yes, meaning something. I admit it: above all things,
25 I fear absurdity.

And there are so many stories to tell, too many, such an excess of intertwined lives events miracles places rumours, so dense a commingling of the improbable and the mundane! I have been a swallower of lives; and to know me, just the one of me, you'll have to swallow the lot as well. Consumed
30 multitudes are jostling and shoving inside me; and guided only by the memory of a large white bedsheet with a roughly circular hole some seven inches in diameter cut into the centre, clutching at the dream of that holey, mutilated square of linen, which is my talisman, my open-sesame, I must commence the business of remaking my life from the point at which it really
35 began, some thirty-two years before anything as obvious, as present, as my clock-ridden, crime-stained birth.

(The sheet, incidentally, is stained too, with three drops of old, faded redness. As the Quran tells us: Recite, in the name of the Lord thy Creator, who created Man from clots of blood.)

SALMAN RUSHDIE, MIDNIGHT'S CHILDREN, 1981

Proposition de traduction :

à réconcilier et unir les cités grecques, préambule qui permettra de mettre en œuvre la conquête de l'empire perse. Il lui fait valoir en ce passage la gloire qu'il tirera de cette entreprise.

Le texte commence par un impératif **ἐνθυμοῦ** (à ne pas confondre avec l'indicatif de la 2^e personne du singulier correspondant **ἐνθυμεῖ**), construit avec une complétive introduite par **ὄτι** ; l'adverbe **μάλιστα**, que quelques candidats ont erronément rattaché au sujet de la phrase **πάντες**, qualifie bien le complément d'objet dont il est proche, **τούτους**, lui-même précisé par la relative qui suit un peu plus loin dans la phrase : « Songe que tout le monde respecte et admire principalement ceux qui ... » (**ὄτι μάλιστα τούτους ... οἵτινες**). La répétition de **καὶ** devant **πολιτεύεσθαι** et **στρατηγεῖν** doit être rendue dans la traduction « ceux qui peuvent **δύνανται** (qui savent) être à la fois hommes d'État et généraux ».

La construction rigoureuse de la longue phrase suivante supposait une analyse attentive : à la temporelle initiale à nuance causale **ὅταν ὄρῃς** (qui est un subjonctif) succède la principale sous forme d'une proposition interrogative **ποίους τινὰς χρὴ προσδοκᾶν τοὺς ἐπαίνους ...** ; la principale est elle-même précisée par une seconde proposition temporelle (**ὅταν φαίνη**, subjonctif du verbe moyen **φαίνομαι** à la 2^e personne du singulier) qui comprend deux volets, soulignés clairement par les particules **μὲν** et **δὲ** (**αἷς μὲν εὐεργεσίαις ... ταῖς δὲ στρατηγίαις**). Dans cette structure d'ensemble, il fallait ensuite bien distinguer les différents éléments : **ὄρῃς**, verbe de perception, gouverne une construction participiale (complément d'objet direct **τοὺς ... ταύτην ἔχοντας τὴν φύσιν**, qui régit le verbe au participe, à l'accusatif, **εὐδοκιμοῦντας**) ; **χρὴ προσδοκᾶν** annonce une proposition infinitive dont le sujet est **τοὺς ἐπαίνους** et dont l'attribut du verbe « être » au futur (**ἔσσεσθαι**) est l'adjectif interrogatif initial, **ποίους τινὰς** ; la seconde temporelle projette donc dans le futur cette action de Philippe qui suscitera les louanges, en la plaçant sur les deux plans pris comme référence dans la première phrase du texte, le plan politique et le plan militaire (**πεπολιτευμένος** et **στρατηγίαις**).

En suivant le texte, le sens littéral est donc : « Ainsi, lorsque tu vois que les hommes qui, dans une seule cité, ont ces dispositions naturelles (**ταύτην ... τὴν φύσιν**) sont estimés, de quelle nature faut-il s'attendre à ce que soient les louanges qui seront exprimées à ton propos (**τοὺς περὶ σοῦ ῥηθησομένους**) quand tu apparaitras (**φαίνη** + participe), par les services que tu auras rendus

envers tous les Grecs, comme un homme d'État (πεπολιτευμένος), et, par ses qualités de général, comme le vainqueur des Barbares (τούς βαρβάρους κατεστραμμένος)² ».

La réponse est forte, accentuée par le ἐγὼ μὲν γὰρ initial: « Moi, je pense (ἡγοῦμαι) de fait qu'elles (ταῦτα, neutre représentant les louanges évoquées dans la phrase précédente) atteindront le point le plus haut (le sens de πέρας n'a pas été bien compris dans toutes les copies) ». Le verbe ἡγοῦμαι régit aussi la proposition infinitive suivante: « (je pense) que de fait jamais (ποτέ) aucun autre ne pourra réaliser de plus grandes actions que celles-ci (μείζω τούτων, complément du comparatif au génitif) ».

Le démonstratif τούτων est explicité ensuite, ces actions sont d'une part la mise en œuvre de l'union des Grecs et d'autre part la destruction de la puissance perse ; les deux propositions qui apparaissent construites parallèlement οὔτε ... γενήσεσθαι τηλικούτον ἔργον ..., οὔτε ... συστήναι τηλικαύτην δύναμιν sont pourtant sur un plan un peu différent, la première se trouvant dans la continuité des précédentes mais la seconde dépendant de l'impersonnel εἰκός ἐστι (« il est vraisemblable »): « (je pense qu') il n'y aura en effet chez les Grecs pas de réalisation équivalente en importance à celle (τηλικούτον ἔργον ὅσον ...) que constitue le fait de nous mener (infinitif substantivé τὸ ... προαγαγεῖν) nous tous (πάντας ἡμᾶς) d'aussi grandes guerres jusqu'à la concorde, il n'est pas non plus (οὔτε ... οὔτε) vraisemblable que, pour les Barbares, se constitue une puissance équivalente, si tu détruis celle qui existe maintenant (τὴν νῦν ὑπάρχουσαν) ».

Les deux dernières phrases illustrent également la qualité de l'écriture rhétorique et syntaxique d'Isocrate: au τῶν μὲν ἐπιγινομένων (« les descendants ») de la première correspond le τῶν γε προγεγεννημένων (« les ancêtres ») de la seconde, qui visent tous deux à souligner la singularité que représente dans le présent Philippe aux yeux d'Isocrate. « En sorte que (ὥστε) pas même si l'un de nos descendants (τῶν μὲν ἐπιγινομένων οὐδ' ἦν τις) l'emporte sur les autres (τῶν ἄλλων διενέγκη, subjonctif aoriste de διαφέρω) par ses dispositions naturelles, il ne pourra faire (ἔξει ποιῆσαι) rien de tel. Mais vraiment (ἀλλὰ μὴν), même (γε) au-dessus des hauts faits (ὑπερβαλεῖν τὰς πράξεις) de nos ancêtres il m'est possible de mettre ceux qui ont déjà été mis en œuvre par toi (τοῖς ἤδη διὰ σοῦ κατειργασμένοις), sans difficulté mais en toute vérité ».

Il était une fois... je naquis à Bombay. Non, ça ne marche pas, on ne peut pas l'éviter : je suis né dans la clinique du Docteur Narlikar, le 15 août 1947. Et l'heure ? L'heure a également de l'importance. D'accord : la nuit. Non, il est important d'être plus... À minuit sonnant, en fait. Les bras de la pendule joignirent leurs paumes pour m'accueillir avec respect. Il faut tout dire : à l'instant précis où l'Inde accédait à l'indépendance, j'ai dégringolé dans le monde. On entendait les halètements. Et dehors, de l'autre côté de la fenêtre, des feux d'artifice et la foule. Quelques secondes plus tard, mon père se cassait le gros orteil ; mais cet incident n'était qu'une vétille comparée à ce qui m'était arrivé, en cet instant bienheureux, parce que grâce à la tyrannie occulte des horloges, aux salutations affables, j'avais été mystérieusement enchaîné à l'histoire, et mon destin indissolublement mêlé à celui de mon pays. Pendant les trente années qui ont suivi, il ne devait y avoir aucune échappatoire. Les divins avaient prophétisé ma venue, les politiciens ratifièrent mon authenticité. Je fus laissé sous aucune voix au chapitre. Moi, Saleem Sinai, appelé plus tard tour à tour, Morveux, Bouille Sale, Déplumé, Renifleux, Bouddha et même Quartier-de-Lune, je me suis trouvé sérieusement mêlé au destin—au mieux, un type d'implication très dangereux. Et à l'époque je ne pouvais même pas me moucher.

Maintenant, cependant, le temps (qui n'a plus besoin de moi) m'est compté. J'aurai bientôt trente-et-un ans. Peut-être, si mon corps croulant et usé le permet. Mais je n'ai aucun espoir de me sauver et je n'ai même pas mille nuits et une devant moi. Il faut que je travaille vite, plus vite que Schéhérazade, si je veux finir par signifier—oui, signifier—quelque chose. Ce que je redoute le plus, c'est l'absurdité.

Et il y a tant d'histoires à raconter, trop, un tel excès de vies, d'événements, de miracles, de rumeurs tous mêlés, un mélange si dense de l'improbable et du banal ! J'ai été un avaleur de vies ; et pour me connaître, juste moi, il va vous falloir avaler le tout aussi. Les multitudes que j'ai consommées se bousculent et se fraient un chemin en moi ; et guidé par le seul souvenir

d'un grand drap blanc, avec un trou d'à peu près sept pouces de diamètre découpé au centre, accroché au rêve de ce carré de lin troué et mutilé, qui est mon talisman, mon Sésame, je dois entreprendre de reconstruire l'histoire de ma vie à partir du moment où elle a vraiment débuté, quelque trente-deux ans avant une chose aussi évidente, aussi présente que ma naissance, placée sous l'empire des pendules et entachée de crime.

(Soit dit en passant, ce drap est lui aussi taché de trois gouttes d'un rouge passé. Comme nous le dit le Coran : récite au nom du Seigneur ton Créateur, qui a créé l'homme à partir de caillots de sang).

Le texte et l'introduction très connus du roman de Salman Rushdie *Les Enfants de Minuit*, publié en 1981, sont une allégorie de l'histoire de l'Inde. Saleem Sina, le héros et narrateur de l'histoire est né au moment précis de l'indépendance de l'Inde. Cette première page introduit les deux thèmes principaux de l'épopée familiale et de l'histoire.

La compréhension générale du texte était bonne mais il y avait des difficultés de traduction dans les détails. Les étudiants ont en majorité compris le sens et respecté le style de la description, à la fois factuel et humoristique, un des traits du réalisme magique auquel on a associé Salman Rushdie.

Pourtant, il y avait de la difficulté à trouver des équivalents justes aux expressions idiomatiques et il était facile de faire des contresens ou des barbarismes.

- À commencer par le titre «trop facile» à traduire – Le Drap Troué. Ou bien il a été oublié ou il a donné lieu à des traductions inattendues: «Le couvre-lit», «La feuille perforée», «Le drap percé d'un trou».
- Des expressions telles que: I was left without a say in the matter, traduit par «j'ai été complètement lâché dans la tourmente».
- Des fautes de temps: There was to be no escape, traduit par «il n'y a pas d'échappatoire» au lieu de «il ne devait y avoir aucune échappatoire».
- La traduction de certaines images n'a pas été des plus heureuses: «Les aiguilles s'embrassaient pour saluer mon arrivée» ; «Les horloges joignirent leurs branches».

Beaucoup d'inexactitudes montrent que l'apparente facilité de compréhension s'est révélée un piège pour la traduction.

55 candidats ont concouru. La moyenne est de 10,8/20 (11,2 en 2014) et

Jury:

Mme Giliane MORELL,
chargée de cours à l'Université de
Paris I-Panthéon-Sorbonne ;

Mme Catherine RIHOIT,
maître de conférences émérite à
l'Université de Paris IV-Sorbonne.

les notes s'échelonnent de 3 à 15.

8. VERSION ALLEMANDE (LVE 1)

ENTSTEHUNGSGESCHICHTE EINER ZEITSCHRIFT

Die *Schaubühne* verdankte ihre Existenz letztlich einem öffentlichen Skandal. Er ist als »Fall Jacobsohn« in die Geschichte eingegangen und bewirkte, dass der junge Jacobsohn, mit Plagiatsvorwürfen konfrontiert, im Spätherbst 1904 eine Auszeit bei der *Welt am Montag* nehmen musste, die ihn als Leiter der Feuilletonredaktion beschäftigte. Er war dreiundzwanzig Jahre alt, ein frühreifer Mensch, der bereits mit sechzehn die Schule mit der Universität vertauscht hatte. Nun war er wegen eines Buchs über das Theater der Reichshauptstadt mit dem Vorwurf des Plagiats zum Fall geworden. Tatsächlich hatte er in einem Abschnitt über Eleonora Duse den Text einer Kritik von Alfred Gold aus dem *Berliner Tageblatt* fast wörtlich übernommen. Er selbst entschuldigte den Faux-pas mit einem Ausnahmezustand, in dem er sich wegen überanstrengter Nerven beim Verfassen des Manuskripts befunden hatte.

Jacobsohn litt schon als Jugendlicher unter einem Augenleiden, hatte deshalb ein ganzes Jahr ohne Lesen verbringen müssen, in dieser Zeit durch regelmäßige Theaterbesuche sein Gedächtnis trainiert und sich dabei eine spezielle Mnemotechnik angeeignet. Als der Skandal Wellen schlug, attestierte ihm der Psychoanalytiker C. G. Jung einen Zustand von Kryptomnesie, also verdrängter Erinnerung mit fotografischer Präsenz des Erinnerten; der Publizist Maximilian Harden versuchte, die Sache herunterzuspielen; und Arthur Schnitzler meinte, ein so glänzender Stilist und selbständiger Kritiker müsse der Theaterwelt um jeden Preis erhalten bleiben. Es half nichts. Eine Auszeit war unvermeidbar, doch sie wurde Jacobsohn dadurch erleichtert, dass ihm der Verleger sein Gehalt weiter zahlte.

Für Jacobsohn bedeutete sie letztlich eine unfreiwillige Chance. Er verließ Mitte Dezember 1904 Berlin für eine längere Bildungsreise quer durch Europa. (...) In Paris streift er mit Theodor Wolff, dem Korrespondenten des *Berliner Tageblatts*, durch die Künstlerquartiere des Montmartre. Während eines anderthalbstündigen Spaziergangs mit Hugo von Hofmannsthal durch die Tuilerien Anfang Mai 1905 nimmt dann das Projekt der *Schaubühne* konkrete Gestalt an.

ROLF HOSFELD, TUCHOLSKY, 2012

Le texte proposé était un extrait de la biographie de Kurt Tucholsky par Rolf Hosfeld. Le passage retenu portait cependant sur Siegfried Jacobsohn qui fut à l'origine de la création de la *Schaubühne*, revue pour laquelle Tucholsky rédigea de nombreux articles.

Le texte ne pouvait guère désarçonner les candidats à l'École des chartes ; d'ailleurs, le titre dont le terme fondamental *Entstehungsgeschichte* fut compris par la totalité des étudiants permettait immédiatement d'entrer dans le vif du sujet.

Les deux premières lignes du premier paragraphe apportaient la confirmation de ce titre et révélaient le nom de la revue *Schaubühne* ainsi que le contexte de sa création, *Skandal*. Suivaient l'expression *Fall Jacobsohn* (1.2) qui s'imposait comme l'expression clef pour l'ensemble du texte et les précisions relatives à l'époque, *Spätherbst 1904* (1.4), à la nature des reproches, *mit Plagiatsvorwürfen konfrontiert* (1.3-4), et au type d'activité professionnelle, *Feuilletonredaktion* (1.6). L'ensemble de ces données était ensuite développé et l'auteur abordait enfin la réaction de Jacobsohn en vue d'étouffer l'affaire (1.13-15).

Le deuxième paragraphe confirmait le choix de l'expression *Fall Jacobsohn*. Les candidats pouvaient percevoir ici l'ampleur du scandale qui poussa certaines personnalités de l'époque telles Jung (1.19-23), Harden (1.23-24) et Schnitzler (1.24-26) à défendre en vain le jeune Jacobsohn, *Es half nichts* (1.26-27), *Eine Auszeit war unvermeidbar* (1.27).

Dans le dernier paragraphe, les étudiants purent découvrir que la sanction infligée à Jacobsohn déboucha en fait sur un voyage de formation à travers l'Europe, voyage qui lui permettra de rencontrer entre autres Theodor Wolff ainsi que Hugo von Hofmannsthal et d'envisager lors d'une promenade à Paris en compagnie de ce dernier la création de la *Schaubühne*.

Sur le plan syntaxique, le texte ne présentait guère de difficultés. Hormis quelques étourderies, par exemple *müssen* perçu comme un auxiliaire portant sur plusieurs verbes alors que le double infinitif est clairement énoncé, *verbringen müssen* (1.17-18), les erreurs ont été rares. On notera toutefois *schon als Jugendlicher* (1.16) où *als* et *Jugendlicher* ont été mal identifiés. Il était pourtant clair qu'aucun verbe ne permettait au candidat de voir dans ce *als* une conjonction de subordination et que *Jugendlicher* ne comportait pas de comparatif. Quant

Jury :

Mme Béatrix FRAPPEZ,
professeur au lycée Jean Calvin, Noyon ;

Mme Anne LEFEBVRE,
professeur au lycée Hélène Boucher, Paris.

à l'expression *um jeden Preis* (1.26), elle ne correspondait nullement à une proposition infinitive exprimant le but, *um ... zu*. L'erreur est d'autant plus étonnante que l'expression rappelle le *à tout prix* français.

Les erreurs les plus fréquentes ont concerné :

- les lignes 27-29 où les candidats ont été confrontés au passif, à *dadurch, daß* et à un nom propre bien évidemment non décliné (un ihm aurait été le bienvenu ...) ; il suffisait simplement de lire la phrase dans son ensemble à condition toutefois de ne pas confondre *zahlen* avec *zählen* et de connaître le mot *Verleger*.
- le comparatif de supériorité (la valeur de cette forme) dans *eine längere Bildungsreise* (1.31-32).

Sur le plan lexical, les erreurs furent nombreuses. Le texte ne comportait pourtant pas de difficultés particulières vu que le lexique était axé sur les activités universitaires, littéraires et journalistiques. Les quelques termes techniques relevant du domaine médical étaient parfaitement limpides pour un francophone. Or, force est de constater que le manque de précision nuit à la qualité de certaines copies.

Ainsi, le terme *Zeitschrift* pour lequel la traduction *revue* s'imposait, a été confondu avec *Zeitung* ou *Magazin*. L'erreur est, en outre, impardonnable car les candidats devaient connaître la *Schaubühne*, ancêtre de la *Weltbühne*.

Feuilleton (1.6), de la même façon, n'a pas été convenablement traduit par de nombreux candidats. Ce faux ami devait pourtant, depuis le changement des modalités de l'épreuve orale, être parfaitement transparent puisque l'écrasante majorité des articles de presse proposés à l'oral provient du *Feuilleton*, c'est à dire des pages culturelles.

Beim Verfassen des Manuskripts (1.25) a été approché par certains. Le sens de *Verfassen* dans ce groupe nominal a été plus ou moins bien rendu. Le manque de rigueur est toutefois patent, le jury a peine à imaginer qu'un étudiant puisse ignorer le sens de *ein Buch verfassen* ou *der Verfasser des Textes*.

De la même façon, *Abschnitt* (1.11), *Publizist* (1.23) et *Verleger* (1.28) ont parfois donné lieu à des traductions très vagues.

Des erreurs caractérisées ont également émaillé les copies des candidats. Elles étaient dues à des confusions entre des termes de consonance semblable : *Leiter/Letzter* (1.5), *zahlen/zählen* (1.29), *streifen/streiten* (1.32).

Certaines erreurs étaient, en revanche, liées à un mauvais choix – *Fall Jacobsohn* (1.2) traduit par *chute de Jacobsohn* –, à de réelles lacunes – *sich aneignen* (1.19-20), *herunterspielen* (1.24), *erleichtern* (1.28), *Gehalt* (1.28) et *anderthalb* (1.35) – ou enfin à des expressions non identifiées. Dans *Als der Skandal Wellen schlug* (1.20), le scandale ne pouvait pas désigner un individu du nom de Wellen – il s'agissait de Jacobsohn ! –, l'expression à repérer était donc *Wellen schlagen*, or la majorité des candidats connaît le mot *Welle* ne serait-ce qu'en raison du film *Die Welle*. On notera encore une fois un manque de rigueur dans la tendance à traduire l'expression par *éclater* alors que *ausbrechen* et *Wellen schlagen* correspondent à des phases différentes.

Le jury a enfin été stupéfait de constater qu'un candidat n'avait pas identifié la personnalité avec laquelle Jacobsohn se promène dans le Jardin des Tuileries : *mit Hugo von Hofmannsthal* est ainsi devenu *avec Hugo*. Quant au nom de famille, il a été traduit ou transposé d'une façon étonnante.

En conclusion et au risque de se répéter, le jury souligne que le nom des revues ou journaux n'a pas à être traduit.

Comme toujours, certains candidats ont malmené leur langue maternelle (emploi des modes, rection des verbes, orthographe) et n'ont pas accordé suffisamment d'importance aux petits mots : *letztlich* (1.1,30), *nun* (1.8), *dabei* (1.19), *doch* (1.27).

La moyenne de l'épreuve s'élève à 12. Les notes des 7 candidats s'échelonnent de 05 à 17,5.

9. VERSION ESPAGNOLE (LVE 1)

Buscó a tientas un cigarrillo y lo encendió. La primera bocanada le abrasó los bronquios. Tendió un poco más allá la mano hasta que sus dedos dieron con el contorno rugoso de una botella de vodka, casi vacía. Apuró de un trago el dedo de alcohol que quedaba y sintió que le explotaba la cabeza. Su cerebro dejó de girar durante unos segundos. Cerró los ojos y se concentró en el solo que se estaba marcando Peter White en la emisión de la radio. No era la paz, pero se le parecía, aunque su padre hubiese dicho que nada era comparable al saxofón de Dexter Gordon en «It's You or No One». Pero su padre no estaba allí.

Tenía ganas de vomitar, la resaca le había cerrado el estómago y el hígado lo estaba matando, aunque no lo bastante rápido. Lo único que le apetecía era quedarse en la cama escuchando los viejos discos y dejar que este día se fuese como los anteriores, sin dejar rastro. Pero no podía ser. Debía ponerse en pie, arrastrarse hasta la taza del váter y pelearse con el estreñimiento, asearse, preparar algo para desayunar, comerse al menos la manzana que empezaba a oscurecerse en el frutero de mimbre, tal vez dedicar algo de tiempo a ordenar el apartamento, airearlo, vaciar los ceniceros, limpiar la basura del fregadero y, con un poco de suerte, puede que encontrase las ganas de trabajar en alguno de los encargos de Olga.

Se quitó el pijama y lo dobló meticulosamente antes de colocarlo en el cesto y abrir el grifo de la ducha. Las cañerías protestaron, pero al cabo de unos segundos brotó un chorro de agua aceptablemente caliente que no duraría mucho. El edificio era antiguo y necesitaba a todas luces unas reformas que nadie parecía dispuesto a afrontar; el agua se calentaba gracias a una caldera comunitaria, de modo que podía encontrarse a medio enjabonar si a alguien se le ocurría abrir la ducha al mismo tiempo en los apartamentos contiguos.

Apoyó la frente en la baldosa resquebrajada de la pared y permaneció bajo el chorro raquíutico mientras el jabón se perdía entre sus piernas camino del desagüe. Se frotó la rodilla derecha, inflamada como una bota. Una enorme cicatriz la atravesaba de parte a parte y, aunque con los años la piel se había ido regenerando alrededor de la herida, la carne se había hundido como una falla succionada por un terremoto.

Tocar aquel trozo de carne muerta era como acariciar un tiempo en el que ya no quería pensar.

Permaneció bajo la ducha hasta que la cañería emitió una especie de estertor y el agua dejó de manar. Al correr el biombo que hacía las veces de separación entre la pieza del baño y del dormitorio, vio una nota que Graciela le había pasado bajo la puerta.

He escuchado la música, así que deduzco que ya estás despierto. Hay café recién hecho si te apetece compartir insomnio.

Graciela era la casera, aunque Eduardo sospechaba que ese no era su verdadero nombre. Inventar un nombre era una manera fácil de inventar una vida, pero, en cualquier caso, no le incumbía.

Se vistió con parsimonia con un pantalón de tergal y una camisa bastante arrugada. El efecto ante el espejo le hizo fruncir el ceño. No se molestó en afeitarse, y se limitó a acomodar el pelo con la mano antes de salir. No tenía que impresionar a nadie. Ya no.

El apartamento de Graciela estaba al final del vestíbulo. Aquel espacio era territorio vedado para la mayoría de los inquilinos a menos que Graciela les diera permiso, y

nunca había razones para concederlo; la casera necesitaba espacios privados donde ser ella misma, o esa parte de ella misma que no mostraba en público.

La puerta estaba entornada. En el recibidor había un sillón listado con un libro abierto y, un poco más allá, una mesita camilla con una copa de vino a medio vaciar en la que flotaban un par de colillas, una de ellas con carmín. Junto a la puerta del dormitorio montaban guardia unos zapatos de tacón y un vestido tirado en el suelo. Eduardo había escuchado la noche anterior a Graciela con un desconocido. Parecían contentos, el desconocido se reía mucho, con una risa que parecía un hipo raro, y Graciela le decía que bajara la voz, aunque ella también parecía estar contenta. Al cabo de un rato dejó de oírlos. Tal vez la noche había sido larga y había terminado, como todas las citas de la casera, en tragedia.

—¿Estás ahí? —dijo alzando la voz para hacerse oír.

VÍCTOR DEL ÁRBOL, RESPIRAR POR LA HERIDA, 2013, p. 20-22.

La version espagnole LV1 a été choisie par sept candidats cette session, contre huit l'année dernière. Désormais, il semble que l'on ait atteint une proportion stable de candidats et le jury est heureux de constater que cet exercice exigeant ne les effraie nullement. Néanmoins, les résultats dans l'ensemble ont été plus décevants que les années précédentes. En effet, hormis deux copies brillantes (16 et 15), et une copie moyenne (09,5), les notes sont faibles (01 ; 03 ; 04,5 ; 06). Sans doute faut-il y voir le signe d'une préparation moins

Jury :

Mme Béatrice PEREZ-DEQUEKER,
maître de conférences à l'Université de
Paris IV-Sorbonne ;

M. Fabrice QUERO, maître de conférences
à l'Université Paris-Est Marne la Vallée.

soutenue en nombre d'heures. Le jury reste persuadé, toutefois, que la conjoncture ne saurait perdurer et que les candidats tenaces ont les qualités requises pour affronter cette épreuve.

Le sujet de cette session 2015 était extrait du très beau roman contemporain de Víctor del Árbol, *Respirar por la herida*, publié en 2013. La scène décrivait la dérive d'un homme désabusé dont l'existence poisseuse se lisait dans le délitement d'un quotidien glauque. Après un extrait du roman *Don de lenguas*, co-écrit par Rosa Ribas et Sabine Hofmann narrant l'enquête d'une journaliste de *La Vanguardia*, Ana Martí, chargée de couvrir l'assassinat d'une riche veuve, figure de la bourgeoisie barcelonaise et un extrait d'un roman représentatif du réalisme social de la littérature espagnole des années 1950, (*La mina* d'Armando López Salinas), le jury continue de puiser dans la littérature espagnole contemporaine. Il ne se laisse guider que par le souci de donner à lire / à voir aux candidats la grande variété et qualité de la littérature contemporaine, traduite dans le cas présent, chez *Actes Sud*.

Víctor del Árbol connut un succès retentissant avec *La tristeza del samourai* en 2011, porté depuis à l'écran. Il nous a semblé, de la sorte, ne pas prendre en traître les candidats en leur donnant un fragment d'un autre ouvrage de l'auteur phare de la nouvelle génération espagnole. Le roman projette la noirceur d'une existence chahutée par un hasard capricieux à travers la figure d'un peintre dont la vie n'a plus de sens depuis la mort de sa femme et de sa fille. Toute l'intrigue minutieusement agencée se dénouait progressivement à la suite d'un événement anodin, la commande d'un portrait faite à Eduardo. Le moment que le jury a sélectionné était le réveil solitaire et triste d'Eduardo, après une nuit de beuverie, que venait illuminer un petit mot laissé par Graciela, la logeuse. Le texte était long, car de cette description minutieuse naissait le sentiment d'un monde cotonneux et noir qu'un rien pouvait venir racheter. Le miracle de la rencontre laissait transparaitre la rédemption d'un homme à bout de force. Néanmoins, le texte ne présentait pas de difficulté majeure. Le style claquait et la force des phrases vigoureuses donnait le sentiment d'une réalité brutale ; pourtant, à aucun moment, la langue n'était vulgaire ni relâchée... Ce que certains n'ont pas semblé percevoir.

Le texte, compris dans son ensemble pour la moitié des copies, est ainsi desservi par une traduction cahotante, rédigée dans un français gauche et fautif. Quant à l'autre moitié des copies, la connaissance bien trop approximative du vocabulaire et des tournures grammaticales n'a permis qu'une compréhension intermittente. Ainsi *la pomme pourrissant dans le panier en osier* est devenue « une pomme qui commençait à se perdre dans le compotier en faïence » ; *faire couler l'eau de la douche* est devenu « tirer les rideaux » ; *hay café recién hecho* a été traduit « il y a tout café tout juste passé » ; *la carne se había hundido como una falla succionada por un terremoto* a été traduit « la chaire (*sic*) s'était noyée comme un morceau sectionné (*sic*) par un couteau » ou « la chair était sorti (*sic*) comme un champignon nourri par du terreau » ; *el edificio era antiguo y necesitaba a todas luces unas reformas* a été traduit par « le bâtiment était vieux et nécessitait de changer de tous ses luminaires ».

Cette série de non-sens n'a d'autre but de que convaincre les candidats de *l'absolue nécessité* d'apprendre du vocabulaire, comme d'antan, lorsque les étudiants apprenaient *Le mot et l'idée* ou des listes de vocabulaires. L'exercice est certes rébarbatif, mais il est vital pour comprendre la littéralité d'un texte, prélude à sa traduction. Peut-on traduire ce que l'on ne comprend guère ? Ainsi, l'absence de connaissance d'un vocabulaire aussi courant que celui décrivant les différentes parties du corps (*el hígado*, le foie) a donné lieu à des monstruosité : *el hígado lo estaba matando* traduit par « l'hígado était en train de le regarder », sans doute parce que le candidat a confondu l'hidalgo et l'hígado, partie basse du corps... *Asearse* a été traduit par le verbe « s'asseoir » : ce n'est pas tant la méconnaissance du terme *asearse* (faire sa toilette) qui a choqué le jury, que celle du terme *s'asseoir* (*sentarse*). Et même les bonnes copies ne sont guère à l'abri de ces inepties : se peut-il qu'une « canalisation émette une sorte d'éternuement » ? Mais ce qui fait la différence, c'est le souffle sur la durée de la traduction, car si Homère sommeille aussi parfois, ce n'est que par brefs laps de temps.

Les candidats ont eu une vertu : ils n'ont pas laissé d'espaces blancs ni de phrases lamentablement non traduites. C'est admirable. Mais il faut désormais avoir plus d'ambition et ne pas céder trop rapidement à la tentation de mettre n'importe quoi, précisément pour conjurer la hantise du vide. Il fallait certes traduire vite, c'était la gageure du texte, mais il fallait avancer avec prudence : ne rien écrire qui ne séduise pas. Pour cela, le vocabulaire ne doit pas

être un écueil qui fasse perdre du temps.

Le plus étonnant – et regrettable à la fois – a été la non identification de formes verbales aussi courantes que l'inversion du sujet [*sintió que le explotaba la cabeza* traduit par «il sentit qu'il lui explosait la tête»] ou la forme *Aunque + subjonctif* (dans un emploi tout à fait habituel), traduite par «bien que + subjonctif», quand la forme espagnole exprime une conjecture qu'annule la traduction française. Ce sont là des points de grammaire qui doivent impérativement être maîtrisés par des candidats à un concours de ce niveau. La plupart des temps verbaux ne sont pas identifiés : le passé simple (*apuró de un trago el dedo de alcohol* a été traduit par «il trempe un doigt dans l'alcool») ; le conditionnel simple à valeur de conjecture n'est pas identifié quand la logique de la langue française devrait aider à mieux saisir les temps : ainsi la phrase *brotó un chorro de agua aceptablemente caliente que no duraría mucho* n'est pas rendu par le traditionnel français «devoir» à l'imparfait («qui ne devait pas durer») mais par un conditionnel qui n'a aucun sens en l'espèce.

Le jury manifeste une confiance profonde dans la qualité et l'exigence de la préparation de nos collègues, mais il souhaite attirer l'attention des candidats sur ce travail fastidieux d'assimilation systématique du vocabulaire, des tournures, des formes grammaticales. On les apprend, tout bonnement, comme on le fait pour le latin, et cela relève presque d'un jeu d'automatismes.

La correction des copies a apporté son lot de fautes d'orthographe («parsimonie», «j'en ai déduis), d'accords de participes passés – qui ont disparu de certaines copies («elle s'était terminé (*sic*)» «une note que Graciela lui avait passé (*sic*)», etc.).

Une relecture attentive et efficace du texte produit doit aider à éliminer ces scories et nous continuons de penser que les candidats doivent se ménager quelques minutes en fin d'épreuve pour cette étape finale. Les fautes les plus récurrentes relèvent de mauvais choix de traduction et de fautes d'inattention.

II. ÉPREUVES ÉCRITES DE LA SECTION B

1. COMPOSITION FRANÇAISE

Voir le rapport donné plus haut en page 9.

2. HISTOIRE MODERNE

Programme : Contestations, complots et révoltes en France, de François I^{er} à Napoléon I^{er}.

Sujet : *La défense des libertés en France, de François I^{er} à Napoléon I^{er}.*

S'agissant de la dissertation, le jury constate que les résultats sont meilleurs que pour le commentaire. Une majorité de candidats a adopté un plan systématique, probablement plus difficile à mettre en œuvre, certains un plan chronologique, avec des variations pour la définition des années charnières. Le jury n'a pas d'idée *a priori* quant au plan à adopter : c'est au candidat d'argumenter pour justifier ses choix, ce qui n'est pas toujours le cas.

Dans l'ensemble, les copies ont été d'une bonne tenue quant au style et à l'orthographe. Comme chaque année, le jury doit pourtant constater que trop de candidats ne prennent pas le temps de définir correctement le sujet. Négligence qui aboutit souvent à des plans assez artificiels ou sommaires – en l'occurrence des plans chronologiques simplistes, avec, bien souvent, une partie par siècle.

Le jury relève que des candidats trop nombreux s'estiment tenus d'inclure dans l'introduction une présentation des sources historiques relatives au sujet. Ce paragraphe demeure toujours très superficiel, très vague et parfaitement inutile.

Le jury a noté avec satisfaction que la plupart des candidats ont eu le souci de définir dans leur introduction une problématique adaptée, mais il regrette aussi que trop nombreux demeurent ceux qui, une fois cet effort fait, n'arrivent pas à s'en tenir au sujet et se contentent facilement de développer une synthèse maladroite de l'ensemble du programme.

Jury :

M. Frédéric BARBIER,
directeur de recherche au CNRS (IHMC)
et directeur d'études à l'École pratique des
hautes études ;

M. Sylvio de FRANCESCHI,
directeur d'études à l'École pratique des
hautes études ;

M. Bernard HOURS,
professeur à l'Université Jean Moulin -
Lyon 3.

Comme les années précédentes, la Révolution et l'Empire sont négligés dans les copies d'écrits, même si le jury a noté, de ce point de vue, un mieux à l'oral.

Enfin, le jury doit déplorer la multiplication dans les copies de formulations imprécises et de concepts mal cernés, comme «despotisme éclairé», «contrat social», ou encore «liberté», qui auraient mérité plus ample réflexion. Le jury constate que, globalement, les réalités de la civilisation d'Ancien Régime ne sont pas familières aux candidats, et qu'elles leur sont même très largement inconnues. Le jury regrette l'absence très fréquente de conceptualisation, ce que la médiocrité de l'expression contribue à accentuer. Dans un certain nombre de copies, la chronologie n'est pas couverte. Dans d'autres, l'accent est surtout mis sur le seul problème protestant, alors qu'il ne recouvre évidemment pas l'ensemble de la question des «libertés». Enfin, il est banal de le dire, mais cela reste toujours d'actualité : la dissertation ne consiste à fournir des fragments de cours, encore moins s'ils sont hors sujet. Le jury n'attendait ainsi pas le détail de la chronologie des Guerres de religion.

Plus généralement, le jury regrette que les candidats ne fassent pas davantage d'efforts pour respecter les règles générales et la méthode de l'exercice de la dissertation. Il note aussi que les connaissances sont beaucoup trop souvent allusives et imprécises. Défauts qui n'empêchent pas le jury d'utiliser un large éventail de notes, mais qui le font déplorer que les candidats n'attachent pas davantage d'importance à l'épreuve d'histoire moderne : un peu plus de travail permettrait sans difficulté d'améliorer les résultats, tant le paquet regorge de copies mauvaises.

Remarques communes aux épreuves écrites de deux sections :

Voir les remarques figurant plus haut en page 15.

3. HISTOIRE CONTEMPORAINE (ÉPREUVE D'HISTOIRE DE LA BEL)

Programme : Culture et politique en France sous la Troisième République (1870-1940).

Sujet : Presse quotidienne, culture et politique sous la Troisième République.

Il s'agit de l'épreuve d'histoire de la Banque d'épreuves littéraires. On se reportera au rapport du jury de la BEL. La moyenne obtenue à cette épreuve par les candidats qui ont passé par ailleurs les épreuves propres de la section B de l'École des chartes s'élève à 9,86 (la moyenne de 9,75 figurant dans le tableau en fin de rapport prend en compte en outre 17 candidats de la BEL qui n'ont pas présenté les épreuves propres de l'École des chartes). La moyenne générale obtenue par l'ensemble des candidats BEL est de 10,88.

4. LVE 1 : COMMENTAIRE ET TRADUCTION (ÉPREUVE DE LA BEL)

Il s'agit de l'épreuve de première langue vivante de la Banque d'épreuves littéraires. On se reportera au rapport du jury de la BEL. Les moyennes obtenues par les 133 candidats qui ont passé par ailleurs les épreuves propres de la section B de l'École des chartes sont les suivantes :

LANGUES	NBRE CANDIDATS	MOYENNE	MOYENNE BEL
Anglais	99	9,52	11,39
Allemand	14	10,75	11,45
Espagnol	15	8,23	10,41
Italien	5	8,70	11,26

Les moyennes figurant dans le tableau en fin de rapport prennent en compte les candidats de la BEL qui n'ont pas présenté les épreuves propres de l'École des chartes.

5. VERSION LATINE

Cette épreuve est commune avec l'épreuve de version latine du concours A/L de l'ENS. On se reportera au rapport du jury de l'ENS Ulm.

La moyenne obtenue par les 40 candidats qui ont passé par ailleurs les épreuves propres de la section B de l'École des chartes était de 9,38 (la moyenne de 9,37 figurant dans le tableau en fin de rapport prend en compte en outre des candidats de la BEL qui n'ont pas présenté les épreuves propres de l'École des chartes). La moyenne générale obtenue par l'ensemble des candidats BEL est de 10,36.

6. VERSION GRECQUE

Cette épreuve est commune avec l'épreuve de version grecque du concours A/L de l'ENS. On se reportera au rapport du jury de l'ENS Ulm. La moyenne obtenue par les 13 candidats qui ont passé par ailleurs les épreuves propres de la section B de l'École des chartes était de 8,92 (la moyenne de 8,57 figurant dans le tableau en fin de rapport prend en compte en outre des candidats de la BEL qui n'ont pas présenté les épreuves propres de l'École des chartes). La moyenne générale obtenue par l'ensemble des candidats BEL était de 10,03.

7. GÉOGRAPHIE DE LA FRANCE

Programme : L'eau en France.

Sujet : *Eau et conflits en France.*

Jury :

M. Christophe QUÉVA,
maître de conférences à l'Université de
Paris I-Panthéon-Sorbonne ;

Mme Céline VACCHIANI-MARCUZZO,
maître de conférences à l'Université de
Reims.

À l'écrit, 61 candidats ont composé, nombre en légère diminution par rapport à celui de l'année précédente (69 candidats). Parmi les 61 candidats, 31 ont obtenu une note égale ou supérieure à 8, la moyenne générale s'établissant cette année à 7,7 (moyenne en légère baisse par rapport à celle de l'an passé, qui s'établissait à 8,01). La médiane se situe quant à elle à 8, comme l'an passé. L'étendue des notes est comprise entre 0 (copie blanche) et 18, mais le nombre de très bonnes copies reste davantage limité que les années précédentes (avec seulement 5 copies ayant une note supérieure à 14).

Le sujet proposé (« Eau et conflits en France ») était suffisamment vaste

pour permettre aux candidats d'analyser la problématique de l'eau sous différents aspects relatifs aux usages, aux aménagements ou encore à la gestion des eaux, qu'elles soient terrestres ou maritimes.

L'eau est une composante fondamentale de l'espace français, territoires d'outre-mer compris, un élément central de la vie des sociétés et des écosystèmes. Même si certains enjeux liés à l'eau dans d'autres pays du monde, comme l'accès à l'eau potable par exemple, ne sont pas source de tensions en France, il existe néanmoins de nombreuses situations de conflits liées à l'eau. Il s'agissait de réfléchir à la notion de conflits en termes géographiques et géopolitiques en analysant l'ensemble des tensions, concurrences ou rivalités liées à l'eau et leurs conséquences sur les territoires à toutes les échelles. Les inégalités territoriales face à l'eau sont fortes, la concurrence des usages entraîne de nombreux conflits, sans oublier les risques liés à l'eau, la question de la qualité ou du prix ou encore la question de la gestion de ce bien commun entre différents acteurs.

La notion de conflits n'est pas nécessairement destructurante pour les territoires ; il s'agissait ainsi de porter un regard nuancé sur la notion de conflits, en analysant également la résolution des situations de conflictualité, voire la dimension potentiellement constructive de certains conflits liés à l'eau.

Le sujet impliquait enfin d'interroger différents types d'espaces liés à l'eau : les littoraux, les espaces insulaires mais aussi les espaces terrestres et les espaces fluviaux, à différentes échelles, du territoire local au territoire national, européen voire international. Dès lors, la problématique pouvait envisager de voir dans quelle mesure la répartition inégale et les usages différenciés de l'eau en France étaient des vecteurs de conflictualités, tout en analysant en quoi les situations de conflits pouvaient contribuer en même temps à repenser la problématique de l'eau en France et à faire évoluer la gestion de l'eau dans un sens plus consensuel.

Aucun plan type n'était attendu et les meilleures copies ont proposé des plans très divers. Un plan classique pouvait débiter par une analyse des causes de conflits liés à l'eau, avant de proposer une analyse des acteurs en conflit et d'aboutir à une différenciation des territoires, en fonction de leur degré de conflictualité liée à l'eau.

Une autre possibilité était de proposer un plan plus thématique, analysant dans une première partie l'eau comme ressource *convoitée*, objet de pres-

sions multiples. Cette partie de diagnostic pouvait permettre de comprendre les enjeux des situations de conflits liées à l'eau : diversité des espaces de l'eau en France (eaux terrestres / sous-terraines / maritimes, etc. ; fleuve, nappes, neige, etc.) ; menaces pesant sur la qualité et la quantité des eaux ; menaces que l'eau fait peser sur les sociétés. Une deuxième partie pouvait ensuite étudier l'eau comme ressource *partagée*, source de concurrences et de conflits entre acteurs et territoires : conflits d'usages liés à l'eau (entre agriculture, industrie, tourisme, usages domestiques, etc.) ; conflits d'aménagement liés à l'eau (entre aménagement et protection des espaces de l'eau) ; conflits territoriaux liés à l'eau, entre propriété et partage des eaux (ZEE, zones littorales, parcs marins, zones naturelles, etc.). Enfin, une dernière partie pouvait interroger l'idée d'une gestion complexe et partagée de l'eau en France, en étudiant les complémentarités et consensus susceptibles d'émerger, au-delà des conflits, sans pour autant les évacuer. Des cadres réglementaires permettent en effet de réguler des conflits liés à l'eau (DCE, Grenelle de l'environnement, trame verte et bleue, loi Littoral, gestion des eaux en zones transfrontalières, gestion concertée entre différents types d'acteurs dans le cadre des SAGE etc.). Il est à noter que ces cadres peuvent parfois être eux-mêmes sources de conflits comme dans le cas de la gestion partagée des eaux où des associations de protection de l'environnement peuvent être en conflit avec les agriculteurs ou d'autres usagers de l'eau. Paradoxalement, certains conflits peuvent s'avérer nécessaires pour avancer vers une gestion de l'eau plus équilibrée et plus équitable (en valorisant la dimension potentiellement constructive de certains conflits : logique de débat, de discussion). Les différents aspects de cette dernière partie ont été rarement abordés dans les copies, de même que les différenciations qui étaient envisageables sur ce sujet (typologie des conflits liés à l'eau ou typologie des espaces de l'eau selon leur degré de conflictualité), alors qu'il s'agissait là d'idées permettant de nuancer des approches parfois un peu trop manichéennes.

Il était également indispensable de spatialiser la réflexion, en jouant sur les échelles d'analyse et les exemples mobilisés. Certaines copies ont également été pénalisées par des analyses trop réglementaires ou juridiques et insuffisamment géographiques. Dans cette perspective, les illustrations attendues pouvaient permettre de spatialiser les analyses en proposant des croquis à l'échelle locale ou régionale, plutôt que des schémas théoriques ou génériques.

Des exemples précis étaient attendus en illustration d'une argumentation. Aucune carte de synthèse n'était exigée (le sujet ne s'y prêtait pas), mais le devoir devait être illustré par des croquis. Trop de copies continuent de présenter des illustrations mal construites, souvent peu ou mal reliées au sujet, voire totalement hors sujet.

Les meilleures copies ont su montrer, en s'appuyant sur des exemples précis et variés, en quoi l'étude des relations entre eau et conflits était différenciée selon les territoires et faisait intervenir une pluralité d'acteurs, à différentes échelles, tout en distinguant des degrés divers de conflictualité – du simple désaccord sur la gestion des eaux, au conflit violent comme dans le cas du barrage de Sivens, par exemple. Dans l'ensemble, on peut regretter, cette année plus encore que les années précédentes, le trop grand nombre de fautes d'orthographe dans certaines copies, les maladresses et incorrections dans la rédaction et l'imprécision du vocabulaire géographique.

8. HISTOIRE DES ARTS

Programme : La couleur dans l'art du Moyen Âge à nos jours.

Sujet : Matériaux et couleurs. (Note du jury : le sujet s'entend dans la période définie par le programme, à savoir du Moyen Âge à nos jours)

Dix-sept candidats ont concouru en 2015, soit un effectif sensiblement comparable à 2014 (dix-neuf candidats). Les notes se sont échelonnées entre 6 et 16. Deux copies ont obtenu la note de 16/20, six se situent entre 10 et 14/20, alors les neuf copies se concentrent entre 6 et 9/20.

Sur la forme, le jury a relevé une amélioration de la qualité de l'expression écrite, même si souvent on peut s'attendre à une plus grande rigueur dans l'orthographe des noms des artistes et les titres des œuvres, leur datation et localisation. Le jury rappelle que la datation et la localisation des exemples mobilisés par le candidat sont exigées dans cette épreuve.

Le large spectre chronologique, géographique et thématique du programme et, donc, des sujets attendus, occasionne nécessairement une fragmentation des connaissances et la surreprésentation de certains corpus et de certaines théories au détriment de visions plus larges et nuancées. Cela se

Jury :

M. Basile BAUDEZ,
maître de conférences à l'Université de Paris-Sorbonne ;

M. Étienne HAMON,
professeur à l'Université de Picardie-Jules Verne ;

Mme Annabelle TÉNÈZE,
conservateur du patrimoine,
Musée départemental d'art contemporain
de Rochechouart (Conseil général de Haute-Vienne).

traduit par d'importants écarts dans les notes attribuées par les trois correcteurs (jusqu'à 8 points).

Le jury a cependant relevé encore trop de développements hors sujet qui révèlent une absence d'analyse précise du sujet donné. Trop souvent les candidats se contentent de reverser des parties de plans qui ont été apparemment mémorisés pour des ensembles types de sujet. Cette année par exemple, nombreux ont été les candidats à mobiliser des sections entières sur les théories de Chevreul sans prendre la peine de les rattacher au sujet sur les matériaux.

Le jury a noté une interprétation très variable de la part des candidats de la notion de « matériau ». Sans être fausse, elle est souvent restrictive ou décalée (« matériau » confondu avec « matérialité »). Ce qui occasionne un grand nombre de plans manichéen : le matériau assumé/le matériau dissimulé. Le jury attendait de la part des candidats une réflexion plus poussée et surtout plus personnelle, tout en évitant les trop nombreuses généralités qui parsèment encore les copies. Le jury a noté avec inquiétude les nombreuses erreurs historiques que se permettent les candidats, notamment pour les périodes anciennes. Il déplore une faiblesse persistante en culture générale chez l'ensemble des candidats.

Des progrès très appréciables cependant sont à noter dans les connaissances de certaines techniques, comme le vitrail, et dans le rééquilibrage entre les périodes représentées. Il faut poursuivre les efforts en direction des époques médiévale et moderne. Cette dernière occasionne peut-être les plus sérieuses lacunes. De même, l'architecture des XIX^e et XX^e siècles est totalement absente en dépit d'ouvrages récents sur la couleur dans l'architecture moderne. Le jury rappelle aux candidats qu'il attend de ceux-ci qu'ils traitent l'ensemble des techniques artistiques concernées par le sujet. Trop souvent l'artiste est associé au seul peintre au détriment de pans entiers de la création.

Le jury rappelle également aux candidats de ne pas tomber dans l'erreur courante de développer de manière trop importante certains exemples au point de transformer le devoir en série d'études de cas. Chaque exemple doit venir appuyer une démonstration et ne doit être mobilisé qu'en tant que tel.

9. HISTOIRE DU MOYEN ÂGE

Programme : Institutions, pouvoirs et politique en France, de la fin du X^e siècle à la fin du règne de Louis XI.

Sujet : Conseiller le prince (Note du jury: le sujet s'entend dans les limites définies par le programme, à savoir la France, de la fin du X^e siècle à la fin du règne de Louis XI)

Le nombre de copies corrigées (88) est en légère hausse par rapport à l'année dernière (84), loin cependant du chiffre de 2013 (98). La moyenne des notes s'établit à 7,62, une nouvelle baisse à peine moins sévère que celle observée l'an dernier (8,13) par rapport à 2013 (8,76). Dans sa brutalité, cependant, cet indicateur voile des infléchissements significatifs que révèle la distribution des notes. La part des copies ayant reçu une note inférieure à 10 (58%, 51 copies) est en effet moindre que l'an dernier (63%, 53 copies), mais ce sont les copies faibles voire très faibles, celles notées entre 0 et 6, qui ont crû de façon affligeante, de plus de 7% : 39,77% (35 copies) au lieu de 32,14% (27). D'autre part, si le nombre de copies ayant obtenu la moyenne est plus élevé cette année (37 copies, soit 42%) qu'en 2014 (31, soit 36,9%), 9 d'entre elles seulement (10,22%), contre 11 l'année dernière (13,09%), ont été notées 14 ou plus, trois copies ayant obtenu la note de 16, une la note de 17, une dernière 18. Autrement dit, la chute de la moyenne résulte surtout d'une abondance inquiétante de copies très faibles, alors que les copies moyennes sont plus nombreuses et que les très bonnes copies connaissent un certain tassement. Notons enfin que si trois candidats admissibles ayant obtenu des notes fort honorables (14, 15 et 16) n'ont pas été admis, les trois premiers lauréats du concours sont parmi les auteurs des meilleures copies.

Le sujet proposé (« Conseiller le prince ») ne pouvait surprendre dans le cadre d'un programme affichant comme termes clefs « Institutions, pouvoirs et politique ». Il supposait l'acquisition de connaissances raisonnables sur les théories du bon gouvernement, sur l'entourage des rois et des princes, sur les obligations féodo-vassaliques, sur la construction de l'appareil étatique dans les derniers siècles du Moyen Âge.

Le libellé du sujet méritait une réflexion liminaire. Le terme « prince » élargissait le champ de l'enquête au-delà du roi, sans bien sûr exclure ce dernier ;

Jury :

Mme Anne-Marie HELVETIUS,
professeur à l'Université de Paris VIII-
Vincennes-Saint-Denis ;

Mme Danielle JACQUART,
directrice d'études à l'École pratique
des hautes études ;

M. Laurent MORELLE,
directeur d'études à l'École pratique
des hautes études.

quelques candidats se sont pourtant ici fourvoyés, tandis que d'autres, assurément peu familiers des réalités médiévales, ont pris le mot « prince » dans le sens prioritaire voire exclusif de « prince du sang » ou de « jeune fils du roi ». Le mot voulait aussi inviter les candidats à ne pas négliger la dimension théorique du sujet, qu'illustrent les traités connus sous le nom de « miroirs au prince ». Quant au verbe « conseiller », le choix de la forme verbale engageait les candidats à dépasser la perspective institutionnelle (le « Conseil ») ou fonctionnelle (le « conseiller »), pour considérer une « pratique » diverse et souple selon les temps. Pour autant, les candidats ne devaient pas se prévaloir d'un libellé ouvert pour tirer la notion de « conseil », au gré de leurs connaissances, dans le sens d'« entourage » ni surtout de « service » du roi. Quelques candidats se sont même crus autorisés à brosser une histoire de la royauté, au prétexte que les agents du roi étaient aussi ses conseillers et que la politique royale était définie par ses conseillers.

Une fois encore, le jury n'attendait aucun plan type, mais espérait trouver des compositions équilibrées où les grands enjeux du sujet seraient servis par des connaissances maîtrisées. Un plan chronologique – généralement Premiers Capétiens, XIII^e siècle, Guerre de Cent ans – a eu la faveur d'une majorité de candidats. Parfois adoptée avec bonheur, cette solution a souvent exposé aux redites, à la tentation du récit pour le récit, aux simplifications caricaturales, aux anachronismes graves. Si le plan thématique comportait d'autres risques (juxtaposition, incohérences, plan à tiroirs), il a donné lieu à quelques réussites où les candidats ont su explorer, de façon convaincante et sur la longue durée, quelques-uns des thèmes majeurs du sujet : le *consilium* comme obligation honorable et traditionnelle, mais qui peut muer en revendication, le thème politique du gouvernement par conseil, la figure du prince bien (ou mal) conseillé, celle récurrente du « mauvais conseiller », la pluralité des profils de conseiller (du conseiller né à l'expert appelé par le prince en raison de ses compétences), l'éthique du conseiller : se veut-il au service du prince ou de l'État ou du bien public ?

On pourrait reprendre les déplorations de l'année précédente : chronologie élastique et repères incertains ou inappropriés, confusions et anachronismes. On parle ainsi des « possessions anglaises en Guyenne au XI^e siècle », Suger est le « principal conseiller de Saint Louis après avoir été son maître à la

demande de Blanche de Castille » ; Hugues Capet est déjà comte de Paris en 888, Philippe Auguste est toujours aussi actif en 1307 qu'en 1214. Bien des copies honorables ne sont pas exemptes de telles défaillances et le jury s'est efforcé de distinguer la maladresse de l'ignorance désinvolte.

Ce qui ressort, c'est la difficulté à poser des questions simples et à suivre des fils directeurs. Les introductions ont paru plus soignées, mais l'habitude fâcheuse d'asséner des salves de « questions » censées traduire la « problématique » (!) du sujet n'est pas encore extirpée. Le jury a valorisé les exposés clairement agencés, les connaissances assurées et exprimées avec justesse et sobriété, les exemples pertinents et si possible originaux, qui révèlent ou donnent l'image d'une culture historique personnelle. Trop de copies glissent vers le hors-sujet confortable et il est inutile d'étouffer le correcteur sous l'accumulation d'exemples confinés à l'anecdote, qui n'ajoutent rien à la démonstration ou à l'illustration d'un propos. Rien ne sert non plus de brandir des noms d'historiens (trop souvent estropiés) si on n'en connaît vaguement que l'existence, un titre de best-seller, ou une formule-choc. Enfin, trop de copies se muent en florilèges d'expressions toutes faites qu'on dirait sorties des intertitres de manuels : le prêt-à-penser continue de faire des ravages.

On ne s'étendra pas sur les problèmes de forme, mais on doit noter que beaucoup de copies – pas uniquement les plus faibles – présentent des déficiences insupportables, une expression indigne qui va bien au-delà des fautes d'orthographe ou des « difficultés de la langue française » mal surmontées. C'est vraiment la chair de la langue qui se trouve atteinte.

10. VERSION ANGLAISE (LVE 2)

TEENAGE REBELLION IN BEIJING

I return to Beijing, that crazy, distracted city which is so familiar to me. Fancy hotels, supermarkets, discos, Kentucky Fried Chicken, construction sites, open-door policies, “socialism with Chinese characteristics,” “spiritual pollution,” export permits, handicapped role models, learning from the soldier Lei Feng, t’ai chi, Sigmund Freud, existentialism, “the Four Basic Principles of China’s socialism,” the one-child policy, foreign-exchange currency, Japanese soap operas, pest-extermination campaigns, nepotism, young nannies, kung fu novels, the new rage for studying abroad, breakdancing and the “moonwalk,” Wham and George Michael, getting rich quick, the notion that foreign moons are bigger and rounder, color TV sets, dishwashers, refrigerators, sewing machines, ESP, New Tide literature—Beijing is chaotic, overwhelming, waiting impatiently to change itself again and again.

I return to breathing foul, dirty air and watching millions of people pedal back and forth, always rushing. The simplicity and freedom of life in Mongolia once again become a fairy tale.

My parents don’t ask where I have been. They refuse to talk to me. We communicate through notes left on the dining table. “Tonight we’ll lock the door from the inside at 10:00 P.M.” “We are having a political meeting and are not coming back for dinner.” “I’ve watered the plants and fed the goldfish.” “Aunt Ma borrowed our scissors this morning.” “Tomorrow the Committee of the Pest-Extinguishing Campaign is coming to check the premises. We need one person to stay at home.” “Don’t eat all the chocolate.”

5. 1. ESP: extrasensory perception

I am in the middle of a domestic cold war, even as China has started to woo its old enemy. But it doesn't bother me. I am a hooligan. It is too late for me to be the Chinese Mozart now, and too late to outdo the neighbors' kids. It is too late for all of it.

My music playing at the hotel brings in enough money. The rest of the time I sit around chewing gum, listening to my Walkman. When neighbors speak to me on the streets, I see only the movement of lips, hear nothing but the lyrics of the Beatles' "All You Need Is Love." I nod and smile.

ANNIE WANG, LILI - A NOVEL OF TIAN AN MEN, 2001.

Proposition de traduction :

Je retourne à Pékin, ville folle et affolante, si familière. Hôtels chics, supermarchés, discothèques, Kentucky Fried Chicken, chantiers de construction, politique de la porte ouverte, « socialisme à la Chinoise », « pollution spirituelle », permis d'exporter, handicapés modèles, apprendre du soldat Lei Feng, t'ai chi, Sigmund Freud, existentialisme, « les quatre principes de base du socialisme chinois », politique de l'enfant unique, devise de change avec l'étranger, feuilletons télévisés japonais à l'eau de rose, campagnes d'extermination de la vermine, népotisme, jeunes nounous, romans de kung fu, récente ruée sur les études à l'étranger, breakdance et « moonwalk », Wham et George Michael, devenir riche très vite, idée que la lune est plus grosse et plus ronde à l'étranger, postes de télévision couleur, machines à laver la vaisselle, réfrigérateurs, machines à coudre, perception extrasensorielle, littérature de la Nouvelle Vague – Pékin est chaotique, irrésistible, attendant avec impatience de changer encore et encore.

Je recommence à respirer l'air sale, infect, et à regarder des millions de gens pédaler dans tous les sens, toujours pressés. La simplicité et la liberté de la vie en Mongolie redeviennent un conte de fées.

Mes parents ne demandent pas où je suis allée. Ils refusent de me

parler. Nous communiquons par des petits mots laissés sur la table des repas. « Ce soir la porte sera fermée de l'intérieur à dix heures. » « Nous avons une réunion politique et ne rentrerons pas pour dîner. » « J'ai arrosé les plantes et nourri le poisson rouge. » « Tante Ma a emprunté nos ciseaux ce matin. » « Demain le Comité pour la Campagne d'Éradication de la Vermine vient examiner les lieux. Il faut que quelqu'un reste à la maison. » « Ne mange pas tout le chocolat. »

Je suis en pleine guerre froide domestique, alors que la Chine a commencé à courtiser son vieil ennemi. Mais cela ne me gêne pas. Je suis un hooligan. C'est trop tard maintenant pour devenir le Mozart chinois, et trop tard pour surpasser les enfants des voisins. C'est trop tard pour tout cela.

La musique que je joue à l'hôtel me rapporte assez d'argent. Le reste du temps je reste assise à mâcher du chewing gum et à écouter mon walkman. Quand les voisins me parlent dans la rue, je ne perçois que le mouvement des lèvres, je n'entends que les paroles de « All you need is love » des Beatles. Je hoche la tête et je souris.

Jury:

Mme Giliane MORELL,
chargée de cours à l'Université de Paris
I-Panthéon-Sorbonne ;

Mme Catherine RIHOIT,
maître de conférences émérite
à l'Université de Paris IV-Sorbonne.

Ce premier roman d'une journaliste américaine d'origine chinoise raconte l'histoire d'une jeune pékinoise envoyée parmi les paysans d'une région reculée de Chine, à la suite de la révolution culturelle. Lorsque le chef local du Parti tente de la violer, elle s'enfuit et parvient à rejoindre Pékin. S'apercevant que ses parents ont eux aussi été envoyés en relégation, elle s'agresse à un groupe de jeunes hooligans d'origine « bourgeoise ». Lors des événements de Tian An Men, elle rencontre un journaliste américain. Elle le rejoindra en Amérique et l'épousera.

Publié aux États-Unis en 2001, le récit insiste sur l'ambiguïté de la nouvelle Chine, à la fois capitaliste et communiste, nationaliste et américanisée. Bien que fictionnel, il s'inscrit dans un genre littéraire et journalistique populaire aux États-Unis : l'histoire familiale des Américains d'origine chinoise, la Chine étant vue comme la nouvelle rivale, inquiétante et fascinante, de l'Amérique.

La langue est d'une simplicité parfois trompeuse. Devant un texte d'une facilité apparente, l'étudiant doit d'abord se demander pourquoi il a été

choisi et où sont les difficultés cachées : ici, faux amis et barbarismes possibles. «New Tide littérature» ne consiste ni en littérature de lessive, ni en romans sur les tsunamis. Les feuilletons japonais à l'eau de rose n'ont rien de savonneux (le premier du genre en Amérique a été il y a bien longtemps sponsorisé par un marchand de savon, d'où l'appellation). De même il ne s'agit pas de «nouveau kung fu» mais de romans de kung-fu (les films du même genre faisant aujourd'hui partie de la culture américaine). Nombreux en Chine, les handicapés sont perçus positivement en héros sacrificiels, comme auparavant les soldats de la révolution. Il ne s'agit donc pas de mannequins jouant des rôles de handicapés dans des films ; je précise que là aussi il existe un pendant américain, les vétérans de la guerre d'Irak se retrouvant dans la même catégorie médiatique que les survivants d'accidents de la route et les enfants abusés – on voit que la Chine est, comme l'Amérique, une culture «yes we can».

Le style parlé-écrit, rapide et journalistique, se réfère à une écriture blanche de l'aliénation, à la mode dans les années 90 et 2000, dont Brett Easton Ellis (*Less than zero*) fut le chef de file. Malgré les apparences, le texte est très américain car il s'agit d'un regard américain sur la Chine. Outre l'aspect «civilisation comparée», la deuxième difficulté majeure consistait à rendre en français la fluidité de la langue et l'ironie pince-sans-rire du ton.

Un peu plus élevée que l'année précédente (à l'oral aussi le niveau des candidats était meilleur), la moyenne était de 11,13, les notes s'échelonnant de 5 à 15.

11. VERSION ALLEMANDE (LVE 2)

DIE INNERE WAHRHEIT

Dass Kafka zu Lebzeiten so wenig Aufsehen erregt hat, liegt nicht nur daran, dass er verkannt worden ist. Vielmehr lag Kafka nichts daran, Aufmerksamkeit auf sich zu lenken. Mehr noch: Er hat eine größere Wirkung bewusst verhindert. Viele Texte hat er vernichtet, andere, wie den *Prozess*, hat er nie aus der Hand gegeben. Auch in seiner eigenen Einstellung zum Wert eines Buches spielen der Name, den sich ein Autor erworben hat, oder die Meinungen anderer keine Rolle. Für Kafka zählte der Moment des Schreibens, das fertige Produkt war dagegen eher nebensächlich. Und Lesen war für ihn nichts anderes, als die Kräfte, die beim Schreiben freigesetzt worden sind, noch einmal nachzuvollziehen. Bereits bestehende Urteile, auch die von Literaturexperten, sind dabei nicht von Belang. Die *innere Wahrheit* eines literarischen Textes, so schrieb er einmal, lasse sich niemals allgemein feststellen, sondern müsse immer wieder von jedem Leser oder Hörer von neuem zugegeben oder geleugnet werden.

Wenn das stimmt, dann sind die tausende von Aufsätzen und Büchern zwar nicht irrelevant, aber auch nicht entscheidend für eine Begegnung mit Kafka. Entscheidend ist, dass jeder Leser zu jeder Zeit die »innere Wahrheit« seiner Erzählungen leugnet oder anerkennt. Dabei können ihm letztlich keine Interpretationen und Analysen helfen, und auch der zeitliche Abstand, der uns von Kafka trennt, bringt keinen Vorteil. Vielmehr kommt es darauf an, wieder mit Kafka gleichzeitig zu werden, das

heißt, alles zu vergessen, was man über ihn zu wissen meint, und sich wie zum ersten Mal der Wucht seiner Texte und seiner Gedanken auszusetzen.

Das gilt auch für Kafkas Leben. Obwohl es an äußeren Ereignissen arm war, hatte es doch eine »innere Wahrheit«, die man ebenfalls nicht allgemein feststellen kann, sondern die jeder, der dieses Leben betrachtet, für sich anerkennen oder leugnen muss. Diese Wahrheit steht nicht in großen Buchstaben über seinem Leben, sondern versteckt sich im unspektakulären Alltag des Prager Versicherungsangestellten. Diese Verborgenheit gehört wesentlich zu Kafka.

ALOIS PRINZ, AUF DER SCHWELLE ZUM GLÜCK, 2005.

Le texte proposé cette année aux candidats à l'épreuve de version de seconde langue vivante était tiré de la biographie de Franz Kafka, *Auf der Schwelle zum Glück*, d'Alois Prinz. Dans le passage retenu, l'auteur revient sur la faible notoriété de Kafka de son vivant, souhaitée par l'écrivain qui n'accordait que peu de poids à sa renommée ou à la reconnaissance de ses pairs. Seul comptait pour lui le processus même de l'écriture, la vérité intérieure de l'œuvre étant ensuite perçue ou non par le lecteur lorsqu'il se confronte directement à elle par la lecture. C'est autour de cette notion de vérité intérieure, *die innere Wahrheit*, que s'articule le texte. On l'y retrouve trois fois (l.18-19, 24 et 36), accompagnée des verbes *zugeben* ou *anerkennen* et *leugnen*.

Les difficultés grammaticales étaient limitées. Il semble toutefois que la syntaxe ait pu dérouter certains candidats qui, par manque d'analyse, s'en sont tenus au mot à mot et n'ont pas su proposer une traduction convaincante.

Ainsi *Auch* (l.6), placé en début de phrase, a-t-il été interprété comme le subordonnant *auch wenn*.

Bereits (l.13) n'a souvent pas été compris comme faisant partie de la participiale *bereits bestehende Urteile*.

De même fallait-il associer *Dabei* (l.24), antéposé, au groupe verbal *jemandem bei etwas helfen*.

Par ailleurs, le jury a relevé des erreurs portant sur la traduction du passif *freigesetzt worden sind* (l.12-13) qui ne peut être rendu par un conditionnel en français.

Des confusions similaires ont porté sur l'identification des verbes au subjonctif I *lasse* (l.16) et *müsse* (l.17). Le discours rapporté était pourtant clairement indiqué par *so schrieb er einmal* (l.16), ce qui excluait tout recours au mode de l'expression de l'irréel en français.

A souligner encore la confusion portant sur *wenn* dans *wenn das stimmt* (l.20) qui exprime la condition et ne saurait être ici une conjonction de temps, même si la phrase se poursuit avec *dann*.

La majorité des erreurs a porté sur le lexique. Le jury a malheureusement dû constater une acquisition très approximative du vocabulaire chez la plupart des étudiants. Ces lacunes, combinées à un manque de rigueur et d'analyse, ont conduit à des traductions des plus fantaisistes.

Jury :

Mme Béatrix FRAPPEZ,
professeur au lycée Jean Calvin, Noyon ;
Mme Anne LEFEBVRE, professeur au lycée
Hélène Boucher, Paris.

Les candidats, faute de connaître la signification exacte d'un mot, n'ont parfois tenu compte que de l'un de ses composants. Ainsi dans *nebensächlich* (1.11), seul *neben* a été traduit, ce qui mène à peu près au sens contraire. Pour *Buchstaben* (1.37), la traduction a porté sur le seul *Buch*. Dans le mot composé *Versicherungsangestellten* (1.38-39), la compréhension s'est limitée à *sicher* et même *Angestellter* a été laissé de côté.

Les préfixes verbaux ont été dans une large mesure ignorés : *verkennen* (*verkannt* 1.2) et *anerkennen* (*anerkent* 1.24) ont été traduit comme *kennen*. *Bewusst* (4-5) a été confondu avec *gewusst*.

D'autres confusions ont concerné *Wirkung/Wirken* (1.4), *Wert/Werk* (1.7), *Aufsätze/Übersetzungen* (1.20-21).

Les verbes *erregen* (1.1), *vernichten* (1.5), *erwerben* (1.8), *nachvollziehen* (1.13), *leugnen* (1.19), *sich aussetzen* (1.31) et *sich verstecken* (1.38), les substantifs *Aufsehen* (1.1), *Ereignis* (1.37) et *Verborgenheit* (1.39) ont également fait l'objet de traductions approximatives.

Enfin, si l'on pouvait s'attendre à ce que l'expression *von Belang sein* (1.14-15) ne soit pas connue de tous, que penser de la méconnaissance de *das stimmt* (1.20) ou encore de *das gilt* (1.32) !

Pour finir, le jury se doit comme par le passé de rappeler aux candidats l'indispensable maîtrise de la langue française.

La moyenne de l'épreuve est de 10. Les notes s'échelonnent de 01 à 19.

12. VERSION ESPAGNOLE (LVE 2)

—Vamos a ver, Pilar, ¿tienes una habitación libre o no? —ella asintió con la cabeza, acobardada por el tono del recién llegado, que la miraba echando chispas por los ojos—. Pues cállate, dame la llave y déjame en paz.

Lo sabe, pensó Julio al escucharla, lo sabe, ha dicho que se lo contó su hermana, se enteraría el mismo día que yo, la tía puta... La pensión estaba en un piso grande y destartado, muy limpio pero con pocos muebles, aunque en las paredes se veía el cerco sucio, oscurecido, de los que habían tenido que quemar el invierno anterior para calentarse. Doña Pilar no les había engañado. En Madrid tampoco había carbón, ni leña, pero eso Julio no lo aprendería hasta que volviera el frío, cuando su padre y él se hubieran quedado como los únicos huéspedes de la pensión y su dueña tuviera tanta pena de sí misma, del hijo que le habían matado en el frente y del otro, preso en Huelva, que no le quedara ya ni una gota de lástima que derramar sobre ellos. Pero aquella cálida tarde de junio del 37, Madrid todavía era la tumba del fascismo, y sus habitantes los orgullosos héroes que se bastaban solos para compartir hambre, ruinas, bombardeos

—Vamos a ver, Pilar, ¿tienes una habitación libre o no? —ella asintió con la cabeza, acobardada por el tono del recién llegado, que la miraba echando chispas por los ojos—. Pues cállate, dame la llave y déjame en paz.

Lo sabe, pensó Julio al escucharla, lo sabe, ha dicho que se lo contó su hermana, se enteraría el mismo día que yo, la tía puta... La pensión estaba en un piso grande y destartado, muy limpio pero con pocos muebles, aunque en las paredes se veía el cerco sucio, oscurecido, de los que habían tenido que quemar el invierno anterior para calentarse. Doña Pilar no les había engañado. En Madrid tampoco había carbón, ni leña, pero eso Julio no lo aprendería hasta que volviera el frío, cuando su padre y él se hubieran quedado como los únicos huéspedes de la pensión y su dueña tuviera tanta pena de sí misma, del hijo que le habían matado en el frente y del otro, preso en Huelva, que no le quedara ya ni una gota de lástima que derramar sobre ellos. Pero aquella cálida tarde de junio del 37, Madrid todavía era la tumba del fascismo, y sus habitantes los orgullosos héroes que se bastaban solos para compartir hambre, ruinas, bombardeos

y lo que venga, y para compadecer de paso a un pobre hombre de pueblo que se había vuelto loco en el peor momento para enloquecer. Y lo sabían, mientras seguía a su padre por el pasillo, mientras le veía abrir la puerta, y dejar las maletas en el suelo, y sentarse en la cama, y quitarse la gorra, y frotarse la frente con dedos temblorosos, y arrepentirse enseguida, levantando la cabeza para mirarle con un gesto furioso de desesperación, Julio sólo podía pensar que lo sabían, que todos lo sabían, el teniente, la patrona, la gente a la que habían visto por la calle y la que se había quedado atrás, en el pueblo, todos sabían que su madre se había marchado, que los había dejado, que los había abandonado para largarse a Madrid con el maestro de Las Rozas.

—¿Qué vamos a hacer ahora, padre?

—De momento, deshacer las maletas —le contestó—. Luego... Tengo que pensarlo.

Julio nunca había querido mucho a su padre. Le tenía miedo, más que respeto, y él parecía agradecer la distancia que marcaba ese temor. Cuando nació su primogénito, Benigno Carrión ya era un hombre mayor, con edad de sobra para haber sido el padre de su segunda mujer, Teresa, a la que había conocido poco después de enviudar de la primera. A Julio le inquietaba mucho la idea de que su padre hubiera tenido otra mujer antes de casarse con su madre, y miraba a escondidas sus retratos, y sobre todo la foto de aquella boda, esa señora vestida de encaje negro, con el pelo negro y los ojos negros y mantilla negra, que parecía un cuervo a punto de zamparse al jovencito de labios entreabiertos y mirada perdida en el que le costaba trabajo reconocer a su propio padre. Benigno nunca había descubierto la extraña atracción que aquellas fotos viejas ejercían sobre su hijo, pero su mujer le había pillado una vez.

—¡Ay, Julio, deja eso, anda! —le arrebató las fotos con delicadeza, las devolvió a su sobre de papel manila, y las escondió

debajo de la ropa, en el cajón donde el niño las había encontrado—. A ver si tu padre se va a enfadar...

Y no pasó nada más. Con su madre nunca pasaba nada más. No es que no le regañara, que no le castigara, porque sí lo hacía, y a veces hasta le mandaba a la cama sin cenar y se pasaba un día entero sin hablarle, pero jamás le chillaba, ni le humillaba, ni le pegaba para hacerle daño. Y sin embargo, estaba siempre pendiente de él, de que hiciera los deberes, de que no faltara a la escuela, de que aprendiera bien las lecciones, de enseñarle francés. Teresa González era hija de maestros y había empezado a estudiar Magisterio ella también. Lo habría acabado si su madre no hubiera muerto de repente y su padre enfermo, de pena, decía ella, poco después, antes de viajar a Torrelodones para asumir el que sería su último destino. Ella, su hija menor y la única soltera, se fue con él allí, para cuidarle y echarle una mano con sus alumnos, y así conoció a Benigno Carrión, que estaba todas las tardes, sin faltar una, en la puerta de la escuela, aunque no tuviera ningún hijo, ni siquiera un sobrino al que recoger. Iba hasta allí sólo para mirarla, y su padre se dio cuenta antes que ella.

Ay, quita, papá, por favor, dijo cuando se lo comentó, haciendo aspavientos con las manos delante de la cara como si pudiera disolver esa noticia en el viento, si es un viejo, y un carca, y un meapilas, que está todo el día jugando al dominó con el párroco y el sacristán... Pero es un buen hombre, objetó don Julio, que daba por sentada la obviedad de su republicanismo al definirse a sí mismo como modesto librepensador, aclarando a continuación que lo de la modestia había que aplicarlo a la escasez de sus conocimientos, no a la firmeza de sus principios. ¡Ah!, ¿sí?, ¿y cómo lo sabes?, se extrañó su hija. Porque siempre que voy al café deja la partida, y al párroco, y al sacristán, y se sienta a mi lado para darme conversación, y antes o después acabamos hablando de ti, de lo guapa que eres, de lo buena que parece, y de lo mucho que podría llegar a quererte. ¡Vaya!, concluyó Teresa, y yo sin enterarme...

ALMUDENA GRANDES, EL CORAZÓN HELADO, 2007, p. 221-224.

Jury :

Mme Béatrice PEREZ-DEQUEKER,
maître de conférences à l'Université de
Paris IV-Sorbonne ;

M. Fabrice QUERO, maître de conférences
à l'Université Paris-Est Marne la Vallée.

Toutes les remarques générales formulées pour la version LV1 sont valables pour la version LV2. Le sujet retenu était un extrait du roman d'Almudena Grandes, *El corazón helado*, 2007. Ce roman-fleuve de la madrilène joue sur les relations complexes des Espagnols de la nouvelle génération avec le passé pesant de la dictature, la mémoire, les non-dits et les aléas historiques des sagas

familiales plongeant des racines obscures dans le franquisme. La scène montrait un père, Benigno Carrión, et son fils, Julio, débarquant à Madrid à la recherche de la mère, Teresa, en fuite. Partant d'une conversation anodine de Benigno Carrión avec la logeuse d'une vieille pension de famille décrépite, le point de mire s'ajustait au regard de l'enfant sur la réalité madrilène du mois de juin 1937. La fin du fragment, contée par un narrateur hétérodiégétique, remontait subrepticement à la génération précédente pour décrire *in absentia* Teresa González et sa rencontre avec l'homme d'âge mur qui allait devenir, par commodité, par conformisme, par souhait paternel, son époux, Benigno Carrión.

Vingt-quatre candidats ont composé sur ce texte, pour cette session 2015. Les résultats, cette année, sont très hétérogènes et les notes s'échelonnent de 00 à 18. Sept copies ont une note supérieure à 10 ; six copies ont des notes comprises entre 06 et 09 ; enfin onze copies sont inférieures à 05 et trois copies, inférieures à 01.

Reconnaissons que la longueur du texte et les connaissances fermes que requérait la traduction ont permis une sélection drastique des candidats. Ceux dont la préparation laissait à désirer n'ont pas surmonté l'épreuve. C'est aussi la vertu d'un texte que de permettre une sélection qui fasse émerger immédiatement les meilleurs. Ce fut le cas ici. Une copie excellente a comblé de joie le jury : le candidat se reconnaîtra (il a obtenu la note de 18) et nous l'engageons fermement à poursuivre sa pratique de l'espagnol pour cultiver ses qualités fines de traduction. À l'inverse, les trois copies à 00 ou 00,5 sont affligeantes à un degré jamais connu auparavant : des mots manquent à chaque phrase, le mois de juin de l'année 1937 est devenu le 37 juin ! ; *le corbeau sur le point de fondre sur le jeune homme* est devenu « un corbeau sur le point de s'enfiler le jeune aux lèvres entre ouvertes (*sic*) » ou « sur le point de se fondre à la joncture (*sic*) des lèvres » ; des *maestros* traduit par « maestri » ; *qui la regardait avec des éclairs dans les yeux* (« que la miraba echando chispas por los ojos ») est devenu « et la regardait préparer des chips pour les autres » ; *se enteraría el mismo día* (elle a dû/avait dû apprendre la nouvelle le même jour que moi) traduit par « elle s'enterrerait le même jour que moi » ; *ay, quita, papá, por favor dijo haciendo aspavientos* (Ah !, arrête, papa, s'il te plaît, dit-elle quand il lui en parla, en faisant de grands gestes devant son visage) a été traduit « eh, dis, papa, dis-moi, quand il commente, en faisant l'éventail devant son visage », etc.

Bref, le jury, osons le dire, a été atterré, pour la première fois, devant ce genre de copies. Le texte était, certes, long, mais cela n'influe guère sur la langue française des candidats, et pour huit copies, le sabir utilisé était indigne d'un concours de ce niveau. Une copie n'a respecté *aucun* accord de participe passé (« après avoir quitter », « était rester » « elle ne les avait pas disputé ») ; le jury a lu et relu des barbarismes tels « conclua », « elle le grondit » ; « elle connu », « elle l'envoie » ; des solécismes du type « elle aurait achevé si sa mère ne serait pas morte ». La moyenne, plus faible cette année, s'explique essentiellement par les notes très basses de ces copies. Désormais, il faut accepter l'idée que certains se présentent sans doute pour des raisons qui ne relèvent pas de la volonté de concourir sérieusement. Il n'eût pas été, à notre tour, sérieux de noter autrement ces copies que par un 00 leur signifiant combien il convient de se préparer assidûment ou de passer son chemin. L'École des chartes n'a pas l'ambition de recruter des hispanistes émérites, et le jury jamais ne le perd de vue. Mais la vocation première est celle d'accueillir des jeunes studieux et bien formés, maîtrisant la langue française et s'efforçant de répondre aux attentes d'un concours élevé et exigeant en démontrant leur capacité de travail.

Les bons candidats demeurent, et la qualité de leur copie a semblé plus éloquente encore, en raison – peut-être – du contraste. Nous félicitons ces candidats qui ont maîtrisé le texte avec maturité et aisance. C'est sans doute la brutale réalité des concours que de sélectionner sans contredit les candidats. Mais nous pensons que c'est là la principale vertu d'un texte : ne pas pénaliser ceux qui sont bien entraînés tout en rappelant cruellement aux autres les limites d'une préparation intermittente. Nous redisons ici combien le travail sur la langue française est un travail quotidien, de lecture assidue, de réflexion sur la nature de la langue et ses structures et que cela vaut pour *toutes* les disciplines, *a fortiori*, pour les traductions. La version est un exercice de langue française, dont une certaine maîtrise de la langue étrangère est, certes, le prérequis. Mais c'est avant tout à l'élégance de la formulation française qu'on reconnaît le bon candidat.

13. VERSION ITALIENNE (LVE 2)

Amelia guarda la fotografia accanto e sono già passati dieci anni. È incorniciata in una cornice d'argento; l'umidità, che ha forse reagito con il metallo, ha disegnato sui bordi una macchia sinuosa come l'orlo lasciato dalle onde su una spiaggia. Guido è alla sinistra di Amelia e le offre il braccio destro al quale lei si appoggia leggiadramente, come una sposa. Guido ha un vestito scuro e una cravatta ampia, lungo i fianchi regge un cappello per la falda. Lei ha un vestito bianco, leggermente vaporoso, con un nastro in vita. In testa porta un cappello di paglia che le ombreggia il viso, la linea scura le taglia la fronte fino agli occhi, che si scorgono appena; ma il resto del viso è inondato di luce e un sorriso ingenuo e forse felice le scopre i denti candidi. È estate. Il pergolato di vite, dietro di loro, disegna pozze d'ombra sul cortile. Sul tavolino di ferro battuto c'è una brocca che qualcuno ha riempito di fiori. Sembrano proprio due sposi, come se la cerimonia fosse appena finita. È il giorno della laurea di Guido, c'è stato un pranzo sotto il pergolato, infatti, Amelia ricorda perfettamente: la mamma e papà non sono ancora morti, papà ha esagerato col cibo e col vino, ora è seduto all'ombra del portico, il viso lustrato, il panciotto sbottonato sulla camicia sotto la quale si vede alzarsi e abbassarsi, con la respirazione, il ventre grande. Papà, pensa Amelia con una nostalgia struggente. Per la mamma no, non ha questa nostalgia: la pensa quasi con dolore, appena con una lieve pena sbiadita della memoria lontana; era una donna silenziosa e pallida, minuta, passava per le stanze in punta di piedi, ha attraversato la vita in punta di piedi. Morì molto presto, prima che Amelia capisse cos'è il vero dolore, lasciando una traccia quasi impercettibile: il ricordo delle sue gonne fruscianti e delle sue mani pallide, il modo di spazzolarsi i lunghi capelli che poi mimetizzava in una treccia arrotolata sulla nuca. Papà invece aveva una voce grossa e il suo passo era sonoro nelle stanze, e riempiva la casa con la sua presenza. E aveva un abbraccio vigoroso che le dava sicurezza e uno strano calore che la faceva arrossire.

Amelia sa che odia quella fotografia. Ha imparato a odiarla molti anni dopo, quando ormai odiarla non aveva più senso. Lo sa e preferisce non sapere il vero perché. [...] E poi ci sono altre due fotografie accanto a questa, ma queste non le odia, fanno parte della sua vita vera, quando le scelte ormai erano fatte. Le scelte.

Quali scelte?, pensa Amelia camminando e scostando col bastone un tralcio di rovi che dal ciglio ha invaso il sentiero. Da un po' usa il bastone, non perché sia così vecchia, cammina molto bene e non ha bisogno di sostegni: ma le piace uscire la domenica pomeriggio col bastone che fu di suo padre; è una canna d'India elegante e snella, con un pomo d'argento a forma di piccola testa di cane. [...]

Nella terza fotografia Guido ha un'espressione solenne come vuole la circostanza: ha la toga, regge in mano un papiro arrotolato e con l'altra mano si appoggia al bordo di una fontana senza l'acqua, nel chiostro dell'Università. L'ultima fotografia è un pranzo ufficiale, il festeggiato è Guido, che siede al centro della tavola. Sono stati ripresi alla fine del pranzo, quando le bevande hanno sciolto sui volti la prosopopea dell'avvenimento, rendendoli disponibili e indifesi.

ANTONIO TABUCCHI, STANZE, IN PICCOLI EQUIVOCI SENZA IMPORTANZA, 1985.

Jury :

Mme Stefania CUBEDDU,
chargée de cours à l'Université de
Paris-Ouest ;

M. Walter ZIDARIC,
professeur à l'Université de Nantes.

L'épreuve écrite d'italien consiste en une version (de l'italien au français) d'un texte tiré d'une œuvre de littérature italienne contemporaine (XX^e et XXI^e siècle). Aucun dictionnaire ni aucun ouvrage de grammaire ne sont autorisés.

Cette année le texte choisi, « Stanze », a été tiré de Antonio Tabucchi, *Piccoli equivoci senza importanza* (1985).

Les difficultés présentées par le texte résidaient essentiellement dans un vocabulaire riche et varié, car il s'agit de la description de quelques photographies anciennes qui mettent au jour toute une série de réminiscences chez l'héroïne citée dans l'extrait.

Le style de Tabucchi est clair et, mis à part les quelques formes de passé simple et d'imparfait du subjonctif, très fréquentes par ailleurs dans l'ita-

lien littéraire, le texte ne présentait pas des difficultés insurmontables pour des candidats ayant une bonne connaissance de la langue italienne.

On conseille toujours aux candidats de prendre le temps de lire et relire le texte avant de se lancer dans la traduction. Pour réaliser une bonne traduction, il est indispensable, en amont, de procéder à une lecture attentive et à une analyse détaillée du texte. Ce n'est qu'après un tel travail qu'il est possible de l'interpréter correctement. Une lecture attentive du texte cible est aussi recommandée qui ne doit évidemment pas faire l'économie d'une comparaison avec le texte source.

Deux candidats ont choisi en 2015 l'italien comme option de deuxième langue vivante ; l'un a obtenu la note de 4/20 et l'autre celle de 14/20.

14. VERSION PORTUGAISE (LVE 2)

Conversa com a matriarca

Aos 91 anos minha avó Samara tentou usar aparelhos auditivos. O par de geringonças lhe cobria as orelhas e dava-lhe ao rosto uma expressão de telegrafista assustada com uma péssima notícia.ⁱ

Por vaidade, deixou o cabelo grisalho crescer para esconder os aparelhos. E o mais incrível é que passou a ouvir menos do que antes e a ouvir coisas que ninguém dizia.

Desconfiamos disso na tarde em que Samara ficou uns cinco minutos em silêncio durante uma reunião de família. Logo ela, que não parava de falar, alternando o árabe com o português, ou misturando-os numa algaraviaⁱⁱ que nos deixava em dúvida sobre o que queria dizer. Às vezes não queria dizer nada, e sim confundir os nove filhos com aporias ou argumentos absurdos, de modo que triunfava nas discussões sobre assuntos que desconhecia ou não lhe interessavam.

Mas nos cinco minutos de silêncio o mundo parou de existir. E, quando ela retomou a palavra, desfiou uma conversa tão desmiolada que meus tios se entreolharam, imaginando alguma anomalia na cabeça da matriarca.

A coisa piorou no almoço de domingo. Enquanto ela comia calada, percebemos que se irritava coma alguma coisa. De repente largou o garfo, mergulhou a cabeça no mormaço e bateu palma. Quando fez esse gesto pela terceira vez, um dos meus tios lhe perguntou :

« O que foi, mãe ? Quem a senhora está aplaudindo ? »

E ela : « Matem todos, pelo amor de Deus. Vão me devorar... »

Então ele tirou a geringonça dos ouvidos de sua mãe, aproximou-se do rosto dela e repetiu a pergunta.

« Não tem aplauso nenhum », disse Samara. « Tem é muito mosquito por aqui, isso sim. Cadêⁱⁱⁱ os carapanãs^{iv} ? Matem todos, todos... »

Não era zumbido de mosquitos, e sim o ruído de chuvisco emitido pelos aparelhos auditivos.

Jurou nunca mais usá-los. Os seis filhos homens protestaram, minha mãe e duas tias pediram calma e meu avô se retirou na sala. Ela ignorou os protestos, o clamor pela calma e a ausência do marido : pegou as duas geringonças e jogou-as no tanque das enguias.

Milton HATOUM, *Um solitário à espreita*, São Paulo, Companhia das Letras, 2013, p. 14-15.

ⁱ *Geringonça* : « machin, bidule ».

ⁱⁱ *Algaravia* : « charabia »

ⁱⁱⁱ *Cadê* ? = onde é que ?

^{iv} *Carapanã* : « moustique »

Jury :

Mme Myriam BENARROCH,
maître de conférences à l'Université
Paris IV-Sorbonne ;

Mme Ilda MENDES, maître de conférences
à l'Université Paris III-Sorbonne-Nouvelle.

Comme en 2014, un seul candidat a composé : il a obtenu la note
de 18/20.

III. ÉPREUVES ORALES DES SECTIONS A ET B

1. HISTOIRE DU MOYEN ÂGE (SECTION A)

Programme : De la Gaule du IV^e siècle à la France de la fin du XV^e siècle.

Sur vingt-quatre candidats admis à l'oral, vingt-trois se sont présentés à l'épreuve. La moyenne générale des résultats s'établit cette année à 9,9, ce qui est supérieur à l'année dernière (9,1) et nous ramène à un niveau proche de celui de 2013 (9,8). Les notes s'échelonnent de 5 à 17. Onze candidats seulement ont obtenu une note supérieure à la moyenne, mais le jury se félicite du nombre élevé de bons résultats car sept d'entre eux ont obtenu une note comprise entre 13 et 17. En revanche, le nombre élevé de résultats très faibles est plutôt inquiétant, puisque onze prestations ont été notées entre 5 et 7. Comme de coutume, les sujets posés relevaient de différentes thématiques et plusieurs d'entre eux couvraient l'ensemble de la période du programme.

Comme l'an dernier, un sujet portant principalement sur l'Antiquité tardive, « L'implantation du monachisme en Gaule (IV^e-VII^e siècle) », a donné lieu à une excellente prestation. Une partie des sujets classiques, spécialement ceux qui portaient sur des règnes célèbres ou des événements marquants, ont été bien traités : « Le règne de Philippe Auguste », « Le règne de Philippe VI de Valois », « L'Empire carolingien sous Charlemagne et Louis le Pieux », « La Peste Noire de 1348 et ses conséquences », de même que « La Réforme dite grégorienne en France » ont donné lieu à de bonnes voire de très bonnes prestations. En revanche, d'autres sujets non moins classiques, comme « La royauté mérovingienne (VI^e-VII^e siècle) » ; « L'armée franque », « La croisade des Albigeois et ses conséquences » ou « Les universités en France (XIII^e-XV^e siècle) », ont été mal maîtrisés.

Certains sujets mobilisaient davantage la réflexion des candidats : dans le domaine de l'histoire culturelle, « Éducation et culture entre le IX^e et le XII^e siècle », « Le monde des écoles au XII^e siècle » et « Les réformes monastiques (X^e-XII^e siècle) », mais aussi, dans le champ politique et social, « Devenir roi (VIII^e-

Jury :

Mme Anne-Marie HELVETIUS,
professeur à l'Université de Paris VIII-
Vincennes-Saint-Denis ;

Mme Danielle JACQUART,
directrice d'études à l'École pratique
des hautes études ;

M. Laurent MORELLE,
directeur d'études à l'École pratique
des hautes études.

XIII^e siècle)», « Les espaces de l'action royale (X^e-XIII^e siècle)», « Les papes et le royaume de France (IX^e-XIII^e siècle) ou encore « Les origines de la vassalité », les ont visiblement déstabilisés, sans doute en raison de lacunes en matière d'histoire institutionnelle. À l'inverse, « Les élites urbaines (XII^e-XV^e siècle) », « Ducs et duché de Bourgogne aux XIV^e et XV^e siècles » et même « Dons et échanges dans le haut Moyen Âge » ont été mieux dominés.

Quant aux sujets portant sur l'ensemble du Moyen Âge, ils ont donné lieu à des résultats variables : si « Les pouvoirs au village » ont été bien traités, « L'homme et les animaux au Moyen Âge » et surtout « La vie quotidienne des seigneurs au Moyen Âge » n'ont pas permis aux candidats de briller. Pour ce type de sujet, de même que pour tous ceux qui portent sur plusieurs siècles, le jury rappelle qu'il est indispensable de prendre en considération les évolutions sur l'ensemble de la période. Par exemple, les conditions de vie d'un seigneur du haut Moyen Âge étaient sensiblement différentes de celles que l'on pouvait connaître au XV^e siècle. Dans le même ordre d'idée, les candidats doivent tenir compte des particularités géographiques et de la diversité des cas de figure. Ainsi, il existe une grande variété de villes et de villages ; quant au rapport de l'homme avec les animaux, il ne sera pas le même dans les régions maritimes, forestières ou montagneuses.

Outre les lacunes en matière d'histoire institutionnelle, déjà mentionnées, le jury constate que les réalités médiévales, dans leurs aspects matériels et concrets, ne semblent toujours pas bien comprises en profondeur. Il souhaite à nouveau attirer l'attention des candidats sur la nécessité d'enrichir leurs connaissances par la lecture de quelques sources fondamentales, afin d'appréhender de manière plus vivante ce que pouvaient être les réalités vécues par les gens du Moyen Âge, selon qu'ils étaient paysans, seigneurs, marchands, bourgeois, moines, intellectuels, etc., et selon qu'ils vivaient à telle ou telle époque.

Sur le plan formel, le jury remarque avec satisfaction que les progrès déjà constatés l'an dernier se confirment. En général, les exposés ont été correctement construits, bien articulés et présentés de manière claire. À quelques exceptions près – quatre exposés ont été nettement trop courts –, le temps de l'épreuve semble désormais bien maîtrisé. En revanche, par rapport aux années antérieures, le jury s'inquiète du nombre élevé de résultats très faibles. De toute évidence, de nombreux candidats n'ont pas su prendre le temps de la

réflexion et se sont contentés d'énumérer, dans chacune de leurs parties, tous les exemples qui leur venaient à l'esprit – sans même les présenter dans l'ordre chronologique. Sans doute est-il nécessaire de rappeler que le jury n'évalue pas la présentation orale selon la quantité d'événements ou de faits mémorisés, mais selon la qualité et la compréhension en profondeur des connaissances acquises par les candidats.

Sujets tirés et notes :

L'implantation du monachisme en Gaule (IV^e-VII^e siècle.) (17). – La royauté mérovingienne (VI^e-VII^e siècle) (07) – L'armée franque (07) – Dons et échanges dans le haut Moyen Âge (10) – Les origines de la vassalité (07) – L'Empire carolingien sous Charlemagne et Louis le Pieux (13) – Devenir roi (VIII^e-XIII^e siècle) (06) – Éducation et culture entre le IX^e et le XII^e siècle. (07) – Les papes et le royaume de France (IX^e-XIII^e siècle) (08) – Les réformes monastiques (X^e-XII^e siècle) (05) – Les espaces de l'action royale (X^e-XIII^e siècle) (07) – La réforme dite grégorienne en France (13) – Le monde des écoles au XII^e siècle (07) – Les élites urbaines (XII^e-XV^e siècle) (11) – Le règne de Philippe Auguste (17) – La croisade des Albigeois et ses conséquences (06) – Les universités en France (XIII^e-XV^e siècle) (05) – Le règne de Philippe VI de Valois (15) – La Peste Noire de 1348 et ses conséquences (17) – Ducs et duchés de Bourgogne aux XIV^e et XV^e siècles. (12) – L'homme et les animaux au Moyen Âge (10) – Les pouvoirs au village (14) – La vie quotidienne des seigneurs au Moyen Âge (07).

2. HISTOIRE DU MOYEN ÂGE (SECTION B)

Programme : Institutions, pouvoirs et politique en France, de la fin du X^e siècle à la fin du règne de Louis XI.

Jury :

Mme Anne-Marie HELVETIUS,
professeur à l'Université de Paris VIII-
Vincennes-Saint-Denis ;

Mme Danielle JACQUART,
directrice d'études à l'École pratique
des hautes études ;

M. Laurent MORELLE,
directeur d'études à l'École pratique
des hautes études.

À l'épreuve orale, les candidats devaient s'attendre, comme l'an dernier, à des sujets principalement centrés sur les institutions, non seulement royales et princières, mais aussi seigneuriales, ecclésiastiques, urbaines, scolaires ou universitaires, sans négliger leur dimension sociale.

Vingt-deux candidats ont été admis à l'oral. La moyenne des prestations s'élève à 10,05, ce qui reste sensiblement au même niveau que l'année dernière (10) et qu'en 2013 (9,95). L'éventail des notes s'étend de 2 à 17, avec douze notes supérieures ou égales à la moyenne, dont huit comprises entre 13 et 17. Sur le plan formel, le jury a pu constater que les candidats maîtrisent généralement bien la méthode de l'exposé oral. En revanche, comme l'année dernière, une bonne moitié des candidats n'est pas parvenue à utiliser les 15 minutes imparties, sept exposés ayant duré moins de 13 minutes. Même parmi ceux qui ont tenu leur temps de parole, plusieurs n'y sont parvenus qu'au prix de nombreuses répétitions ou de généralités superflues.

Parmi les sujets proposés, certains portaient sur une période limitée tandis que d'autres s'étendaient sur l'ensemble du programme (X^e-XV^e siècle). Dans ce dernier cas, le jury regrette que les candidats n'aient pas toujours tenu compte des évolutions historiques. D'une manière générale, les lacunes constatées sont les mêmes que l'an dernier, à commencer par une maîtrise souvent insuffisante des institutions, de leur histoire et de leur fonctionnement. Dans certains cas, les candidats semblent n'avoir retenu que le nom de certaines institutions, sans être capables d'en donner une définition, même approximative. En outre, l'histoire des XIII^e-XV^e siècles est souvent mieux dominée que la période précédente. La maîtrise de la géographie historique laisse également à désirer. Plusieurs candidats sont incapables de situer dans l'espace les lieux qu'ils évoquent dans leur exposé. Enfin, mieux vaut éviter les formules creuses et les approximations : le jury attend des candidats qu'ils comprennent en profondeur le fonctionnement des principales institutions médiévales.

Sujets tirés et notes :

Les premiers Capétiens et l'Église (987-1180) (06) – Paix et trêve de Dieu (05) – Les lieux d'enseignement avant la naissance des universités (02) – Seigneurs et paysans (X^e-XIII^e siècle) (14) – Le souci de la paix publique dans la France des XI^e-XIII^e siècles (12) – L'émancipation urbaine (XII^e-XIII^e siècle) (11) – Les innovations du XIII^e siècle (15) – Les ordres mendiants (XIII^e-XV^e siècle) (14) – Les justices royales (XIII^e-XV^e siècle) (08) – L'inquisition en France (12) – La papauté d'Avignon (1308-1378) (05) – La « politique culturelle » du roi Charles V (13) – La fiscalité royale (XIV^e-XV^e siècle) (09) – Les assemblées des « trois états » de Philippe le Bel à Louis XI (14) – Doctrines et politique gallicanes (XIV^e-XV^e siècle) (17) – Les Parlements au XV^e siècle (05) – La vassalité en France (08) – Paris (XI^e-XV^e siècle) (12) – Droit(s) et coutumes (13) – Les rituels royaux (X^e-XV^e siècle) (13) – Hôpitaux et léproseries (07) – La succession royale : pratiques et théories (06).

3. HISTOIRE MODERNE (SECTIONS A ET B)

Programme de la section A : La France, du XVI^e siècle à 1815.

Programme de la section B : Contestations, complots et révoltes en France, de François I^{er} à Napoléon I^{er}.

Jury:

M. Frédéric BARBIER,
directeur de recherche au CNRS (IHMC)
et directeur d'études à l'École pratique
des hautes études ;

M. Sylvio de FRANCESCHI,
directeur d'études à l'École pratique
des hautes études ;

M. Bernard HOURS,
professeur à l'Université
Jean Moulin-Lyon 3.

Une minorité de candidats n'a pas su utiliser la totalité des 15 minutes accordées pour l'exposé, et le jury doit évidemment en tenir compte. Si l'expression orale était généralement satisfaisante, il n'y eu que très peu d'exposés brillants. Le jury relève que la tenue des épreuves orales est globalement meilleure que celle des épreuves écrites.

Les candidats doivent se souvenir qu'ils doivent être capables d'exposer des connaissances précises et significatives, qu'on ne leur demande pas d'être exhaustif, mais d'aller d'abord à l'essentiel et de garder quelques munitions en réserve pour le moment des questions.

Le jury voit se confirmer un phénomène qu'il avait observé les années précédentes : les candidats du concours B présentent souvent des exposés meilleurs que les candidats du concours A, dont les prestations sont trop souvent indigentes et dépourvues même des connaissances relevant d'une simple culture historique de base. Un candidat a réussi à traiter de « La Réforme en France au XVI^e siècle », un sujet dont le jury ne s'attendait pas à ce qu'il fit difficulté, sans évoquer les Guerres de religion. Le jury est conscient qu'il s'agit, entre les sections A et B, de deux concours différents à l'oral, l'un sur programme, l'autre « hors programme », mais il s'attache aussi à ne donner pratiquement que des sujets très classiques qui, visiblement, ne font pas toujours l'affaire des candidats. Il semble que, là encore, un peu plus de travail, suffirait à améliorer notablement les résultats.

Sujets tirés et notes en section A :

François I^{er} (16). – La Réforme en France au XVI^e siècle (03). – Richelieu (12). – La Fronde (04). – Louis XV (14). – La politique religieuse de la monarchie, du cardinal de Richelieu au cardinal de Fleury (14). – Les villes françaises (XVI^e-XVIII^e siècle) (11). – Livre et imprimé en France (XVII^e-XVIII^e siècle) (14). – L'opinion publique, de la Fronde

aux Cent-Jours (08). — Le roi de guerre (XVII^e-XVIII^e siècle) (09). — Les femmes du souverain de François I^{er} à Napoléon I^{er} (07). — Les Jésuites en France (XVI^e-XVIII^e siècle) (05). — La France rurale au XVIII^e siècle (08). — La justice d'Ancien Régime (06). — La fiscalité sous l'Ancien Régime (07). — Le Roi et ses ministres dans la France d'Ancien Régime (XVII^e-XVIII^e siècle) (07). — Famille, mariage et sexualité en France (XVII^e-XVIII^e siècle) (10). — La Cour de France (XVI^e-XVIII^e siècle) (08). — Les « Philosophes » (04). — Littérature et société en France de Louis XIV à Napoléon I^{er} (08). — La seigneurie dans la France d'Ancien Régime (04). — La France et ses constitutions (1789-1815) (15). — L'armée de Valmy à Waterloo (06).

Sujets tirés et notes en section B :

L'Affaire des Placards (10). — L'autorité royale défiée en France sous François I^{er} et Henri II (08). — La Saint-Barthélemy (14). — Les Protestants face à l'autorité monarchique (1572-1598) (08). — La Ligue (08). — Troubles et contestation en France (1598-1629) (07). — La Fronde (07). — La crise janséniste (13). — La contestation de l'impôt dans la France d'Ancien Régime (10). — Lumières et contestations en France au XVIII^e siècle (10). — L'opinion publique (11). — Littérature et subversion en France à l'époque moderne (17). — Ministres contestés dans la France d'Ancien Régime (09). — Les minorités royales (06). — Le régicide en France (XVI^e-XVIII^e siècle) (17). — La critique de l'institution monarchique en France au XVIII^e siècle (05). — Les parlements et l'autorité monarchique (XVII^e-XVIII^e siècle) (09). — Noblesse et « devoir de révolte » en France (XVI^e-XVII^e siècle) (18). — Les journées révolutionnaires (1789-1795) (20). — Les insurrections royalistes (1793-1799) (11). — La presse périodique révolutionnaire (1789-1799) (15).

4. HISTOIRE CONTEMPORAINE (SECTIONS A ET B)

Programme de la section A : La France, du Congrès de Vienne au Traité de Maastricht.

Programme de la section B : 1°. Culture et politique en France sous la Troisième République (1870-1940) ; 2°. Les relations Est-Ouest (1917-1991).

Jury :

M. Francis DEMIER,
professeur à l'Université de Paris X-Nanterre ;

Mme Florence DESCAMPS,
maître de conférences à l'École pratique des hautes études ;

M. Bertrand JOLY,
professeur à l'Université de Nantes ;

M. Jean-Michel LENIAUD, directeur
d'études à l'École pratique des hautes études et à l'École nationale des chartes.

La commission d'histoire contemporaine a été frappée cette année encore par l'insuffisance des candidats dans l'expression orale de leur savoir et de leurs réflexions. Elle souligne que l'épreuve vise en premier à capter l'attention du jury, par une série de caractéristiques physiques : la façon d'être assis, le port de tête droit, le regard dirigé vers les interrogateurs, une présence, et la voix suffisamment forte et articulée. Un candidat qui aurait oublié tout projet de séduction intellectuelle, toute volonté de s'intéresser à la question dans le but d'y intéresser son auditoire à son tour, tout effort de dynamiser l'épreuve, ne parviendrait pas à un résultat d'excellence. Quelles que soient les règles formelles qui la régissent, l'épreuve orale ne saurait en rien s'apparenter à l'exercice de la « colle » avec ce qu'il pourrait posséder de « récité », de contraint, voire d'introverti. La commission rappelle que le candidat doit se soucier de présenter un discours argumenté et structuré, c'est-à-dire des connaissances historiques organisées dans l'objectif de démontrer, selon un plan clair et équilibré, deux, trois, voire quatre idées, autant que de parties. Elle confirme le rôle d'une introduction brève, entrant immédiatement dans le vif du sujet, exposant la problématique et les quelques questions que le candidat, écartant la tentation vaine de prétendre tout dire, a choisi de poser et d'étudier. La préparation d'une accroche pour captiver l'attention du jury n'est pas un luxe inutile et sert à capter l'attention des examinateurs (citation, référence littéraire, picturale ou cinématographique etc.). Elle note enfin que plusieurs candidats ont su préparer une conclusion substantielle et s'y référer immédiatement pour le cas où leur exposé, trop long, aurait dû être interrompu. Les questions du jury qui font suite à l'exposé n'ont pas pour but de destabiliser le candidat mais de lui permettre soit de confirmer une bonne prestation et de faire montre de sa capacité à établir des connexions entre plusieurs domaines du savoir ou de la culture, soit de corriger ou de compenser une prestation qui aurait pu se révéler insatisfaisante ou

décevante. Il faut donc regretter l'absence de combativité de certain(e)s candidat(e)s qui s'effondrent au fur et à mesure du questionnement et balbutient des réponses navrées et fatalistes... Idem pour la « petite question ». L'épreuve orale doit être soigneusement préparée en tant que telle, tant sur la forme que dans ses contenus.

Sur le fond, la commission a constaté avec regret le nombre excessif de candidats qui véhiculent passivement des conceptions caricaturales et des positions grossièrement « manichéennes ». On attend d'un candidat de vingt ans qui prétendrait à l'excellence qu'il s'affranchisse, en enrichissant ses connaissances et ses réflexions, des approximations d'un « prêt-à-penser » consternant. On souhaite aussi que le candidat sache exprimer les différentes thèses défendues par les principaux historiens d'une question et tenter d'en articuler les points de vue. On espérait enfin qu'il fasse l'effort de rassembler ses informations selon quelques concepts organisateurs – on souligne à ce propos que ce n'est pas au moment de la préparation de l'épreuve que cet effort de maturation doit être entrepris, sauf exception il y a lieu de craindre que ce ne soit trop tard, mais tout au long des deux années de préparation au concours.

Elle a été particulièrement surprise de la faiblesse de la culture générale des candidats, alors qu'une partie d'entre eux avait travaillé sur une question d'histoire culturelle : l'histoire de la littérature et des arts, de l'architecture, de la peinture et de la musique, l'implication des créateurs dans le processus historique, la réception patrimoniale des événements semblent leur être totalement étrangères. On peut s'interroger sur le constat d'aussi surprenantes lacunes : en sont-ils restés à une conception historiographique digne de Langlois et de Seignobos, lesquels s'interdisaient, au nom du positivisme historique, d'avoir recours aux œuvres de l'esprit ? Ou se censurent-ils eux même, considérant qu'une frontière étanche sépare leur culture personnelle et le discours historique qu'ils répètent de façon apprise et leur interdit de « recycler » la première dans le second ? Qu'on prétende entrer à l'École des chartes sans jamais avoir entendu parler de Jacques Maritain, à peine de Colette, de Proust, de François Mauriac, d'Erik Satie ou de Claude Debussy, etc. s'avère illusoire : les carrières de conservation, en particulier celles des bibliothèques, auxquelles l'École destine, imposent une connaissance approfondie de la culture du XX^e siècle. Faut-il redire une fois encore que les candidats doivent s'efforcer d'acquérir une

connaissance personnelle des œuvres littéraires, artistiques, architecturales, cinématographiques et musicales de l'époque qu'il leur est proposé d'étudier et qu'ils ne peuvent en aucun cas se contenter de fiches résumées, approximatives ou purement factuelles... Rien ne remplace la fréquentation des œuvres.

Les lacunes constatées dans le domaine culturel se retrouvent malheureusement dans les autres secteurs du savoir historique, qu'il s'agisse de la politique (idéologies, institutions, principaux événements), de l'économie (finances, industrie, commerce), de la société (le monde rural semble être une terra incognita), etc. La maîtrise de notions de base (expliquer ce que sont le radicalisme, le fascisme, la déflation, le libre-échange ou le remembrement) relève d'abord d'une culture générale et d'une ouverture au monde d'aujourd'hui qu'un chartiste doit naturellement posséder.

La moyenne des 24 candidats entendus en section A se monte à 10,64 ; les notes s'échelonnent entre 05 et 18,5. En section B, la moyenne des 22 prestations (un candidat admissible ne s'est pas présenté) est de 10,72, avec des notes qui vont de 05 à 18.

Grandes et (entre parenthèses) petites questions et notes, en section A :

Le socialisme de 1848 (Le poujadisme) (16). – Les conséquences de la crise économique de 1929 (L'opéra français) (09). – Les conséquences de la Grande Guerre (Louis XVIII) (18,5). – L'Empire colonial français (1830-1945) : rêves et réalités (L'Exposition de 1889) (12). – Socialisme et syndicalisme en France (1884-1914) (Hommes de lettres en guerre, 1914-1918) (06). – La Belle Époque (Léon Blum) (07). – Le moment Guizot dans la France de Louis-Philippe (M. Thiers) (09). – La République et la guerre d'Algérie (L'Opéra de Paris) (17). – Les royalistes (1848-1939) (Eugène Delacroix) (15). – Louis-Napoléon Bonaparte, président de la II^e République (juin 1848) (13). – Le monde rural (1918-1992) (Clémenceau) (16). – Les femmes dans la société de 1914 à 1974 (Joseph Caillaux) (13). – Le Parlement (1815-1959) (L'année 1958) (17). – Le radicalisme, de la Commune au Programme commun (la fin du service militaire) (07). – La France et son école (1870-1984) (Le coup d'état du 2 décembre 1851) (10). – Le premier septennat de François Mitterrand (Michel Debré) (07). – La Présidence de Georges Pompidou (Léon Gambetta) (10). – La

Restauration (Les Croix de feu) (12). — Valéry Giscard d'Estaing et la société française (Le congrès de Tours, décembre 1920) (06). — Les résistants français contre le nazisme (Émile Zola) (05). — Les classes moyennes en France (1918-1981) (l'OAS) (07). — Le Paris d'Haussmann (Le cardinal Lavigerie) (09). — La France dans la construction européenne (1945-1992) (La séparation des Églises et de l'État) (06). — Les paysans, enjeu électoral (1848-1914) (Pierre Laval) (08).

Grandes et (entre parenthèses) petites questions et notes, en section B:

Le Général de Gaulle et l'URSS (Jules Ferry) (11). — La guerre froide (1947-1962) (Le cinéma et la Grande Guerre) (18). — L'URSS et les décolonisations occidentales (Les Français et Wagner) (14). — Les activités culturelles pendant la guerre de 1914-1918 (La crise de Cuba) (16). — La littérature populaire sous la III^e République (L'affaire Rosenberg) (11). — L'Empire colonial et les arts (Lech Walesa) (07). — Le tourisme pendant la III^e République (Le chancelier Brandt et l'Ostpolitik) (09). — L'Action française et la culture (Le pacte germano-soviétique de 1939) (06). — Le renouveau musical sous la III^e République (Le parti communiste italien) (11). — Révoltes, résistances et dissidences dans le bloc de l'Est (Edouard Drumont) (18). — L'anti intellectualisme en France pendant la III^e République. Le mur de Berlin (08). — L'instituteur, agent de la culture républicaine (1870-1940) (Le traité de Brest-Litovsk) (17). — Le Parti communiste français et les relations Est-Ouest (1920-1945) (Le journal La Croix) (11). — La décolonisation de l'Indochine (1945-1973) (Jean Zay) (10). — Les pacifismes dans la guerre froide (L'Exposition de 1900) (07). — La France et la Pologne (limites du programme) (Le Sacré Cœur) (05). — Peut-on parler de l'apparition d'une culture de masse dans les années 20 et 30 ? (Les Russes blancs) (09). — Le Plan Marshall (Anatole France) (07). — La guerre, les arts et les artistes pendant la III^e République (Maurice Thorez et l'URSS) (09). — Théâtre, cinéma et engagement politique pendant la III^e République (La crise des euro-missiles) (09). — La culture ouvrière sous la III^e République (l'OTAN) (08). — La question allemande de 1945 à 1962 (Le comité de vigilance des intellectuels antifascistes) (16).

5. HISTOIRE DES ARTS (SECTION B)

Programme : La couleur dans l'art, du Moyen Âge à nos jours.

Jury :

Mme Anne DION,
conservateur en chef au Musée du Louvre ;

M. Étienne HAMON,
professeur à l'Université de Picardie-
Jules Verne ;

Mme Annabelle TÉNÈZE,
conservateur du patrimoine,
Musée départemental d'art contemporain
de Rochechouart (Conseil général de Haute-
Vienne).

L'épreuve orale a confirmé les lacunes manifestées à l'écrit dans certains domaines mais a donné l'occasion aux candidates de montrer leurs capacités à discuter des aspects formels des œuvres et à mobiliser une culture historique et artistique la plus large possible. On notera avec plaisir la prise en compte de certaines remarques faite par le jury les années précédentes, et le souci plus grand de présentation et de description technique des œuvres au cours de leurs exposés dont on fait preuve plusieurs des candidats de cette année.

Le jury a notamment valorisé la sensibilité aux matériaux et aux procédés d'exécution, à la destination et à la fonction des œuvres. Le jury regrette que cette année encore ce soit les arts décoratifs et l'architecture qui posent le plus de problèmes aux candidats. Certaines hésitations sur des artistes et des œuvres incontournables, inattendues s'agissant de candidats le plus souvent brillants, invitent à encourager ces derniers à visiter régulièrement les grandes collections nationales qui les accueillent. De même, le jury n'insistera jamais assez sur la nécessaire curiosité dont doivent faire preuve les candidats, en visitant notamment les collections nationales et les grandes expositions artistiques organisées en France. La candidate interrogée sur Velázquez n'avait pas identifié le tableau qui faisait partie de la rétrospective du Grand Palais. Elle a cependant su analyser avec pertinence l'utilisation de la couleur, contrairement à d'autres candidats qui semblent oublier le thème retenu cette année. Plusieurs œuvres de la période contemporaine ont été fort bien identifiées et mises en contexte. Encore une fois, les membres du jury invitent les candidats à suivre les recommandations des rapports. Celui de l'année dernière avait recommandé la lecture des actes du colloque *Aux limites de la couleur* dans lesquels était reproduite une des œuvres proposées à l'oral et qui n'a pas été identifiée.

Ont été tirés à l'oral les dossiers suivants.

DOSSIER 1 :

*– Effigie funéraire de Geoffroy Plantagenêt ; Le Mans, Musée de
Tessé, vers 1151 ; 0,63 × 0,33 ; émail sur cuivre champlevé ;*

– *Cabinet d'ébène, Paris, vers 1645, placage d'ébène, de bois noirci, ivoire. H. 1,845 ; L. 1,585 m, Paris, Musée du Louvre ;*

– *Henri Matisse, La tristesse du roi, 1952, papiers gouachés, découpés, marouflés sur toile, 292 × 386 cm, Paris, Musée national d'art moderne Centre Georges Pompidou.*

DOSSIER 2:

– *Le mois de juin. Enluminure des Très riches heures du duc de Berry ; Chantilly, bibliothèque Condé. Peinture sur parchemin, début du XV^e siècle ;*

– *Jules Hardouin Mansart, décor sculpté de Coysevox, salon de la Guerre, Versailles, 1682 ;*

– *Charles Cordier, Nègre du Soudan dit aussi Nègre en costume algérien, 1856-1857, bronze, onyx, porphyre des Vosges, 96 × 66 × 36 cm, Paris, Musée d'Orsay.*

DOSSIER 3:

– *Statuette polychrome des voussures du portail ouest de la cathédrale de Senlis, vers 1155 ;*

– *Jules Hardouin Mansart, Grand Trianon, façade sur jardin, Versailles, 1687 ;*

– *Luigi Russolo, Dynamisme d'une automobile, 1912, huile sur Toile, 104 × 106 cm, Musée national d'art moderne Centre Georges Pompidou, Paris.*

DOSSIER 4:

– *Voûte du chœur de la cathédrale de Chartres avec faux appareil et clé à décor peint héraldique, vers 1260 ;*

– *J. Barthélémy Prieur (1536-1611), Monument du cœur du connétable Anne de Montmorency (1493-1567), marbre blanc, marbre campan Vertus, bronze. H. 1,28 ; L. 0,70 m, Paris, Musée du Louvre ;*

– Paul Gauguin, *Portrait de l'artiste au Christ jaune*, 1890-1891, huile sur toile, 30 × 46 cm, Paris, Musée d'Orsay.

DOSSIER 5:

– *Aigle de l'abbé Suger. Porphyre et argent doré, avant 1147 (monture)*, 0,43 × 0,27, Paris, musée du Louvre, MR 422.

– Velasquez, *Portrait du pape Innocent X*, 1650, huile sur toile, Rome, galerie Doria Pamphili ;

– Pablo Picasso, *Le verre d'absinthe*, 1914, bronze peint avec cuillère d'absinthe, 21,6 × 16,4 × 8,5 cm, New York, Museum of Modern Art.

6. GÉOGRAPHIE (SECTION B)

Programme : L'eau en France.

Jury :

M. Christophe QUÉVA,
maître de conférences à l'Université de
Paris I-Panthéon-Sorbonne ;

Mme Céline VACCHIANI-MARCUZZO,
maître de conférences à l'Université
de Reims.

Cinq candidat(e)s ont choisi la géographie comme épreuve orale, ce qui marque une diminution par rapport à la session 2014 (7 candidat(e)s).

Le jury rappelle tout d'abord que les candidats doivent respecter la durée de leur exposé (15 min). Il tient aussi à souligner que les sujets proposés se doivent d'être analysés de façon explicite en introduction (définition exacte des termes, problématisation, annonce du plan), et s'appuyer ensuite sur la mobilisation à la fois de connaissances générales et théoriques mais aussi d'exemples, à différentes échelles. Le jury est souvent surpris par le manque de réflexion et de connaissances propres à la discipline géographique (absence de maîtrise des grands concepts de la géographie, très mauvaise connaissance de la géographie de la France, aucune prise en compte des échelles spatiales et temporelles pour aborder les processus, etc.).

Deux seulement des sujets tirés ont été très correctement traités par des candidat(e)s présentant une bonne maîtrise du sujet, des connaissances bien articulées au sujet posé et appuyées sur des exemples précis. Les sujets concernés sont :

- Eau et industrie en France métropolitaine (15/20)
- Les grands fleuves français (14/20)

Les autres sujets ont été moins bien traités, souvent par manque de connaissances. Certain(e)s candidat(e)s ont présenté un plan mal construit et une problématique mal affirmée. Les échanges avec le jury n'ont pas permis de compenser les faiblesses de l'exposé.

Ces sujets étaient :

- *Les cours d'eau en France métropolitaine (8/20)*
- *Les ports en France métropolitaine (6/20)*
- *L'eau et les territoires ruraux en France métropolitaine (9/20)*

Quelques exemples parmi les sujets non tirés :

- *La ville et le fleuve en France*
- *Les littoraux en France (Outre-Mer inclus)*
- *Eau et risques en France (Outre-Mer inclus)*

7. VERSION LATINE (SECTIONS A ET B)

- Durée de préparation : 30 mn
- Durée de passage devant le jury : 30 mn
- Type de sujets : un texte à traduire. Le texte peut être accompagné de quelques notes de vocabulaire.
- Dictionnaire latin-français seulement autorisé pour les oraux de la section B.
- Devant le jury, le candidat traduit son texte sans ses notes de brouillon.

Les auteurs choisis étaient, pour la section A, Salluste (*La guerre de Jugurtha* et *La conjuration de Catilina*) et Pline le Jeune (*Correspondance*) ; pour la section B, Quinte-Curce.

Quelques remarques sur les prestations des candidats :

- La lecture du texte devant le jury doit permettre au candidat de montrer qu'il a saisi les principales articulations du texte. Il faut éviter les lectures monocordes, qui donnent l'impression que le candidat se débarrasse simplement de l'exercice.
- Attention à l'expression française, qui doit être soignée, et aux nombreuses incorrections (concernant les modes en français : bien que suivi de l'indicatif, après que suivi du subjonctif, etc.). Les candidats doivent livrer une véritable traduction, qui ait un sens, non de vagues propositions sans lien entre elles.

Jury :

Mme Pascale BOURGAIN,
directrice d'études à l'École nationale
des chartes ;

M. Pierre DESCOTES,
enseignant-chercheur à l'École normale
supérieure de Paris ;

M. Frédéric DUVAL,
directeur d'études à l'École nationale
des chartes.

Il ne faut pas non plus aligner plusieurs hypothèses, en espérant que le jury choisira, parmi elles, celle qui lui conviendra le mieux. L'exercice n'est guère différent de celui de la version écrite : le jury attend du candidat qu'il prenne un parti et le défende, en appuyant sa construction sur un mot-à-mot précis.

- La reprise doit permettre au candidat de corriger ou de préciser sa traduction. Les questions posées par le jury ne sont pas conçues pour le déstabiliser ou l'embarrasser, mais pour l'aider à améliorer ou à revoir sa traduction. Ces quelques minutes de reprise sont capitales : le candidat ne doit pas attendre passivement qu'elles s'écoulent, mais se saisir de chaque occasion qui lui est donnée de corriger ses erreurs ; la présence d'esprit et le dynamisme de certains candidats ont été vivement appréciés par le jury.
- Les erreurs les plus fréquentes concernent, sans surprise, l'analyse des formes verbales. Rappelons également aux candidats la nécessité de maîtriser l'emploi des différents modes.
- De nombreuses erreurs sur le sens des adverbes, des prépositions et des conjonctions (y compris sur *ut* ou *cum* + indicatif ou subjonctif) – qui empêchent souvent de construire convenablement les phrases.

Malgré ces erreurs (qui ne sont guère différentes de celles mentionnées dans les rapports des années précédentes), le jury retient une bonne impression du niveau des candidats admissibles en section A – les candidats de la section B ayant, malgré la possibilité de faire usage du dictionnaire, connu nettement plus de difficultés.

Notes. Note maximale : 18 ; minimale : 2 ; moyenne : 8,76. Notons encore que les 4 candidats qui ont obtenu plus de 15 font partie des 11 admis.

8. VERSION GRECQUE (SECTION B)

Aucun candidat admissible n'avait choisi la version grecque comme option à l'oral.

9. ANGLAIS (SECTIONS A ET B)

L'étudiant tire au sort un texte extrait d'une pile marquée « littérature » ou « presse », au choix. Chaque pile comprend dix textes et des copies sont disponibles pour un public éventuel. Les textes sont anglais ou américains, allant du XVIII^e au XX^e siècle en ce qui concerne la littérature et datant de quelques mois pour les articles de presse.

L'étudiant dispose de quarante minutes de préparation en vue d'une épreuve qui se déroulera entièrement en anglais. Lorsqu'il se présente devant le jury, il commence par lire les trois ou quatre premières lignes du texte, puis il dispose de dix minutes pour en donner le plan, en développer l'argumentation et en faire l'analyse. Le jury lui posera ensuite des questions pendant dix minutes supplémentaires afin d'amorcer une discussion sur les points qui semblent avoir échappé au candidat ou qui méritent d'être éclaircis.

Ce dialogue permet également de vérifier que l'étudiant est capable de soutenir une discussion en anglais sur un thème littéraire, culturel, social ou historique. Il s'agit en effet aussi bien d'évaluer les connaissances en langue anglaise des candidats, que leur familiarité avec l'univers et la culture anglophone.

Les meilleurs candidats – dont certains étaient à peu près bilingues – se distinguent, en plus de la clarté d'exposition, de la capacité à la fois de synthèse et d'analyse, par des connaissances culturelles parfois pointues dans des domaines inattendus (Griffiths contre Eisenstein par exemple pour le texte de presse ci-dessous ; également, l'art du montage en cinéma et télévision).

Au lieu de se montrer méfiants face aux questions, ils savent saisir les perches que le jury leur tend et montrent une joie de la réflexion et du savoir qui laisse augurer de beaux parcours universitaire et professionnel.

Les textes choisis cette année ont été pris en proportion à peu près égale dans l'une ou l'autre des deux catégories. À nouveau la moyenne est en hausse : 12,5, niveau atteint de manière identique par les 16 candidats de section A et par les 15 candidats de section B (14 en LV1 et un en LV2). Les notes vont de 6 à 18. Cette amélioration du niveau n'étant pas constatée pour d'autres langues, il semble que les étudiants améliorent désormais leur anglais par la pratique de l'internet et le visionnage souvent intensif de feuillets télévisés américains (d'où le choix du texte de presse ci-dessous).

Exemple de texte littéraire :

“Goodwives,” said a hard-featured dame of fifty, “I’ll tell ye a piece of my mind. It would be greatly for the public behoof, if we women, being of mature age and church-members in good repute, should have the handling of such malefactresses as this Hester Prynne. What think ye, gossips? If the hussy stood up for judgment before us five, that are now here in a knot together, would she come off with such a sentence as the worshipful magistrates have awarded? Marry, I trow not!”

“People say,” said another, “that the Reverend Master Dimmesdale, her godly pastor, takes it very grievously to heart that such a scandal should have come upon his congregation.”

“The magistrates are God-fearing gentlemen, but merciful over-much,—that is a truth,” added a third autumnal matron. “At the very least, they should have put the brand of a hot iron on Hester Prynne’s forehead. Madam Hester would have winced at that, I warrant me. But she,—the naughty baggage,—little will she care what they put upon the bodice of her gown! Why, look you, she may cover it with a brooch, or such like heathenish adornment, and so walk the streets as brave as ever!”

“Ah, but,” interposed, more softly, a young wife, holding a child by the hand, “let her cover the mark as she will, the pang of it will be always in her heart.”

“What do we talk of marks and brands, whether on the bodice of her gown, or the flesh of her forehead?” cried another female, the ugliest as well as the most pitiless of these self-constituted judges. “This woman has brought shame upon us all, and ought to die. Is there not law for it? Truly there is, both in the Scripture and the statute-book. Then let the magistrates, who have made it of no effect, thank themselves if their own wives and daughters go astray!”

“Mercy on us, goodwife,” exclaimed a man in the crowd, “is there no virtue in woman, save what springs from a wholesome fear of the gallows? That is the hardest word yet! Hush, now, gossips; for the lock

*is turning in the prison-door, and here comes Mistress Prynne herself.”
[...]*

When the young woman—the mother of this child—stood fully revealed before the crowd, it seemed to be her first impulse to clasp the infant closely to her bosom; not so much by an impulse of motherly affection, as that she might thereby conceal a certain token, which was wrought or fastened into her dress. In a moment, however, wisely judging that one token of her shame would but poorly serve to hide another, she took the baby on her arm, and, with a burning blush, and yet a haughty smile, and a glance that would not be abashed, looked around at her townspeople and neighbours. On the breast of her gown, in fine red cloth, surrounded with an elaborate embroidery and fantastic flourishes of gold thread, appeared the letter A. [...]

Her attire, which, indeed, she had wrought for the occasion, in prison, and had modelled much after her own fancy, seemed to express the attitude of her spirit, the desperate recklessness of her mood, by its wild and picturesque peculiarity. But the point which drew all eyes, and, as it were, transfigured the wearer; —so that both men and women, who had been familiarly acquainted with Hester Prynne, were now impressed as if they beheld her for the first time, —was that Scarlet Letter, so fantastically embroidered and illuminated upon her bosom. It had the effect of a spell, taking her out of the ordinary relations with humanity, and inclosing her in a sphere by herself.

NATHANIEL HAWTHORNE, THE SCARLET LETTER, 1850

Le texte est un extrait de *La Lettre écarlate* (1850) de Nathaniel Hawthorne dont l'action se situe en 1641-1642 dans une communauté puritaine du Massachussets. L'extrait met en scène le moment où Hester Prynne, qui a été condamnée pour adultère à porter la lettre A sur sa poitrine, sort de prison et doit affronter le regard de la foule des puritains venus assister à sa honte.

Dans la première partie, la description très réaliste des conversations allant bon train entre les « good wives » qui auraient préféré la marquer au fer rouge ou la mettre à mort pour avoir fait honte à leur statut de femmes

Jury:

Mme Giliane MORELL,
chargée de cours à l'Université de Paris
I-Panthéon-Sorbonne ;

Mme Catherine RIHOIT,
maître de conférences émérite à
l'Université de Paris IV-Sorbonne.

honnêtes, se transforme en moment magique avec l'apparition d'Hester. Lorsqu'elle dévoile la lettre, non courbée sous le poids de la culpabilité, mais avec toute sa fierté de femme affirmant son désir, elle est transfigurée par la lettre même qu'elle a patiemment brodée tout son temps en prison et qui est étincelle au soleil : « it had the effect of a spell »

Ce texte est exceptionnel et malheureusement, n'étant pas connu du candidat, n'a donné lieu qu'à un commentaire trop « *vague et général* » — comme souvent — sur le puritanisme, le gothique, etc, au lieu d'une *analyse serrée* d'un des bijoux de la littérature américaine.

Certes, le texte dénonce l'hypocrisie de ces puritaines qui, dans l'attente de la coupable, inventent les pires tortures tant morales que physiques, s'étant investies d'un pouvoir de juger mieux que « les magistrats trop conciliants ». Mais la cruauté de ces bonnes âmes porte plus loin que la simple dénonciation de l'hypocrisie ou de l'exploration de l'effet du mal et de la culpabilité dans l'âme. Hawthorne voulait écrire des « romances » qui soient des « allégories du cœur ». Le texte est traversé par un au-delà du bien et du mal : Hester incarne de tout son corps, la rébellion contre ces codes noirs.

La lettre écarlate ainsi brodée transforme la lettre d'infamie en œuvre d'art et dévoile la femme dans toute sa beauté. Face aux *groupes* des « good wives », Hester, à la fin du texte, apparaît *seule* « in a sphere by herself ». Elle refuse de se soumettre et se donne à elle-même le droit d'intégrer sa sexualité dans les codes moraux de la société. Hester la rebelle apparaît transfigurée, plus forte que cette société qui l'a condamnée, plus forte que la peur de la potence, forte de son désir.

Pour conclure, on peut souligner la modernité de ce texte qui, en deux petits paragraphes, rend sensible le combat d'Hester pour défendre son droit à son identité de femme de désir.

Exemple de texte de presse :

Are the new « golden age » TV shows the new novels ?

Adam Kirsch: One criticism that could be levelled against quality cable TV is that it is not nearly as adventurous as Dickens himself.

Television was so bad for so long, it's no surprise that the arrival of good television has caused the culture to lose its head a bit. Since the debut of « The Sopranos » in 1999, we have been living, so we are regularly informed, in a « golden age » of television. And over the last few years, it's become common to hear variations on the idea that quality cable TV shows are the new novels. Thomas Doherty, writing in « The Chronicle of Higher Education », called the new genre « Arc TV », because its stories follow long, complex arcs of development, and he insisted that « at its best, the world of Arc TV is as exquisitely calibrated as the social matrix of a Henry James novel ».

To liken TV shows to novels suggests an odd ambivalence toward both genres. Clearly, the comparison is intended to honor TV, by associating it with the prestige and complexity that traditionally belong to literature. But at the same time, it is covertly a form of aggression against literature, suggesting that novels have ceded their role to a younger, more popular, more dynamic art form. Mixed feelings about literature – the desire to annex its virtues while simultaneously belittling them – are typical of our culture today, which doesn't quite know how to deal with an art form, like the novel, that is both democratic and demanding.

It's not surprising that the novelist most often mentioned in this context is Charles Dickens. Dickens, like Shakespeare, was both a writer of genius and a popular entertainer, proving that seriousness of purpose didn't preclude accessibility. His novels appeared in serial installments, like episodes of TV shows, and teemed with minor characters, the literary equivalent of character actors.

« The Wire », in particular, has been likened to a Dickens novel, for its attention to poverty and class in America. Bill Moyers was echoing

what has become conventional wisdom when he said that what Dickens was «to the smoky mean streets of Victorian London, David Simon is to America today».

Ironically, the comparison to Dickens, which is meant to suggest that TV has reached a new level of quality, harks back to the beginnings of modern film-making. Already in 1944, Sergei Eisenstein suggested in a landmark essay that the film grammar invented by DW Griffiths was deeply indebted to Dickens's narrative strategies. Dickens, he wrote, was the real inventor of montage. If today's best TV feels Dickensian, that may be because the conventions of filmed storytelling themselves derive from Dickens, who in turn, Eisenstein points out, was influenced by the stage melodramas of his day.

Indeed, one criticism that could be levelled against quality cable TV is that it is not nearly as formally adventurous as Dickens. Its visual idiom tends to be conventional even when its subject matter is provocative.

But even comparing the best TV shows with Dickens, or Henry James, also suggests how much the novel can achieve that TV doesn't even attempt. Televised evil, for instance, almost always takes melodramatic form: our antiheroes are mobsters, meth dealers or terrorists.

But this has nothing to do with the way we encounter evil in real life, which is why a character like Gilbert Osmond, in «The Portrait of a Lady», is more chilling in his bullying egotism than Tony Soprano with all his stranglings and shootings. Spectacle and melodrama remain at the heart of TV, as they do with all arts that must reach a large audience to be economically viable. But it is voice, tone, the sense of the author's mind at work, that are the essence of literature, and they exist in language, not in images. This doesn't mean we shouldn't be grateful for our good TV shows, but let's not fool ourselves into thinking that they give us what only literature can.

WALL STREET JOURNAL, APRIL 27, 2015

10. ALLEMAND (SECTIONS A ET B)

Les modalités de l'épreuve orale semblent être bien assimilées par les candidats depuis le changement intervenu en 2013 (épreuve de 20 minutes à partir d'un article de presse ou d'un texte littéraire).

Cette année, le choix des textes a été un peu moins prévisible que lors des sessions précédentes. Trois des quatre candidats de la section A ont opté pour l'article de presse et quatre candidats sur cinq de la section B ont choisi le texte littéraire. Le niveau en allemand était plutôt satisfaisant.

Généralement, les étudiants ont su partir d'une lecture approfondie du texte avant de faire leur présentation. Le jury a apprécié le fait qu'aucun candidat n'ait été tenté d'utiliser de manière artificielle un développement préparé à l'avance. Le point à améliorer, en revanche, est la référence au texte : l'exposé synthétique devrait donner lieu à une reformulation des aspects essentiels, il faut toutefois bien veiller à l'accompagner de citations précises et soigneusement sélectionnées.

Le point essentiel à corriger est le manque de précision. Ainsi, dans un document, l'argent récolté par la RDA à travers la vente d'œuvres d'art confisquées sous des prétextes divers atteignait des sommes autrement importantes au cours des années 70 et 80, si on lisait correctement l'indication *30 Millionen Deutsche Mark jährlich* et non pas 30 millions en tout pour cette période.

Au cours du dialogue qui fait suite à l'exposé, il est clair que certaines questions plus insistantes du jury ont pour but d'attirer l'attention du candidat sur un détail du texte.

Sur le plan linguistique, quelques remarques s'imposent :

- Parfois, les erreurs de compréhension sont dues à une méconnaissance du vocabulaire. Dans un contexte de soldats engagés dans des combats, l'expression impersonnelle *es hat ihn erwischt* ne veut pas dire que le soldat est tombé amoureux mais qu'il a été tué.
- Certains faux amis constituent de véritables pièges : par exemple, *die Moral* en allemand ne peut correspondre au sens de *moral* dans l'expression française *avoir le moral*.
- On notera également que *aufspielen* est bien différent de *auf etwas anspielen*

Jury :

Mme Béatrix FRAPPEZ,
professeur au lycée Jean Calvin, Noyon ;
Mme Anne LEFEBVRE,
professeur au lycée Hélène Boucher, Paris ;
Mme Sibylle SAUERWEIN,
maître de conférences à l'Université de
Paris VII-Denis-Diderot.

et que les confusions entre Wirkung, Haltung et Verhalten ont obligé le jury à deviner le sens donné par le candidat à chaque occurrence.

- Par analogie avec le français, certains candidats emploient ob pour introduire une hypothèse en si.
- Le participe passé des verbes forts n'est toujours pas maîtrisé ; par conséquent, la formation du passif est parfois difficile, et de surcroît l'emploi de l'auxiliaire werden est trop souvent oublié (cf. être présenté, dargestellt werden).
- Certaines constructions complexes posent problème : la place du verbe n'est pas la même selon que l'hypothèse irréaliste est introduite par als ou als ob (als wäre sie / als ob sie wäre).
- Par ailleurs, la double marque du génitif singulier masculin et neutre, l'accord du possessif (en fonction du possesseur) ainsi que les genres des noms en général sont trop souvent malmenés.

Les recommandations de l'année précédente relatives à la préparation de l'épreuve orale restent bien sûr valables ; le jury conseille ainsi aux candidats de consacrer 60 à 90 minutes hebdomadaires au survol d'un certain nombre de journaux et de magazines germanophones, facilement accessibles sur internet.

Les textes d'actualité tirés au sort étaient issus du quotidien *Berliner Zeitung* ainsi que des sites de la *Deutsche Welle* et du *Spiegelonline* ; les textes littéraires provenaient de Stefan Zweig, *Vierundzwanzig Stunden aus dem Leben einer Frau*, de Wolfgang Borchert, *Erzählungen*, et de Peter Schneider, *Der Mauersteinspringer*.

Pour la section A, la moyenne des notes obtenues est de 11,37 ; pour la section B, elle s'élève à 15 (14,37 en LV1 et 17,5 pour l'unique candidate en LV2).

11. ESPAGNOL (SECTIONS A ET B)

Jury :

Mme Béatrice PEREZ-DEQUEKER,
maître de conférences à l'Université de
Paris IV-Sorbonne ;

M. Fabrice QUERO,
maître de conférences à l'Université
Paris-Est Marne la Vallée.

Pour la troisième année consécutive, les candidats admissibles ayant choisi l'espagnol ont été interrogés sur un texte littéraire ou un texte de presse suivant leur choix. Après l'avoir fait connaître au jury, ils disposaient de 30 minutes pour prendre connaissance du texte et en préparer une explication. Ils semblent avoir parfaitement intégré la liberté méthodologique et d'exposition qui préside à cet exercice. Avant même d'aborder la dimension linguistique de l'épreuve, rappelons que le jury apprécie l'habileté des candidats à mobiliser les

instruments adéquats pour mettre au jour l'économie d'un texte, ses particularités, son inscription dans une époque ou dans un débat. Cette latitude offerte aux candidats dans la présentation de leur explication trouve toutefois ses limites dans l'intelligence et le respect du texte, littéraire ou non, à partir duquel il est possible de produire un exposé pertinent, quelle que soit sa forme. Plaquer un schéma préétabli, subtil ou simpliste, ne peut que desservir le candidat. À l'issue de cette présentation qui ne doit pas excéder douze minutes, le jury engage un dialogue avec le candidat afin de prolonger sa prestation, qu'il s'agisse de l'inviter à approfondir certaines interprétations, à les nuancer, voire à les corriger. Les questions posées n'ont d'autre fin que de conduire le candidat à améliorer sa prestation. Il est donc primordial qu'il s'entraîne à cette seconde partie de l'épreuve où il est invité à répondre aux sollicitations diverses de ses interlocuteurs.

Pour cette session 2015, quatre candidats de LV1 se sont présentés à l'épreuve d'admission (trois en section A et un en section B) contre un seul LV2 (section B). Pour l'épreuve de LV1, les sujets suivants ont été tirés :

- un extrait de « En los márgenes de la República », article de Juan Goytisolo publié dans la version électronique du quotidien *El País* du 7 mars 2015 (http://elpais.com/elpais/2015/03/02/opinion/1425323945_288827.html)
- « Buenos días demagogia », article d'Antonio Elorza, publié dans le même quotidien que le précédent, le 2 février 2015, (http://politica.elpais.com/politica/2015/02/02/actualidad/1422904580_127353.html)
- un extrait des premières pages de *Soldados de Salamina*, roman de Javier Cercas publié en 2001 (de « Acababa de cumplir cuarenta años » à « amigo personal de José Antonio Primo de Rivera por más señas. »).

L'unique candidat de LV2 a composé sur « Leemos poco y gratis », article de Juan Luis Posadas, paru dans *El País* du 10 juin 2015 (http://elpais.com/elpais/2015/06/09/opinion/1433872136_820552.html).

Ces sujets invitaient à réfléchir sur l'actualité politique espagnole et française (cette dernière à travers le regard d'un écrivain espagnol), qu'elle soit entrevue au prisme d'articles de presse ou qu'elle passe par le filtre d'un des plus marquants romans dits « de la mémoire. » Un seul texte, celui de LV2, abordait une thématique culturelle plus générale, celle de la lecture et des conséquences de la révolution numérique sur celle-ci.

Les candidats de LV1 ont obtenu les notes de 06,5 ; 08 ; 09 et 11,5. La note de 13 a été attribuée en LV2. Un éventail aussi réduit de notes ne permet pas de tirer de véritables conclusions pour cette session 2015. Notons toutefois que les textes littéraires ont paru nettement moins attractifs cette année au regard de la session précédente. Il faut espérer qu'il ne s'agisse pas là d'un préjugé de facilité à l'égard des textes de presse, car une telle appréciation est parfaitement infondée.

Il y aurait beaucoup à dire sur la qualité linguistique des prestations des cinq candidats entendus en juin dernier. Les oraux de la session 2015 ont apporté leur lot de barbarismes verbaux et lexicaux (parfois, de manière inexplicable, sur des verbes et des vocables de base), d'emplois indus des temps verbaux, de confusions plus ou moins graves dans l'emploi des prépositions, etc. Hors de la maîtrise de la morphologie verbale, de la fréquentation régulière d'une grammaire espagnole et de l'apprentissage méthodique (et ciblée, en l'espèce) de vocabulaire, il est illusoire d'espérer se voir attribuer une note honorable. La préparation à un concours aussi exigeant que celui de l'École des chartes est ardue. Aussi est-il bon de rappeler que l'espagnol est une langue vivante et qu'il est possible d'allier détente et profit dans une partie de la préparation aux exercices du concours dans cette discipline. En effet, on ne saurait trop encourager les candidats à utiliser tous les moyens multimédias possibles et tous les contenus disponibles en ligne (selon leurs centres d'intérêt et leur sensibilité) afin d'enrichir leurs connaissances linguistiques et culturelles. La chose est particulièrement importante sur le plan phonétique. Certains déplacements d'accents peuvent rendre l'écoute pénible quand ils ne font pas obstacle à la compréhension du candidat par le jury. De manière générale, la fréquentation régulière de l'espagnol écrit et parlé doit permettre l'acquisition progressive d'une forme d'aisance qui fait trop souvent défaut aux candidats ou qui nuit à la qualité de la langue lorsqu'elle est artificiellement affichée. D'un point de vue culturel, la lecture d'articles de presse, le visionnage de documentaires disponibles en ligne ou l'écoute de podcasts ne peuvent qu'être profitables. Si cette session a été épargnée par les contresens historiques et autres aberrations culturelles qui avaient émaillé certaines prestations de la session 2014, le jury n'a pu apprécier que chez un seul candidat une connaissance honorable du monde hispanique.

Il convient donc de concevoir la préparation aux épreuves d'espagnol

sur le modèle de celle qui conduit à composer dans les autres disciplines. On ne saurait tirer son épingle du jeu sans envisager de se préparer dans la durée.

12. ITALIEN (SECTION B)

Le candidat doit choisir entre deux textes, un texte littéraire et un texte d'actualité tiré de la presse italienne. Il en prépare le commentaire pendant quarante minutes.

Une fois lu, sans aucun support, le candidat est invité à présenter le contenu du texte en proposant une problématique, et possiblement un découpage du texte, pour son explication et son commentaire qui doivent éviter la paraphrase. Une fois l'explication terminée, le jury pose quelques questions pour vérifier quelques points sensibles du texte proposé tant au niveau de la compréhension qu'à celui des connaissances du candidat sur le sujet. Le jury vérifie l'aisance du candidat dans la langue, tant au niveau de la fluidité de son discours que de ses compétences lexicales et grammaticales, et aussi ses capacités à rebondir à partir du texte, à corriger ou à nuancer ses propos dans un entretien lors duquel le candidat est invité à se sentir à l'aise.

Cette année les textes littéraires proposés aux candidats étaient tirés de *Stampe dell'800* (1932) d'Aldo Palazzeschi, et de *Il bacio del pane* (2013) de Carmine Abate, et ils ont été choisis par les deux candidats en LV1. Les textes tirés de la presse étaient relatifs à la notion d'autocensure de la presse, à la suite des attentats subis par *Charlie Hebdo* et largement relatés en Italie (texte choisi par la seule candidate en LV2), et à la situation actuelle des musées en Italie qui ne font pas partie des musées les plus visités au monde.

Deux candidats sur trois ont montré une bonne, voire excellente maîtrise de l'italien. Le jury d'italien ne peut que continuer à conseiller aux futurs candidats de se préparer à cette épreuve à travers une pratique orale et écrite de la langue, en faisant particulièrement attention à éviter les pièges des faux amis entre l'italien et le français, tant au niveau lexical que grammatical. Ces recommandations valent aussi pour la version à l'écrit.

Jury :

Mme Stefania CUBEDDU,
chargée de cours à l'Université
de Paris-Ouest ;

M. Walter ZIDARIC,
professeur à l'Université de Nantes.

CONCOURS D'ENTRÉE EN DEUXIÈME ANNÉE

Jury d'admissibilité (examen des dossiers) :

M. Patrick ARABEYRE,
Mmes Pascale BOURGAIN,
Annie CHARON,
MM. Christophe GAUTHIER,
Olivier GUYOTJEANNIN,
Olivier PONCET,
Nathan SCHLANGER,
Marc SMITH,
Mme Katia WEIDENFELD,
directeurs d'études à l'École nationale
des chartes.

Jury d'admission :

M. Patrick ARABEYRE,
Mmes Pascale BOURGAIN,
Annie CHARON,
MM. Olivier GUYOTJEANNIN,
Jean-Michel LENIAUD,
Mme Katia WEIDENFELD,
directeurs d'études à l'École nationale
des chartes.

Déroulement de l'épreuve

Après une préparation de trente minutes, l'épreuve orale d'admission est composée de deux parties : la première consiste en un commentaire d'un ou plusieurs documents, la seconde en une discussion qui permet au jury de mieux connaître les motivations des candidats, ainsi que leur itinéraire et leur projet professionnel et scientifique. Pour donner à ces candidats toutes leurs chances, les documents qui leur sont soumis sont choisis de manière à correspondre aux périodes sur lesquelles portent leurs travaux scientifiques : ce parti pris conduit ainsi le jury à proposer systématiquement aux candidats qui travaillent sur le Moyen Âge des textes en latin (sous forme imprimée ou dactylographiée), d'un abord aisé et sans difficultés, dont il demande la traduction. Le but de cet exercice est de vérifier leur niveau de connaissance de cette langue ; les questions posées par le jury donnent toujours l'occasion de préciser ou de corriger une traduction insuffisante.

L'élément déterminant dans le jugement du jury consiste une fois encore dans les connaissances historiques que révèle le commentaire de documents. En effet, l'enseignement dispensé par l'École des chartes vise notamment à l'apprentissage des méthodes de traitement scientifique des documents historiques de nature et d'époque diverses. Pour réussir dans ce cursus, une bonne maîtrise du savoir historique sur la France est indispensable. La seconde partie de l'épreuve offre aux candidats la possibilité d'exposer les raisons de leur intérêt pour ce concours, pour l'École des chartes et pour les métiers auxquels elle prépare, ainsi que de faire éventuellement état d'expériences antérieures dans le domaine de la conservation – mais ce point ne constitue pas un critère discriminant pour le jury. Sont particulièrement appréciés les projets professionnels argumentés (quel métier veut-on faire à l'issue de l'École des chartes ?) et les programmes scientifiques sinon définitifs, du moins réfléchis (quelle thèse d'École des chartes le candidat envisage-t-il, dans le prolongement ou non de ses recherches antérieures ?). Du reste, ces précisions doivent déjà figurer dans le

dossier transmis par le candidat pour l'épreuve d'admissibilité.

Bilan 2015

Quinze personnes ont concouru. La session 2015 se situe au niveau atteint en 2011 et 2012.

Ont présenté ce concours en 2015 quatre docteurs, sept titulaires d'un master 2 (dont cinq inscrits en doctorat), deux titulaires d'un niveau master1 et deux licenciés. La part des étudiants avancés, inscrits ou titulaires d'un doctorat, représente donc 60% des candidats. La diversité disciplinaire est toujours aussi forte: quatre candidats étaient issus de cursus en histoire ; trois en histoire de l'art ou en arts plastiques, trois en lettres, deux en droit et deux en bibliothéconomie.

Se fondant sur la qualité des dossiers présentés comme de leur proximité avec les disciplines promues par l'École, mais aussi sur l'originalité des projets professionnels, le jury a retenu comme admissibles cinq candidats: deux historiens de l'art (un docteur et un étudiant inscrit en doctorat), un historien (inscrit en doctorat), une littéraire (inscrite en doctorat) et un juriste (déjà docteur).

Le jury a donné la prime à la prestation orale qui alliait au mieux la précision et l'intelligence du commentaire avec l'originalité du projet de recherche et du parcours professionnel envisagé. C'est un doctorant en histoire moderne qui a été choisi par le jury, notamment sur la base d'une motivation affirmée et d'un exposé très dynamique.

Les cinq candidats admissibles qui se sont présentés à l'oral ont été interrogés sur les documents et textes suivants:

- un extrait d'une lettre de Philippe de Harvengt, abbé de Bonne Espérance, au comte de Champagne Henri le Libéral, tiré de: Philippe de Harvengt, ep. 17, Patrologie latine, t. 203, col. 153 (en latin) ;
- un extrait de la «Commission de commandant en la nouvelle-France par Mr le comte de Soissons, lieutenant-général au dit pays, en faveur du sieur de Champlain» (15 octobre 1612), tiré de: Complément des ordonnances et jugements des gouverneurs et intendants du Canada, précédé des commissions des dits gouverneurs et intendants (...), imprimé sur une adresse de l'assemblée législative du Canada, Québec, 1856, p. 11-12 ;
- des extraits de deux lettres de Gabriel Naudé, tirés des Lettres de Gabriel

Naudé à Jacques Dupuy (1632-1652). Édition critique, introduction et notes par Philipp Wolfe, Edmonton, 1982, p. 113-115 ;

- deux gravures d'Honoré Daumier: Départ pour Lyon, fin novembre ou début décembre 1831, lithographie (Brandeis University Libraries) ; Gargantua, 15 décembre 1831, lithographie (Bibliothèque nationale de France) ;
- un extrait du discours d'André Malraux, ministre des Affaires culturelles, lors de l'inauguration de la Maison de la culture de Grenoble (13 février 1968), tiré de l'édition numérique accessible sur l'URL: <http://www.culture.gouv.fr/culture/actualites/dossiers/malraux2006/discours/a.m-grenoble.htm>

TABLEAUX STATISTIQUES

INSCRITS			AYANT COMPOSÉ			SOUS-ADMISS.			ADMISSIBLES			ADMIS		
H	F	Tot	H	F	Tot	H	F	Tot	H	F	Tot	H	F	Tot

SECTION A

Centre de Paris	10	26	36	10	26	36	1	1	2	5	11	16	1	5	6
Centre de Basse-Terre			0			0			0			0			0
Centre de Bordeaux			0			0			0			0			0
Centre de Dijon			0			0			0			0			0
Centre de Lille			0			0			0			0			0
Centre de Lyon			0			0			0			0			0
Centre de Nîmes			0			0			0			0			0
Centre de Poitiers			0			0			0			0			0
Centre de Rennes			0			0			0			0			0
Centre de Strasbourg	5	5	10	5	5	10			0	1		1	1		1
Centre de Toulouse	8	15	23	8	15	23	1	1	2	4	3	7	3	2	5
Total	23	46	69	23	46	69	2	2	4	10	14	24	5	7	12
dont boursiers	13	22	35	13	22	35	1	1	2	6	8	14	2	5	7

SECTION B

Centre de Paris	11	20	31	8	13	21	1		1		2	2		1	1
Centre de Basse-Terre			0			0			0			0			0
Centre de Bordeaux	3	10	13	3	7	10	3	2	5		1	1			0
Centre de Dijon	2	14	16	2	14	16			0		3	3		1	1
Centre de Lille	6	8	14	6	6	12		1	1	1	3	4	1	1	2
Centre de Lyon	2	13	15	2	12	14	1	2	3	1	3	4			0
Centre de Nîmes	7	7	14	6	7	13			0			0			0
Centre de Poitiers	10	8	18	9	7	16		1	1			0			0

Centre de Rennes	1	11	12	1	10	11			0	1	3	4		1	1
Centre de Strasbourg	2	8	10	2	8	10			0	1	1	2		1	1
Centre de Toulouse	1	10	11	1	9	10			0		2	2		1	1
Total	45	109	154	40	93	133	5	6	11	4	18	22	1	6	7
dont boursiers	21	41	62	20	32	52	4	4	8	2	7	9	0	2	2

SECTIONS A ET B

Centre de Paris	21	46	67	18	39	57	2	1	3	5	13	18	1	6	7
Centre de Basse-Terre	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Centre de Bordeaux	3	10	13	3	7	10	3	2	5	0	1	1	0	0	0
Centre de Dijon	2	14	16	2	14	16	0	0	0	0	3	3	0	1	1
Centre de Lille	6	8	14	6	6	12	0	1	1	1	3	4	1	1	2
Centre de Lyon	2	13	15	2	12	14	1	2	3	1	3	4	0	0	0
Centre de Nîmes	7	7	14	6	7	13	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Centre de Poitiers	10	8	18	9	7	16	0	1	1	0	0	0	0	0	0
Centre de Rennes	1	11	12	1	10	11	0	0	0	1	3	4	0	1	1
Centre de Strasbourg	7	13	20	7	13	20	0	0	0	2	1	3	1	1	2
Centre de Toulouse	9	25	34	9	24	33	1	1	2	4	5	9	3	3	6
Total	68	155	223	63	139	202	7	8	15	14	32	46	6	13	19
dont boursiers	34	63	97	33	54	87	5	5	10	8	15	23	2	7	9

Total des points du dernier admissible (sur 120)

Total des points du dernier admis (sur 220)

Section A : 69

Section A : 133

Section B : 72

Section B : 145

I. CANDIDATURES AUX CONCOURS ANTÉRIEURS

SECTION A

INSCRITS			AYANT COMPOSÉ			ADMISSIBLES			ADMIS		
H	F	Tot	H	F	Tot	H	F	Tot	H	F	Tot

Se présentaient pour la première fois

Centre de Paris	8	15	23	8	15	23	4	6	10	1	2	3
Centre de Basse-Terre			0			0			0			0
Centre de Bordeaux			0			0			0			0
Centre de Dijon			0			0			0			0
Centre de Lille			0			0			0			0
Centre de Lyon			0			0			0			0
Centre de Nîmes			0			0			0			0
Centre de Poitiers			0			0			0			0
Centre de Rennes			0			0			0			0
Centre de Strasbourg	5	4	9	5	4	9	1		1	1		1
Centre de Toulouse	6	10	16	6	10	16	2	1	3	2		2
Total A	19	29	48	19	29	48	7	7	14	4	2	6

Se présentaient pour la deuxième fois

Centre de Paris	2	10	12	2	10	12	1	5	6		3	3
Centre de Basse-Terre			0			0			0			0
Centre de Bordeaux			0			0			0			0
Centre de Dijon			0			0			0			0
Centre de Lille			0			0			0			0
Centre de Lyon			0			0			0			0
Centre de Nîmes			0			0			0			0

Centre de Poitiers			0			0			0			0
Centre de Rennes			0			0			0			0
Centre de Strasbourg		1	1			0			0			0
Centre de Toulouse	2	5	7	2	5	7	1	2	3	1	2	3
Total A	4	16	20	4	15	19	2	7	9	1	5	6

Se présentaient pour la troisième fois

Centre de Paris		1	1		1	1			0			0
Centre de Basse-Terre			0			0			0			0
Centre de Bordeaux			0			0			0			0
Centre de Dijon			0			0			0			0
Centre de Lille			0			0			0			0
Centre de Lyon			0			0			0			0
Centre de Nîmes			0			0			0			0
Centre de Poitiers			0			0			0			0
Centre de Rennes			0			0			0			0
Centre de Strasbourg			0			0			0			0
Centre de Toulouse			0			0			0			0
Total A	0	1	1	0	1	1	0	0	0	0	0	0

SECTION B

INSCRITS			AYANT COMPOSÉ			ADMISSIBLES			ADMIS		
H	F	Tot	H	F	Tot	H	F	Tot	H	F	Tot

Se présentaient pour la première fois

Centre de Paris	10	17	27	7	11	18		1	1		1	1
Centre de Basse-Terre			0			0			0			0
Centre de Bordeaux	2	9	11	2	6	8		1	1			0

Tableaux statistiques — Candidatures aux concours antérieurs

Centre de Dijon	1	11	12	1	11	12		2	2		1	1
Centre de Lille	6	6	12	6	4	10	1	1	2	1	1	2
Centre de Lyon	1	7	8	1	6	7		1	1			0
Centre de Nîmes	7	7	14	6	7	13			0			0
Centre de Poitiers	9	7	16	8	6	14	1		1			0
Centre de Rennes	1	10	11	1	9	10	1	2	3			0
Centre de Strasbourg	2	7	9	2	7	9	1	1	2		1	1
Centre de Toulouse	1	7	8	1	6	7			0			0
Total B	40	88	128	35	73	108	4	9	13	1	4	5

Se présentaient pour la deuxième fois

Centre de Paris	1	3	4	1	2	3		1	1			0
Centre de Basse-Terre			0			0			0			0
Centre de Bordeaux	1	1	2	1	1	2			0			0
Centre de Dijon	1	3	4	1	3	4		1	1			0
Centre de Lille		2	2		2	2		2	2			0
Centre de Lyon	1	5	6	1	5	6		2	2			0
Centre de Nîmes			0			0			0			0
Centre de Poitiers	1	1	2	1	1	2			0			0
Centre de Rennes		1	1		1	1		1	1		1	1
Centre de Strasbourg		1	1		1	1			0			0
Centre de Toulouse		3	3		3	3		2	2		1	1
Total B	5	20	25	5	19	24	0	9	9	0	2	2

Se présentaient pour la troisième fois

Centre de Paris			0			0			0			0
Centre de Basse-Terre			0			0			0			0

Centre de Bordeaux			0			0			0			0
Centre de Dijon			0			0			0			0
Centre de Lille			0			0			0			0
Centre de Lyon		1	1		1	1		1	1			0
Centre de Nimes			0			0			0			0
Centre de Poitiers			0			0			0			0
Centre de Rennes			0			0			0			0
Centre de Strasbourg			0			0			0			0
Centre de Toulouse			0			0			0			0
Total B	0	1	1	0	1	1	0	1	1	0	0	0

II. NOTES OBTENUES AUX ÉPREUVES ÉCRITES

SECTION A

Notes	COMP. FRANÇ.	HIST. MOD.	VERS. ALLEM.	VERS. ANGL.	VERS. ESP.	HIST. M. A.	VERS. LATINE	THÈME LATIN	VERS. GREC.
20	0	0	0	0	0	0	0	0	0
19,5	0	0	0	0	0	0	0	1	0
19	0	0	0	0	0	1	0	4	1
18,5	0	0	0	0	0	0	1	0	0
18	2	1	0	0	0	0	1	0	0
17,5	0	0	2	0	0	0	0	1	0
17	3	0	0	0	0	1	0	3	1
16,5	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	2	2	0	0	1	2	3	1	1
15,5	0	0	0	0	0	0	0	1	0
15	8	1	0	1	1	1	2	1	1
14,5	0	0	0	0	0	0	5	7	1
14	5	3	0	5	0	3	3	0	0
13,5	0	0	0	0	0	0	2	1	0
13	8	6	1	12	0	6	6	2	0
12,5	0	0	1	0	0	0	1	2	0
12	5	0	0	7	0	11	2	2	1
11,5	0	0	0	0	0	0	2	2	0
11	7	2	0	13	0	8	2	2	1
10,5	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	8	5	0	2	0	4	2	1	1
9,5	0	0	1	0	1	0	7	3	0

9	7	5	1	4	0	7	1	2	0
8,5	0	0	0	0	0	0	1	0	0
8	5	5	0	4	0	6	2	3	0
7,5	0	0	0	0	0	0	1	2	0
7	5	12	0	2	0	7	4	2	0
6,5	0	0	0	0	0	0	3	0	0
6	3	12	0	1	1	3	0	1	0
5,5	0	0	0	0	0	0	3	0	0
5	1	9	1	3	0	1	2	2	0
4,5	0	0	0	0	1	0	1	2	0
4	0	5	0	0	0	5	0	3	0
3,5	0	0	0	0	0	0	1	0	0
3	0	0	0	1	1	1	2	1	0
2,5	0	0	0	0	0	0	0	2	1
2	0	0	0	0	0	2	1	2	0
1,5	0	0	0	0	0	0	0	2	0
1	0	1	0	0	1	0	1	0	0
0,5	0	0	0	0	0	0	3	1	1
0	0	0	0	0	0	0	4	0	0
<i>Copies</i>	69	69	7	55	7	69	69	59	10
<i>Moy.</i>	11,46	8,17	12,00	10,80	7,86	9,75	9,21	10,30	11,75

SECTION B

NOTES	COMP FRANÇ.	HIST. MOD.	ALL. LV 1	ANGL. LV 1	ESP. LV 1	ITAL. LV1	HIST. CONT.	HIST. MÉDIÉV.	ALL. LV 2	ANGL. LV 2	ESP. LV 2	PORT. LV2	ITAL. LV 2	LATIN	GREC	HIST. ARTS	GÉO
20	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0
19,5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
19	1	2	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0

18,5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
18	1	0	0	1	0	1	3	1	0	0	1	1	0	0	0	0	1
17,5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
17	0	0	0	1	0	0	3	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0
16,5	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	3	3	1	2	0	0	3	3	1	0	0	0	0	0	1	2	0
15,5	0	0	2	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0	0
15	9	3	0	2	0	0	8	2	0	1	0	0	0	1	0	0	0
14,5	0	0	0	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
14	11	3	1	4	0	0	8	2	0	0	2	0	1	0	0	2	4
13,5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	1	0	0
13	16	3	1	3	0	0	9	0	1	1	1	0	0	1	0	1	0
12,5	0	0	0	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	1	0	0
12	10	6	0	7	2	0	18	8	0	2	1	0	0	4	0	0	5
11,5	0	0	1	12	0	0	0	0	0	0	1	0	0	2	0	0	0
11	16	8	1	7	1	0	16	13	1	2	0	0	0	0	0	0	6
10,5	0	0	0	7	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1	0	0	0
10	10	7	2	2	0	0	10	7	1	0	0	0	0	2	0	3	3
9,5	0	0	1	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0
9	8	14	1	4	2	0	18	3	0	0	1	0	0	1	1	2	6
8,5	0	0	2	7	1	2	1	0	0	0	1	0	0	1	1	0	0
8	11	14	0	6	2	0	12	9	1	1	1	0	0	6	0	3	7
7,5	0	0	0	9	0	0	1	0	0	0	0	0	0	3	2	0	0
7	11	15	1	5	1	0	8	4	1	1	2	0	0	4	1	3	7
6,5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0
6	8	13	0	2	1	1	7	3	0	0	1	0	0	2	0	1	4
5,5	0	0	1	4	2	0	0	0	0	0	0	0	0	4	0	0	0
5	4	3	0	0	1	0	11	0	1	0	1	0	0	0	1	0	6

4,5	0	0	0	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0
4	6	5	0	3	0	0	4	9	0	0	1	0	1	0	1	0	3
3,5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0
3	1	4	0	1	0	0	5	7	0	0	2	0	0	0	1	0	3
2,5	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0
2	2	3	0	1	0	0	5	4	0	0	1	0	0	0	1	0	1
1,5	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0
1	3	19	0	3	0	0	0	11	1	0	1	0	0	0	0	0	3
0,5	0	1	0	2	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1
0	2	3	0	0	0	0	0	1	0	0	2	0	0	1	0	0	1
<i>Copies</i>	133	129	15	113	17	5	150	88	9	8	24	1	2	43	15	17	61
<i>Moy.</i>	9,75	7,25	10,97	9,52	8,32	8,70	9,75	7,63	10,00	11,13	6,71	18,00	9,00	9,37	8,57	10,12	7,70

III. NOTES OBTENUES AUX ÉPREUVES ORALES

SECTION A

NOTES	HISTOIRE MODERNE	HISTOIRE CONTEMP.	VERSION ALL.	VERSION ANGLAISE	VERSION ESPAGNOLE	HISTOIRE MOY. AGE	LATIN
20	0	0	0	0	0	0	0
19,5	0	0	0	0	0	0	0
19	0	0	0	0	0	0	0
18,5	0	1	0	0	0	0	0
18	0	0	0	0	0	0	1
17,5	0	0	0	0	0	0	0
17	0	2	0	1	0	3	2
16,5	0	0	0	0	0	0	0
16	1	2	0	2	0	0	3
15,5	0	0	0	0	0	0	0
15	1	1	0	2	0	1	2
14,5	0	0	0	0	0	0	0
14	3	0	1	1	0	1	4
13,5	0	0	0	0	0	0	0
13	0	2	0	4	0	2	1
12,5	0	0	0	0	0	0	0
12	1	2	1	1	0	1	0
11,5	0	0	1	0	1	0	0
11	1	0	0	2	0	1	3
10,5	0	0	0	0	0	0	0
10	1	2	0	0	0	2	2
9,5	0	0	0	0	0	0	0
9	1	3	0	0	1	0	0
8,5	0	0	0	0	0	0	0
8	4	1	1	1	1	1	1
7,5	0	0	0	0	0	0	0
7	3	4	0	1	0	7	2

6,5	0	0	0	0	0	0	0
6	2	3	0	1	0	2	2
5,5	0	0	0	0	0	0	0
5	1	1	0	0	0	2	0
4,5	0	0	0	0	0	0	0
4	3	0	0	0	0	0	0
3,5	0	0	0	0	0	0	0
3	1	0	0	0	0	0	0
2,5	0	0	0	0	0	0	0
2	0	0	0	0	0	0	0
1,5	0	0	0	0	0	0	0
1	0	0	0	0	0	0	0
0,5	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Candid.</i>	23	24	4	16	3	23	23
<i>Moy.</i>	8,70	10,65	11,38	12,50	9,50	9,91	12,43

SECTION B

NOTES	HIST. M.A.	HIST. MOD.	HIST. CONT.	ALL. LV 1	ANGL. LV 1	ESP. LV1	ITA. LV1	ALL. LV 2	ANGL. LV 2	ESP. LV 2	ITA. LV2	LATIN	GÉOG.	HIST. ARTS
20	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
19,5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
19	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0
18,5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
18	0	1	2	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0
17,5	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0
17	1	2	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1
16,5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	0	0	2	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	0
15,5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
15	1	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1	1	0
14,5	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
14	3	1	1	0	1	0	1	0	0	0	0	1	1	1
13,5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Tableaux statistiques — Notes obtenues aux épreuves orales

13	3	1	0	1	2	0	0	0	0	1	0	0	0	1
12,5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
12	3	0	0	0	3	0	0	0	0	0	0	1	0	1
11,5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
11	1	2	4	1	1	0	0	0	0	0	0	1	0	0
10,5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	0	3	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1
9,5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
9	1	2	4	0	2	0	0	0	0	0	0	0	1	0
8,5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
8	2	3	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0
7,5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7	1	2	3	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
6,5	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0
6	2	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0
5,5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
5	3	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
4,5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3,5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0
2,5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
2	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1,5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0
0,5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Candid.	22	21	22	4	14	1	2	1	1	1	1	8	5	5
Moy.	10,05	11,10	10,77	14,38	12,29	6,50	16,00	17,50	16,00	13,00	16,00	9,50	10,40	13,20

IV. CONCOURS D'ENTRÉE EN DEUXIÈME ANNÉE

INSCRITS			ADMISSIBLES			ADMIS		
H	F	Tot	H	F	Tot	H	F	Tot

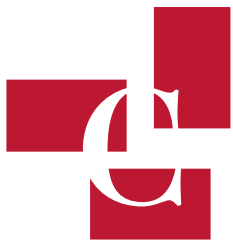
Candidats	7	8	15	3	2	5	1		1
-----------	---	---	----	---	---	---	---	--	---

Dernier diplôme universitaire obtenu

Licence		2	2			0			0
Master1-Maitrise	1	1	2			0			0
Master 2-DEA	4	3	7	2	1	3	1		1
Doctorat	2	2	4	1	1	2			0

Candidatures aux concours antérieurs

Première candidature	6	6	12	3	1	4	1		1
Deuxième candidature	1	1	2			0			0
Troisième candidature		1	1		1	1			0



École
nationale
des
chartes

Après avoir passé plus de cent ans dans le palais de la Sorbonne, l'École nationale des chartes, grand établissement d'enseignement supérieur, s'est installée au 65, rue de Richelieu.

Au cœur de la recherche historique, dont elle renouvela en profondeur les méthodes dès sa fondation en 1821, elle n'a cessé d'accompagner la progression des méthodes et la modernisation des métiers de la conservation.

65, rue de Richelieu,
F-75002 Paris
et
19, rue de la Sorbonne
F-75005 Paris
T + 33 (0)1 55 42 75 00
[www. enc.sorbonne.fr](http://www.enc.sorbonne.fr)